

Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux

À la demande

de la Ministre du logement,
de l'égalité des territoires et
de la ruralité

&

de la Secrétaire d'État chargée
du commerce, de l'artisanat,
de la consommation et de
l'économie sociale et solidaire

D'AUTRES MONNAIES POUR UNE NOUVELLE PROSPÉRITÉ



Jean-Philippe MAGNEN

Vice-président de la région Pays de la Loire,
chargé de l'Emploi, de la Formation professionnelle
et des métiers de demain

Assisté de **Christophe FOUREL**, chef de la mission prospective
à la direction générale de la cohésion sociale

Rapporteur : **Nicolas MEUNIER**

Rapport remis à **Carole DELGA**, Secrétaire d'État
chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire le 8 avril 2015

Troisième partie
– Annexes –

TABLE DES MATIERES

Groupe ressource.....	5
Composition	5
<u>Le déroulement de la Mission sur les Monnaies locales complémentaires et les Systèmes d'échanges locaux</u>	7
<u>Visites sur le terrain.....</u>	7
Déplacement à Toulouse	7
Déplacement à Romans	8
Déplacement en Sardaigne	8
<u>Article « Les dispositifs de monnaies locales en quête de ressources : entre expérimentation et modèles socio-économiques » (J. Blanc et M. Fare)</u>	10
<u>Introduction</u>	11
<u>I. Structure des dépenses et des ressources</u>	12
1. Les postes budgétaires : l'emploi comme variable d'ajustement	12
2. Des ressources hybridées	14
<u>II. Trois modèles de dispositifs</u>	17
1. Modèle dominé par le bénévolat.....	17
2. Modèle dominé par les subventions	18
3. Modèle dominé par les transactions	19
4. Perspectives.....	21
Bibliographie	23
<u>Synthèse de l'enquête adressée aux acteurs porteurs de projets de monnaies locales complémentaires (MLC)</u>	26
<u>1. Mise en place du dispositif</u>	26
A. Les MLC relèvent majoritairement d'initiatives citoyennes	26
B. Les projets de MLC peuvent faire l'objet d'une aide de la part des citoyens, des pouvoirs publics, voire d'acteurs privés	26
<u>2. Fonctionnement du dispositif</u>	27
Le format papier est préféré, bien que sa gestion soit complexe à long terme	27
Les MLC prennent essentiellement place dans le cadre d'un échange de biens et services	27
Les choix de rendre la MLC fondante et/ou convertible font débat	27
<u>Objectifs et publics</u>	28
Trois objectifs principaux : le lien social, la relocalisation de l'économie, la protection de l'environnement.....	28
Les MLC se veulent responsables, voire éthiques, et sont donc porteuses d'un projet d'une société renouvelé	28
<u>Mise en perspective</u>	32
la portée des projets de MLC s'avère pour l'instant limitée	32
Les associations attendent un soutien affirmé des pouvoirs publics	33
Apprendre des réussites	34
<u>Des MLC qui se distinguent</u>	35
Une MLC tournée vers le monde de l'entreprise	35
Permettre la contribution des plus défavorisés au développement durable	35
Des « monnaies » à base temps	35
Valoriser l'engagement citoyen	36

<u>QUESTIONNAIRE Monnaies Locales Complémentaires</u>	<u>38</u>
I. Mise en place du dispositif	38
II. Objectifs et publics	38
III. Fonctionnement du dispositif	38
IV. Mise en perspective	38
<u>QUESTIONNAIRE Systèmes d'échanges locaux à base temps.....</u>	<u>40</u>
<u>Questionnaire conseillers économiques en ambassade : LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES ET LES SYSTEMES D'ECHANGE A BASE TEMPS.....</u>	<u>42</u>
<u>LOCAL CURRENCIES AND LOCAL EXCHANGE TRADING SYSTEMS</u>	<u>43</u>
<u>Étude comparative internationale sur le développement des monnaies locales complémentaires et des système d'échange locaux</u>	<u>47</u>
Analyse comparative dans 13 pays, contributions des Services économiques des pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États--Unis, Japon, Kenya, Luxembourg, Royaume--Uni, Suisse et Venezuela	

GROUPE RESSOURCE

COMPOSITION

Conformément à la lettre de mission adressée à Monsieur Christophe Fourel et Monsieur Jean-Philippe Magnen par Mme Cécile Duflot et Monsieur Benoît Hamon, les travaux autour des monnaies locales complémentaires se sont appuyés sur l'expertise d'un groupe de personnes qualifiées réparties en 3 collèges. Ce Groupe Ressource n'est en aucun cas une Commission. Sa composition a évolué tout au long des travaux de la Mission.

Collège des Experts

AGLIETTA Michel	Professeur émérite à l'Université de Paris X, conseiller scientifique du CEPPI.
ALPHANDERY Claude	Président du Labo de l'ESS ; Président du mouvement SOL.
AMATO Massimo	Economiste et historien de l'économie, professeur à l'Université Bocconi à Milan.
AUDUIT Erwan	Responsable des Partenariat et Recherche à la Direction du développement du Crédit Coopération.
BARBAROUX Catherine	Présidente de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) qui vient en aide aux personnes exclues du système bancaire traditionnelle.
BLANC Jérôme	Enseignant-chercheur au laboratoire Triangle (Lyon, sur l'action, le discours, la pensée politique et économique).
BOUCHART Christiane	Vice-présidente du labo de l'ESS, membre du conseil supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire, présidente du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES).
CLERC Denis	Economiste, fondateur de la revue Alternatives Economiques, président de la FNARS Franche-Comté.
COHEN Samuel	Fondateur de France Barter, Président de B2B EN TRADE.
CORNU Jean-Michel	Directeur du développement de Imagination for people, conseiller scientifique de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération).
DEBONNEUIL Michèle	Administrateur de l'Insee et inspecteur général des finances. Chargée de mission à la caisse des dépôts.
DE FOUCAULD Jean-Baptiste	Ancien commissaire au plan, fondateur de l'association Solidarités nouvelles face au chômage et du pacte civique.
DE FREITAS Carlos	Coordinateur de l'Institut Palmas Europe, coordinateur Global Fund for Cities Development (FMDV). Co-auteur du livre « Viva Favela ! ».
DEGRAND-GUILLAUD Marie	Directrice Marketing de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).
DERRUDER Philippe	Ancien chef d'entreprise, conseil en économie et monnaie alternatives
DORE Dominique	Porte-parole de la coordination des SELs d'Ile de France
DORIVAL Pascal	Ancien Directeur Général de Chèque Domicile, a collaboré avec Chèque Déjeuner et la Fondation MACIF pour la mise en place du projet SOL.
FARE Marie	Docteure en sciences économique rattachée au laboratoire Triangle, chercheuse spécialisée sur la question des monnaies locales complémentaires.
GAUDIN Thierry	Expert international en politique de l'innovation et en prospective
KALINOWSKI Wojtek	Economiste, chargé d'études à l'Institut Veblen.
LANDRIOT Jacques	Ancien Président de Chèque Déjeuner.
LAUDIER Isabelle	Responsable de l'Institut de recherche de la Caisse des Dépôts.
LAVILLE Jean-Louis	Sociologue et économiste, professeur au CNAM.
LIETAER Bernard	Un des fondateurs de l'ECU, ancien dirigeant de la banque

	centrale belge, auteur de l'ouvrage « L'avenir de la monnaie ».
MARGUERIT David	Statisticien, chargé d'études à France Stratégie.
NOISETTE François	Conseiller auprès du directeur général du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).
OLM Manfred	Statisticien économiste, spécialiste en ingénierie de l'information. Co-inventeur d'une messagerie sécurisée autour des paiements européens (SEPAmail).
PHILIPPE Alain	Ancien Président de la Fondation MACIF, spécialiste et promoteur des Accorderies en France.
PILLARD Hervé	Avocat au Barreau de Paris, spécialiste du droit du financement et du droit bancaire.
POULNOT Jean Philippe	Direction des relations extérieures de Chèque Déjeuner.
PRIVAT Hélène	Doctorante en sciences de gestion, spécialiste des Systèmes d'Echanges Locaux (SEL).
RACHELINE François	Conseiller spécial du Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).
SERVET Jean-Michel	Enseignant-chercheur en économie, spécialiste des questions de développement solidaire.
SLAMA Raphaël	Ancien adjoint au Chef de la Mission Analyse Stratégique, Synthèse et Prospective de la Direction Générale de la Cohésion Sociale.
THERET Bruno	Directeur de recherche au CNRS, membre de l'IRISSO (Institut de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales) de l'université Paris-Dauphine, auteur de « La monnaie dévoilée par ses crises ».
TREHET Pascal	Président de GO Conseil, expert en stratégie opérationnelle, finance solidaire et systèmes complexes.
VIVERET Patrick	Philosophe, co-fondateur du nouveau SOL, ancien magistrat à la Cour des comptes.
WHITAKER Céline	Membre du Centre d'Etudes pour le Développement de l'Amérique Latine (CEDAL), membre du CA du projet SOL et ancienne coordinatrice du projet SOL entre 2004-2009.
ZANOLLI Romain	Juriste, droit monétaire.

Collège des porteurs de projet en France

BOUDARIAT Jean	Co-fondateur du projet Temp'oh.
CARO-GOMEZ Andréa	Secrétaire Générale du mouvement SOL et du SOL-Violette à Toulouse.
GRIVEAU Denis	Co-fondateur du projet Temp'oh.
HAYEM Etienne	Initiateur et Gérant du projet SYMBA.
LENOBLE Philippe	Co-créateur de la monnaie « Abeille » de Villeneuve-sur-Lot.
PLA Jean-Paul	Conseiller municipal de la ville de Toulouse (2008-2014) à l'origine du projet Sol-Violette.
POUJADE Gérard	Président de l'Agence Régionale de Développement Durable à l'initiative du "Mypis" (monnaie régionale complémentaire en projet), auteur de « Une monnaie régionale, une monnaie anti-crise ». Maire du Séquestre, élu du CG Midi-Pyrénées.
PRAUD Jean-Yves	Vice-président du conseil général d'Ille et Vilaine, en charge de l'économie solidaire et de l'insertion.
SANJURJO Dante	Co-président de l'association Euskal Moneta à l'initiative du projet Eusko.
VITAL Annie	Cofondatrice et administratrice de la Mesure, MLC de Romans sur Isère.

Collège des administrations

CESANA Magali (ou son/sa représentant.e)	Cheffe de bureau service bancaire et moyen de paiement à la Direction du Trésor
FAURE Jérôme (ou son/sa représentant.e)	Chef de la mission innovation, expérimentation sociale et économie sociale au sein de la Direction Générale de la Cohésion Sociale
HUYSEN Jean-Claude (ou son/sa représentant.e)	Directeur des Agréments, des autorisations et de la réglementation - Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) - Banque de France

LE DEROULEMENT DE LA MISSION SUR LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES ET LES SYSTEMES D'ECHANGES LOCAUX

Fin février 2014 Lettre de Mission signée par Mme Cécile DUFLOT et M. Benoît HAMON

25 février 2014: Rencontre de **Patrick Viveret** : auteur du rapport « Reconsidérer la richesse » ;

5 mars : Rencontre de **Bernard Lietaer** (Bruxelles) : auteur (en autres) d'un rapport pour le Club de Rome et expert international reconnu sur le sujet de monnaies complémentaires ;

19 mars : déplacement à Toulouse :

Rencontre de Jean Paul Pla (et son équipe) : initiateur du **Sol-Violette + 7 autres monnaies locales**

Rencontre de Gérard Poujade (Conseil Régional) : initiateur des **Mypis** (monnaie régionale en projet) ;

21 mars : Rencontre de la **Direction du Trésor** : Magali Césana (Cheffe de bureau) et Fabrice Wenger (adjoint)

21 mars : Rencontre de la **Banque de France et de l'Autorité de Contrôle Prudentielle** (ACP-R) : Jean-Claude Huyssens et

28 mars : déplacement à Romans (Drôme) :

Rencontre de Michel Lepesant, Annie Vidal et Marie-Christine Baudin et : initiateurs de La Mesure (Romans) et des Lucioles (Ardèche)

Rencontre de Christophe Chevalier (DG du Groupe Archer et animateur du PTCE)

Rencontre de Philippe Le Duigou et Agnès Garelli : initiateurs du BEL (monnaie locale électronique en projet)

1^{er} avril : première séance de travail avec le **Groupe Ressource**

Point d'avancement sur l'enquête lancée par la Mission auprès des acteurs

auditions de 5 monnaies locales

13 mai : deuxième séance du **Groupe Ressource** :

Exposé de Bernard Lietaer (les bases scientifiques des monnaies complémentaires)

Exposé de Bruno Théret (les monnaies base temps)

Auditions de 3 monnaies locales

20 mai : Rencontre cabinet de Sylvia Pinel : directrice de cabinet (Emilie Piette)

10 juin : troisième séance du **Groupe Ressource**

Présentation du projet Sardex (monnaie inter entreprise en Sardaigne : 48 millions d'euros en circulation)

Présentation du projet de monnaie base temps Temp'oh

Auditions Crédit coopératif + BPCE

23 juin : quatrième séance du **Groupe Ressource** :

Présentation de l'enquête internationale réalisée par les services économiques en ambassade à la demande de la Mission

Présentation de l'enquête auprès des SELs réalisée par la Mission

Ebauche d'un programme d'expérimentation

4 septembre : cinquième séance du Groupe Ressource

la dynamique des Accorderies par Alain Philippe (ancien Président de la Fondation Macif);

la monnaie-temps NABTA par Lofti Kaabi (conseiller à la Présidence de la République Tunisienne);

l'évolution législative en cours en Italie par Massimo Amato

23 septembre : sixième séance du Groupe Ressource

Exposé de Michel Aglietta sur « Monnaies et développement durable »

Discussion par Jérôme Blanc

Exposé de Jacques Landriot et Jean Philippe Poulnot sur « le rôle de l'économie sociale dans le développement des titres de paiement : l'exemple de Chèque-déjeuners »

15 octobre : septième et dernière séance du Groupe Ressource

Exposé de Samuel Cohen sur le développement des système barter en France

Discussion de Manfred Olm

Exposé de Jean-Michel Cornu sur « innovation monétaire et initiative économique »

18 et 19 octobre : déplacement en Sardaigne

20 octobre : rencontre avec Michel Rocard, ancien Premier Ministre

29 octobre : Nouvelle lettre de Mission signée par Mme Sylvia PINEL et Mme Carole DELGA

VISITES SUR LE TERRAIN

DEPLACEMENT A TOULOUSE

Le 19 mars 2014, la Mission s'est déplacée à Toulouse. Elle a rencontré Jean-Paul Pla (et son équipe), alors conseiller municipal chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et à l'initiative du dispositif du **Sol-Violette** (en coopération avec des associations citoyennes) lancé en mai 2011. Cette monnaie complémentaire est présentée par ses promoteurs comme une monnaie citoyenne ayant vocation à « tisser des liens autour de valeurs », à « alimenter l'économie locale et remettre la finance au service de l'économie réelle ». En ce sens, le Sol-Violette serait un « levier de développement pour l'Economie Sociale et Solidaire ».

La monnaie circule sous forme de coupons-billets¹ et permet de régler des achats de biens et de services auprès de commerçants agréés selon une charte qui prend en compte divers critères : critère de proximité territoriale, critères environnementaux, sociaux, économiques et d'engagement

1

Des expérimentations sont actuellement en cours pour une évolution vers des possibilités de paiement par carte ou via mobiles.

citoyen. Pour obtenir des Sol-Violette, tout citoyen membre de l'association du Sol-Violette doit se rendre à un comptoir de change (Crédit Coopératif, Crédit Municipal). Les euros convertis en monnaie locale sont conservés chez les partenaires bancaires du Sol-Violette. Aujourd'hui, ce projet réunit près de 1700 adhérents et 135 prestataires pour une masse monétaire en circulation en Sol-Violette d'un montant équivalent à 43 000 €.

La Mission a aussi rencontré à Toulouse les partenaires bancaires du Sol-Violette : le Crédit Coopératif et le Crédit Municipal de Toulouse.

Cette visite a, en outre, permis de rencontrer 7 autres porteurs de projets de monnaies locales actuellement lancés (ou sur le point de l'être) en Midi-Pyrénées.

La Mission a également rencontré Gérard Poujade, maire de la commune du Séquestre et Président de la Commission Développement durable au Conseil régional de Midi-Pyrénées, à l'origine d'un projet de monnaie locale et complémentaire un peu particulier. La **Monnaie Régionale d'Investissement (MORI)** et sa première forme expérimentale en projet en Midi-Pyrénées (MIPYS) est une monnaie qui a avant tout vocation à lutter contre la pauvreté en se focalisant sur la population constituant les trois premiers déciles de l'échelle des revenus. A cette dimension sociale très marquée s'ajoutent des objectifs en partie semblables à ceux avancés par les MLC classiques, et très axés sur une dimension écologique : promouvoir un développement régional durable, favoriser la transition énergétique.

Son utilisation ne sera pas simplement dévolue à l'acquisition de biens et de services. La monnaie entre en circulation par trois moyens : l'achat volontaire, l'attribution de prêts et la compensation entre entreprises, toujours sous forme dématérialisée. Elle permettra de financer, à taux zéro, des investissements liés au développement durable. En Midi-Pyrénées, les prêts seront dévolus à la rénovation énergétique de particuliers, de TPE, PME, ou de collectivités. La monnaie entrera en circulation dès lors qu'elle réunira un total de 1000 entreprises partenaires, sans doute à l'automne 2014.

DEPLACEMENT A ROMANS

Le 28 Mars, la Mission s'est déplacée à Romans et Valence dans la Drôme. Cela a été l'occasion d'une rencontre avec le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) piloté par le Groupe ARCHER et avec les représentants de la MLC de Romans (« la Mesure »), de Privas et ses alentours (Ardèche nommée « Les Lucioles »), puis avec ceux du projet Delmo de Valence.

A Romans, La Mesure circule depuis mai 2011. A l'instar du Sol-Violette c'est une monnaie locale complémentaire qui se veut éthique et responsable. Son fonctionnement est très semblable à celui de la monnaie toulousaine.

A Valence, le projet Delmo souhaite mettre en circulation une MLC sous forme électronique, Le Bel, qui est encore à l'état de projet. Développé avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, ce dispositif de monnaie semblable lui aussi aux projets précédemment cités envisage par ailleurs la mise en place d'un groupement d'achat pour permettre au plus grand nombre l'accès à des produits de meilleure qualité à moindre coût notamment. Ce projet envisage une véritable collaboration avec le PTCE local.

Le Bel devrait être lancé à l'automne 2014.

DEPLACEMENT EN SARDAIGNE

Visite de SARDEX en Sardaigne : une chambre de compensation à l'échelon de la Sardaigne

Le SARDEX est le nom de la monnaie complémentaire servant pour les échanges dans toute la Sardaigne. Lancée en 2009 pour revitaliser l'économie locale en période de crise financière, Sardex s'est développée sur le modèle des Barters (qui représentent des milliards d'échanges aux Etats-Unis), système de troc interentreprises.

Les responsables de Sardex ont rencontré le Groupe Ressource de la mission au printemps 2014. A cette occasion, ils ont invité la mission à une grande rencontre européenne sur les monnaies complémentaires qui a eu lieu à Cagliari les 18 et 19 octobre.

A cette occasion, nous avons pu rencontrer l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet Sardex et également les responsables politiques de la collectivité régionale de Sardaigne. La dynamique territoriale est réelle et reconnue par l'ensemble des acteurs. L'impact sur l'activité économique sarde est sans conteste après le modèle WIR en Suisse, le plus important d'Europe sur un territoire de cette échelle. Ces quelques chiffres l'illustrent clairement :

L'activité de Sardex en 2014

Nombre de transactions : 90.000

Valeur de transactions : 63.000.000 srd (=€)

Valeur des biens et services en garantie de la masse monétaire : 34.000.000 €

Nombre d'entreprises : 3.000

Nombre de particuliers (salariés) : 1.100

Nous sommes également intervenus lors de cette rencontre pour évoquer les travaux de la mission et les confronter à la réalité italienne, et notamment au projet de loi italien en cours sur les monnaies complémentaires.

Enfin, cette rencontre fut aussi l'occasion pour nous de rencontrer d'autres partenaires européens qui se réunissaient à cette occasion pour mutualiser leurs expériences dans le cadre d'un projet européen. Ainsi nous avons pu échanger et découvrir les expériences anglaises (Bristol), espagnoles (Catalogne) et une expérience hollandaise.

ARTICLE « LES DISPOSITIFS DE MONNAIES LOCALES EN QUETE DE RESSOURCES : ENTRE EXPERIMENTATION ET MODELES SOCIO-ECONOMIQUES » (J. BLANC ET M. FARE)

L'article qui suit a été rédigé par Jérôme Blanc et Marie Fare à l'occasion des XIVe Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire en mai 2014. Il est reproduit ici intégralement avec l'aimable autorisation de ses auteurs

Résumé

Peu de travaux se sont penchés sur la manière dont les dispositifs de monnaies locales se financent, alors même que l'entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpellier leur « modèle économique ». Ce texte vise précisément à identifier les ressources et les dépenses de ces dispositifs ainsi que ce que ces ressources engagent, autrement dit, la nature du projet lui-même. Il s'agit ainsi d'analyser l'enjeu et les difficultés de l'ajustement entre dépenses et ressources au prisme du projet lui-même. Cela nous conduira à affiner la tripartition usuelle dans les travaux relatifs à l'économie solidaire (économie marchande / non marchande / non monétaire). Nous distinguerons quatre types de ressources : marchandes, redistributives, du don et de la double qualité. A partir de ces types de ressources, nous identifierons trois modèles, construits autour de la domination d'un type de ressources, lié notamment à la place de certains acteurs dans la construction du projet et nous en tirerons les principaux enjeux.

Mots-clés : Monnaies locales, modèle socio-économique, projet politique, hybridation des ressources

Abstract

Few studies have examined how local currency systems fund, whereas the gradual rise of interest from public authorities and private actors led to question their "business model". This text is specifically designed to identify the resources and expenses of these schemes and what these resources lead, ie the nature of the project itself. It aims, thus, at analyzing the issue and the difficulties of balancing expenditure and resources through the prism of the project itself. This leads us to refine the usual tripartition of resources in solidarity-based economy (market / non-market /

non-monetary economy). We distinguish four types of resources: market, redistributive, gift resources and resources from the double status. Based on these types of resources, we identify three models, built around the domination of one type of resource, linked in particular to the place of some actors in the building of the project. We conclude on the main issues from these models.

Keywords: Local currencies, socio-economic model, political project, resources hybridization

INTRODUCTION

Les dispositifs de monnaies sociales, locales ou complémentaires (ci-après, MLC) ont pris une extension inédite depuis quelques années, en France comme ailleurs en Europe ou dans le monde (voir par exemple Blanc, dir., 2006 ; Kennedy et Lietaer, 2008)². Ils sont très divers, tant dans leurs objectifs et impacts, leur « architecture monétaire » (adaptée à ces objectifs), que dans les moyens mobilisés et les démarches mises en place. Ils visent principalement trois objectifs : la territorialisation des activités, la dynamisation des activités locales et la transformation sociétale dans un sens plus soutenable (Fare, 2011).

On s'intéressera ici aux dispositifs français de monnaies locales, qui appartiennent à la troisième génération de dispositifs de monnaies apparus depuis les années 1980. Ils ont émergé à partir de 2010 et, au premier semestre 2014, on en compte plus d'une vingtaine, ce qui fait de la France l'un des pays les plus dynamiques en la matière sur la période. Ces dispositifs s'apparentent à des monnaies citoyennes commerciales : *citoyennes* car elles sont mises en œuvre localement à partir d'orientations et de décisions prises, dans une grande autonomie, par des groupes de personnes réunies par leur intérêt pour ces projets ; *commerciales*, car elles ont vocation à être acceptées par des prestataires professionnels et elles sont ancrées par un taux fixe sur l'euro, dans lequel les professionnels ont la possibilité de les convertir sous conditions. Au plan international, ces monnaies sont analogues au Chiemgauer et à la plupart des monnaies dites Regio en Allemagne, Suisse et Autriche (Gelleri, 2009 ; Thiel, 2012 ; Volkmann, 2012) ou aux monnaies de villes en transition britanniques (North, 2010 ; Ryan-Collins, 2011).

On connaît de mieux en mieux les modes de fonctionnement et les potentialités de ces monnaies. Des réseaux nationaux et des liens internationaux se tissent qui permettent d'échanger sur les pratiques et qui conduisent à opérer une certaine convergence des systèmes. Les collectivités publiques s'y intéressent de plus en plus (Blanc et Fare, 2013). Quelques banques centrales s'en inquiètent, édictent des règles ou font réaliser des études ou des rapports à leur sujet (en Allemagne, voir le rapport de Rösl, 2006 ; au Brésil, voir la thèse d'une juriste employée par la Banque centrale, Vasconcelos Freire, 2011 ; en Angleterre, voir l'article de Naqvi et Southgate, 2013).

Peu de travaux, cependant, se sont penchés sur la manière dont ces dispositifs se financent, alors même que l'entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpellier le « modèle économique » de ces dispositifs. Ces financeurs potentiels tendent à imposer la terminologie gestionnaire des « projets » à partir de cette notion de « modèle économique ». La notion de projet renvoie, pour Boutinet, à une « anticipation à caractère opératoire, de type flou, d'un futur désiré ». Appliqué à des dispositifs de management, Bréchet et Schieb-Bienfait (2006) le définissent comme « processus de rationalisation de l'action collective fondé sur l'anticipation ». Cette rationalisation est articulée à des nécessités de régulation de l'action collective (Bréchet et Desreumeaux, 2006), lesquelles sont très visibles dans les projets de monnaies locales : la question des bonnes méthodes de prise de décision et de progression dans le projet, par exemple, y est souvent centrale. Le travail de rationalisation qu'implique tout projet est amplifié par l'usage d'outils gestionnaires tels que les plans d'affaires. Dans ce cadre, l'usage de la notion de « modèle économique » n'est pas neutre ; elle permet de qualifier la manière dont les dispositifs peuvent se pérenniser. Poser la question « quel est le modèle économique de votre projet » sous-entend en effet plus précisément : « quels moyens mettez-vous en œuvre pour que votre projet soit

2 Ce texte emprunte à un rapport rédigé pour la Région Rhône-Alpes : M. Fare et J. Blanc, « Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires », mars 2014, 31 p.

pérenne », avec un sous-entendu plus fort encore : « quels moyens mettez-vous en œuvre pour qu'il devienne autonome financièrement ». Ces dispositifs, qui sont généralement à base associative militante et contestataire, sont alors rattrapés par le langage et les techniques de la rationalisation économique et sont potentiellement soumis à l'idéologie néolibérale de l'autonomie financière à base de ressources marchandes³. Par ailleurs, l'arrivée de financeurs externes conduit aussi à transformer le « modèle économique » en soumettant les dispositifs à une contrainte de professionnalisation, qui engendre à son tour une exigence de ressources. Le texte qui est ici proposé vise précisément à identifier les ressources de ces dispositifs et ce que ces ressources engagent – autrement dit, la nature du projet lui-même.

Cependant, l'analyse des « modèles économiques » des MLC ne doit pas conduire à adopter une approche purement monétaire. En effet, à l'instar de l'économie sociale et solidaire, l'utilité sociale, voire sociétale, des MLC reste encore peu étudiée et documentée. Par conséquent l'analyse des modèles économiques ne peut être décloisonnée d'une perspective d'évaluation des impacts des MLC ainsi que des coûts évités et de réflexions sur les plus-values sociales, économiques, démocratiques et environnementales des MLC : amélioration du cadre de vie, maintien de commerces et de productions alimentaires de proximité, réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants divers, cohésion sociale, etc. Dit autrement, il s'agirait d'évaluer l'utilité sociale des MLC, c'est-à-dire leur capacité de contribuer à la réduction des inégalités économiques et sociales, la solidarité et à la sociabilité et à l'amélioration des conditions collectives de développement humain durable (Gadrey, 2004). A ce titre, nous privilégierons l'usage la notion de « modèles socio-économiques » pour souligner l'encastrement social et politique de l'activité des MLC.

Cette notion a été développée dans un rapport de la Conférence permanente des coordinations associatives en 2014 (CPCA) proposant une typologie des « modèles socio-économiques » associatifs, qui reprend l'idée d'un double encastrement, politique et social, des associations (Laville et Sainsaulieu, 2013). Ces modèles sont fondés sur trois axes : les « richesses humaines », conduisant à prendre en compte le bénévolat aux côtés du salariat et autres activités rémunérées ; les stratégies d'alliances des associations, conduisant à souligner l'ampleur et la diversité de ces connexions constituant autant de ressources ; les « leviers financiers », plus classiquement considérés (CPCA, 2014). On retiendra ici l'accent mis sur des ressources variées dans leurs origines mais aussi dans leur nature, témoignant de l'hybridation des ressources propre au monde associatif mais qui prend des formes assez différentes selon les cas.

Cette étude est basée sur un examen de documents explicitant ressources, projets et valeurs de ces dispositifs : documents en libre accès et documents internes. Des entretiens complémentaires réalisés en 2013-2014 ont permis de préciser l'analyse dans certains cas. Ces dispositifs étudiés sont principalement français, avec quelques éclairages internationaux par comparaison. En tout état de cause, la difficulté de rassembler l'information pertinente rend impossible la production d'une étude exhaustive de l'existant ; même pour certains des cas étudiés, il a été nécessaire de poser des hypothèses afin d'aboutir à des données utilisables.

On commencera par identifier la nature des dépenses engagées et la variété des ressources mobilisées, ce qui conduira à discuter des catégories pertinentes et proposer de raisonner en quadripartition plutôt qu'en tripartition de ressources (I). On pourra alors analyser l'enjeu et les difficultés de l'ajustement entre dépenses et ressources au prisme du projet lui-même (II).

I. STRUCTURE DES DEPENSES ET DES RESSOURCES

1. LES POSTES BUDGETAIRES : L'EMPLOI COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT

Les coûts de mise en place et de fonctionnement des monnaies locales sont relativement

3 Cette idéologie se retrouve de façon très claire dans la façon dont la microfinance est soumise à l'injonction d'autonomie financière. Son résultat est pourtant potentiellement destructeur : hausse des taux d'intérêt, concurrence entre institutions de microfinance autour des populations cibles, déplacement progressif de cette cible depuis les plus pauvres vers des catégories moins risquées, produisant une marchandisation du microcrédit, un accroissement du surendettement et au final un « mission drift » remettant en cause les finalités premières de la microfinance.

similaires à ceux de n'importe quelle association, avec la spécificité des coûts de fabrication et de gestion de la monnaie. Ils sont bien sûr cependant relatifs aux choix organisationnels et aux ressources détenues. La nature du projet est centrale, ici : les coûts sont liés à la réalisation du projet ; les ressources devraient être, logiquement, compatibles avec le projet et le servir.

Au-delà des frais de fonctionnement, trois grands postes peuvent ainsi mobiliser la plupart des ressources : la fabrication de la monnaie et la gestion du dispositif technique, la communication (en tant que vecteur d'extension du réseau mais aussi de sensibilisation plus large) et, le cas échéant, les salaires (Tableau). Leur importance est très variable selon les cas, en fonction notamment de l'ampleur du dispositif, des ressources collectées et les techniques mises en œuvre.

C'est ainsi que quelques milliers d'euros suffisent parfois à démarrer un projet : principalement, le coût de la création et de l'impression des coupons, l'activité nécessaire au projet pouvant être réalisée de manière bénévole au sein de l'association fondatrice, laquelle peut d'ailleurs mobiliser ses propres ressources lorsqu'elle a été créée avant que le projet n'émerge.

Dans le cas de l'heol (Brest), par exemple, le budget de la première année était de 5750 euros, utilisé à 60 % pour l'impression des coupons ; d'autres apports non monétaires, comme le bénévolat, sont valorisés à environ la moitié de ce budget. Le SOL expérimental (c'est-à-dire le projet SOL dès son expérimentation en 2007 ; nous n'incluons pas ici le SOL violette qui constitue une déviation par rapport au projet initial) est au contraire, au bas mot, un projet de plusieurs dizaines de milliers d'euros à mobiliser localement (en plus du lourd financement européen d'origine). Le budget du SOL sur l'agglomération grenobloise a ainsi approché les 100 000 euros en 2007-2008.

Le choix technique du support monétaire renvoie à la fois à un choix politique sur la nature du projet lui-même mais aussi à un choix économique potentiellement important. En France, la quasi-totalité des dispositifs ont choisi, jusqu'ici, l'impression de coupons papier. Les coûts d'impression sont fonction des ressources, des choix techniques et du degré de sécurisation souhaité. La sécurité des coupons est souvent assurée d'abord par la qualité du papier et puis par les techniques d'impression nécessitant de recourir à des imprimeurs spécialisés. Ce papier sécurisé est parfois filigrané, à l'instar de tickets restaurant ou de billets de spectacle. Dans les cas étudiés, le coût d'impression par coupon s'étale de 0,03 euros (Luciole) à 0,11 euros (Commune-mesure) pour du papier de qualité bancaire. Dans ce cas, une association peut lancer sa monnaie avec un coût d'impression de moins de 1000 euros. Cependant, pour du papier plus sécurisé via des codes à bulle et offrant la possibilité d'une traçabilité de la circulation des coupons en les scannant, le coût est autour de 0,30 euros par coupon (Galleco, SOL violette).

Le support électronique a parfois été choisi. Le SOL expérimental en France ou la carte NU aux Pays-Bas ont ainsi été mis en œuvre autour de cartes à puce lues par des terminaux spécifiques. Le coût technique est alors bien plus élevé que les coupons papier. La carte NU a nécessité 180 000 € pour l'implémentation technique (10 000 cartes, 100 terminaux et un serveur central). Le coût technique du SOL expérimental a constitué une partie importante de son coût global au niveau national. La lourdeur de l'outil s'est avérée être un frein important pour sa diffusion. Le choix de la carte à puce a des effets directs sur la façon dont la monnaie peut être diffusée, acceptée et appropriée par les acteurs. L'expérience du SOL expérimental indique qu'un dispositif technique contraignant (il supposait que les commerçants disposent d'un terminal lisant les cartes, mais il supposait aussi... le bon fonctionnement technique du système !) est un frein à la diffusion des usages de cette monnaie. Pour exemple, une expérimentation exclusivement en monnaie électronique a été tentée dans une ville du nord du Chiemgau (région de Bavière) et l'utilisation en a été plus faible que dans les autres villes où des monnaies papier étaient implantées (Thiel, 2011).

A ce titre, les dispositifs de paiement par téléphones mobiles via des SMS, qui ne requièrent donc pas l'emploi de smartphones, ont des potentialités plus importantes : le coût semble modique, pour une facilitation des usages auprès de certains publics. Mais il ne peut être pensé, pour l'instant, que comme un complément à la monnaie papier. C'est le cas par exemple dans le Brixton pound et le Bristol pound, en Angleterre.

Le papier garde l'avantage d'être directement intégrable dans les représentations et pratiques monétaires des usagers, car il ne bouleverse pas les usages. Il porte aussi une variété d'éléments

informatifs et symboliques, bien plus que ce qu'une carte à puce peut porter, sans parler des dispositifs de paiement par téléphone qui ne fournissent pas de support informatif et symbolique visible par tous. Le papier peut aussi être exhibé facilement et parle davantage aux usagers potentiels. Enfin, il permet de réaliser très facilement des paiements combinant monnaie nationale et monnaie locale, alors qu'un paiement partiel par carte ou par téléphone suppose de fractionner le prix à régler. Il est cependant moins aisé de piloter la circulation monétaire papier, alors que les deux autres techniques fournissent d'emblée des outils pour cela.

Le Tableau résume les grands postes budgétaires des MLC. Nous n'apportons ni une vision exhaustive des dépenses plausibles, ni d'évaluations chiffrées de ces coûts dans la mesure où ils varient fortement en fonction des ressources mais également selon les modalités organisationnelles choisies par les porteurs du projet. A titre indicatif seulement sont mentionnées des fourchettes de coûts.

Les principaux budgets que nous avons pu analyser indiquent que les moyens humains constituent la principale variable d'ajustement : la gestion et l'animation du dispositif (bénévole ou salarié) et l'ampleur de cette animation résultent des ressources obtenues. Les MLC ayant les budgets les plus faibles, et qui, en majorité fonctionnent sur fonds propres, ne disposent généralement pas de salariés chargés de la gestion et de l'animation du dispositif. Dans ce cas, il s'agit d'une animation bénévole, comme dans les cas de la roue ainsi que la luciole jusqu'en novembre 2013. Néanmoins, même en cas de présence salariée, la part du bénévolat reste importante dans toutes les MLC.

Tableau - Grands postes budgétaires des MLC

Postes budgétaires	Fourchettes
Fabrication et gestion de la monnaie	
<i>Monnaie papier</i> : coût d'impression des coupons, coût d'impression des timbres (si monnaie fondante)	Le coût est fonction du papier utilisé, des sécurités présentes sur les coupons, etc. (cf. encadré sur les coûts d'impression des coupons)
<i>Monnaie électronique</i> : logiciel, gestion informatique	Le coût dépend du système technique utilisé et de sa mutualisation éventuelle avec d'autres dispositifs
Communication	
Communication (tracts, affiches, etc.)	De quelques euros jusqu'à plus de 20 000 €
Moyens humains	
Salariés	De zéro salarié à quelques équivalent temps plein (ETP)
Autres frais	
Location d'un local et charges associées	D'environ 1 000 € à plus de 4 000 €
Frais de fonctionnement (téléphone, timbres, fournitures, impression, etc.)	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Frais bancaires	D'une dizaine à quelques centaines d'euros
Assurances	Quelques centaines d'euros
Frais de déplacement	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Dons à des associations	Peut atteindre plusieurs milliers d'euros

2. DES RESSOURCES HYBRIDES

La théorisation courante de l'économie solidaire en fait un ensemble d'activités de production, de distribution, d'échange et de financement hybridant des ressources d'origines variées (voir en particulier Laville, 1994/2013 ainsi que Gardin, 2006). Partant de Karl Polanyi dont les formes ou principes d'intégration sont reformulés, on distingue en général une économie marchande, une économie non marchande (renvoyant au principe de redistribution et opérée par des acteurs privés mais surtout publics) et une économie non monétaire (renvoyant à la réciprocité et à l'administration domestique) (Laville, 2001, pp. 110-111). Il ne s'agit pas ici de discuter les principes d'intégration de Polanyi (voir pour cela notamment Hann et Hart, dir., 2009 et Hillenkamp et Laville, dir., 2013) mais leur transposition à une analyse des ressources – ce qui est réalisé lorsque l'on traite d'hybridation des ressources. Le cas des monnaies locales permet de discuter cela en contestant la pertinence de la distinction opérée entre ces trois termes. Ils sont en effet hiérarchisés : en dépit du cadre pluraliste socioéconomique défini et affirmé par Laville, Eme, Gardin etc., la conceptualisation adoptée privilégie le marché : c'est en référence à « l'économie marchande » que se définit « l'économie non marchande », puis enfin en référence à ces deux premières que se définit « l'économie non monétaire ». Par ailleurs, « l'économie non marchande » peut inclure des formes non monétaires ; enfin, « l'économie non monétaire » telle qu'elle est conceptualisée est tout aussi non marchande que « l'économie non marchande ». Ces catégories posent donc des problèmes théoriques ; appliquées à la question des ressources, ces problèmes sont redoublés.

Sur la base des principes d'une monnaie locale, les ressources marchandes sont constituées d'abord de l'ensemble des frais prélevés sur l'activité monétaire des adhérents : pour l'essentiel, les frais de reconversion des monnaies locales en monnaie nationale par les adhérents autorisés à le faire (en France, ce sont les « prestataires » : producteurs, commerçants, associations...), mais aussi des frais de fonte lorsque celle-ci est mise en œuvre. D'autres ressources marchandes peuvent provenir de clients variés : particuliers, entreprises (qui peuvent être d'ESS) mais aussi acteurs publics via l'obtention de marchés publics. Il faut y inclure des prestations réalisées par des employés de l'association, possiblement à la marge de l'activité de l'association.

Quant à « l'économie non marchande », elle n'est pas constituée que d'acteurs publics. Certes, les collectivités locales et territoriales constituent les acteurs clés de ce type de ressources, via des formes de subventionnement. Dans ce premier cas, la ressource non marchande prend une forme monétaire. Mais ces collectivités peuvent aussi soutenir les dispositifs de monnaie locale via des apports non monétaires : par l'accès à des locaux, à des services (par exemple, de communication) ou du matériel, par l'affectation de temps de travail d'employés... Ces formes de soutien public non monétaire restent de l'ordre de la redistribution dès lors que les ressources nécessaires à leur fourniture (comme, par exemple, les recettes permettant de financer les salaires des employés) sont prélevées à l'instar des ressources à partir desquelles les subventions sont versées. Au-delà de ces acteurs publics, des acteurs privés peuvent aussi apporter un soutien non marchand : là encore, sous forme de versements monétaires (cas classique du mécénat), mais cela peut être aussi sous forme non monétaire (comme le mécénat de compétences, par exemple, mais aussi la fourniture de biens ou l'accès à des services). C'est ainsi que le bénévolat n'est pas la seule origine de ressources non monétaires.

L'interpénétration de ces modalités d'organisation des interdépendances conduit ici à privilégier une autre terminologie. Celle-ci est centrée sur les ressources, puisque c'est l'objet de la présente discussion. On peut alors distinguer des *ressources marchandes*, des *ressources redistributives* et des *ressources du don*. La nature des acteurs n'intervient pas dans la définition de ces trois derniers types de ressources : une collectivité publique, par exemple, est susceptible de les fournir toutes trois. Alors que les ressources marchandes renvoient à la contrepartie immédiate et équivalente de la fourniture d'un bien, les ressources redistributives impliquent un contrat sans contrepartie équivalente : le mécénat, par exemple, est une forme de contrat imposant des contraintes formelles sur le bénéficiaire comme la réalisation d'actions de communication, mais il n'y a pas de principe d'équivalence marchande entre le financement de mécénat et la contrepartie. Enfin, les ressources du don n'impliquent aucun contrat et a fortiori aucune équivalence entre ce

qui est donné et ce qui est rendu – lorsque le don s'accompagne d'un contre-don⁴.

Il faut enfin faire une place aux frais d'adhésion : l'association étant constituée par des adhérents, les oublier contredirait la nature même de cette organisation. Or, monétaires par nature, ces frais d'adhésion ne sont réductibles ni à un échange marchand (dans une association, les services fournis aux adhérents peuvent donner lieu à un règlement marchand par ailleurs), ni à une forme redistributive, ni enfin à un don. Dans le cas des monnaies locales, il semble rare en Europe que les créateurs ne soient pas associatifs : c'est alors une forme d'entreprise sociale comme la CIC (Community Interest Company) en Grande-Bretagne que l'on trouve dans le cas du Brixton Pound et du Bristol Pound – une forme proche des coopératives ; en France, certains projets prennent la forme de SCIC. Lorsque le créateur est associatif, la règle semble être la nécessité d'adhérer pour pouvoir utiliser la monnaie ; en France, cette règle est une forme de protection légale car, en l'absence d'un cadre légal spécifique, il est reconnu qu'un dispositif de paiement peut être mis en place hors euro dans le cadre fermé d'un réseau limité de membres. Quoi qu'il en soit, les frais d'adhésion renvoient alors au principe de double qualité, spécificité d'un certain nombre d'organisations de l'économie sociale et solidaire. Il faut donc considérer cette *ressource de la double qualité* séparément des trois autres ressources, ce qui présente par ailleurs l'avantage de distinguer l'ensemble des activités reposant sur une double qualité de toutes les autres ne l'intégrant pas. Dans la pratique les frais d'adhésion sont plus ou moins élevés selon les dispositifs : à partir de 5 € pour les particuliers et de 20 € pour les prestataires ; ils sont parfois progressifs ou modulables en fonction de critères comme le chiffre d'affaires voire négociables. Le cas allemand du chiemgauer est intéressant car ce gros dispositif n'exige des frais d'adhésion que pour les entreprises-prestataires, ce qui représente pourtant aux alentours de 45 % du budget total.

Le Tableau présente la variété des configurations possibles en croisant, pour les monnaies locales, ces quatre types de ressources avec les acteurs et partenaires potentiels.

4 A ce titre, les pratiques émergentes de financement participatif dans lesquelles un donateur sait qu'il recevra une contrepartie fixée à l'avance (remerciements privés, mention du nom dans un document, invitation à un événement...) est hybride entre la forme redistributive et la forme de don.

Tableau - Les ressources possibles pour les dispositifs de MLC selon les acteurs et partenaires potentiels

	Utilisateurs du dispositif <i>Les créateurs du dispositif peuvent se trouver parmi eux</i>	Partenaires possibles dans le circuit monétaire	Organisations et personnes tierces		
	Adhérents (particuliers, prestataires, collectivités publiques, organisations diverses)	Collectivités publiques partenaires	Banques et entreprises partenaires	Soutiens privés divers (associations, fondations, fonds européens, fournisseurs de la structure organisatrice...)	Clients divers
Ressources de la double qualité	Frais d'adhésion	/	/	/	/
Ressources marchandes	Frais d'accès et d'utilisation de la monnaie (fonte, frais de conversion, seigneurage)	Marchés publics (commande publique)	Frais pour publicité, seigneurage (placement du fonds de réserve)	/	Prestations, formation... Vente diverses (lot de coupons, touristbox, etc.)
Ressources redistributives	/	Subventions, prix... Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	Subventions, mécénat... Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	Subventions, mécénat Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	/
Ressources du don	Bénévolat, dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	/

Remarques :

- 1) Les collectivités publiques, les banques et les fournisseurs peuvent aussi devenir un type spécifique de prestataires adhérents.
- 2) Dans l'hypothèse où l'émission est couverte intégralement par des réserves en euro placées en actifs financiers, le seigneurage correspond au rendement du fonds de réserve. Si l'émission est fractionnaire (couverte partiellement seulement par des réserves en euros), le seigneurage se complète de l'écart entre la valeur des coupons émis et celle de la contrepartie en euros.
- 3) On peut imaginer des banques créatrices possibles de tels dispositifs, mais ce cas n'a pas encore été observé (s'agissant de monnaies locales convertibles).
- 4) Les collectivités publiques, qui apparaissent ici comme possibles « créateurs du dispositif » et « partenaires possibles dans le circuit monétaire », peuvent aussi être de simples organisations tierces et extérieures apportant un soutien au dispositif.

II. TROIS MODELES DE DISPOSITIFS

La présentation de la structure des ressources et des dépenses des dispositifs de monnaies locales conduit à identifier trois grands modèles, construits autour de la domination de certains types de ressources, liée notamment à la place des acteurs correspondant à ces ressources dans la construction du projet (Tableau). Le projet est prioritairement façonné en fonction des finalités que privilégie ce type d'acteurs, et cela a des effets sur la nature des ressources collectées.

Tableau – Forces, difficultés et enjeux de trois grands modèles de dispositifs

	Modèle dominé par le bénévolat	Modèle dominé par les subventions	Modèle dominé par l'activité
Ressources	Ressources propres dominantes : ressources de la double qualité et ressources du don	Ressources publiques dominantes : ressources redistributives	Ressources marchandes propres dominantes et ressources de la double qualité
Forces	Force du projet et de l'autonomie politique	Force des ressources et des compétences territoriales des collectivités	Force de l'assise économique permise par l'autonomie marchande
Risques	Risque de l'anecdotique (taille très réduite), de l'enfermement (militant), de l'épuisement (bénévole), risque de frustration des utilisateurs et des prestataires du fait de la faible taille	Risques de l'éloignement (faible participation du public), de la technicité et du déficit de sens	Risque de la soumission aux contraintes marchandes, de la technicité, du déficit de sens
Enjeu	Comment ouvrir à d'autres ressources en maintenant le projet politique ?	Peut-on ouvrir à la participation après avoir créé le projet ?	Comment maintenir le sens politique du projet ?
Horizon	Atteindre la taille critique pour l'autonomie	Permettre à la société civile de s'approprier le dispositif	Faire davantage circuler la monnaie au risque de diminuer les recettes de reconversions
Cas	Déodat, Lucioles	SOL Alpin, Galléco, Sonante	Chiemgauer

1. MODELE DOMINE PAR LE BENEVOLAT

Dans un projet reposant fortement sur le bénévolat (première colonne), et donc largement autonome de financements marchands ou publics, on observe un risque d'essoufflement pour un dispositif de taille réduite ne parvenant pas à s'étendre faute de moyens humains. Par ailleurs, l'épuisement rapide du bénévolat peut conduire à mettre en retrait certains objectifs pourtant politiquement importants du projet. Par conséquent l'animation du dispositif risque d'être freinée, conduisant à des difficultés pour la constitution d'un réseau diversifié. La luciole en Ardèche représente le cas

typique d'un fonctionnement fondé sur les ressources non monétaires avec un part prépondérante du bénévolat. En effet, avant de bénéficier d'une subvention de la région Rhône-Alpes en 2013, 91 % de ces ressources venaient des ressources du don, et plus précisément du bénévolat⁵. L'aide régionale a permis d'employer une personne à 75 % pour une durée limitée (5,5 mois) et de commencer à dépasser les difficultés inhérentes à la domination des ressources du don.

Aujourd'hui, la majorité des monnaies locales françaises s'appuie sur du bénévolat et des dons en nature. Ces ressources sont difficilement valorisables dans les activités des MLC et plus globalement des associations. Elles représentent pourtant une ressource non négligeable. Comptabiliser et évaluer ces apports constitue un des enjeux majeurs pour l'ensemble des associations et certaines les valorisent dans leur comptabilité, possibilité offerte depuis 1999. L'association Agir pour le vivant, qui développe la monnaie l'abeille, évalue le bénévolat à deux équivalent temps plein. La roue évalue cette contribution bénévole à 140 h/mois soit presque un temps plein. L'eusko l'évalue à 4 576 heures annuels, soit 2.8 équivalent temps plein (ETP). Pour le Galléco, cela s'élève à 4 004 h par an, soit environ 2,4 ETP. A Bristol, environ 0.7 ETP est dédié au travail bénévole, sans comptabiliser les contributions volontaires par exemple pour les travaux de design, l'écriture de blog, l'aide lors d'événements, etc. Néanmoins, ces associations pour l'instant (excepté pour l'abeille) ne valorisent pas ces heures de bénévolat dans leur plan comptable⁶.

2. MODELE DOMINE PAR LES SUBVENTIONS

Dans un projet dominé par des ressources redistributives publiques (deuxième colonne), il est possible de recruter un ou des salariés, ce qui renforce considérablement le potentiel d'extension du dispositif. Les financements peuvent alors venir de diverses institutions : villes, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions, Caisse des dépôts et de consignations...

La dépendance engendrée par ces financements, cependant, se traduit par une course à leur renouvellement et par un risque d'arrêt en cas de renversement de majorité. Devenir moins dépendant des ressources redistributives suppose alors de se diversifier et s'orienter vers les ressources marchandes. L'ensemble peut se traduire par la mise en retrait de certains éléments du projet.

Par exemple, l'eusko bénéficie de subventions publiques provenant de la région Aquitaine, du Conseil Général, de communes, de l'Agglomération du Pays Basque ainsi que de l'Office public de la langue basque pour un montant total de 65 000 € soit 40 % de son budget total en 2013. Le SOL Alpin a obtenu un financement de 49 400 € (soit 48 % de son budget total) des collectivités locales (Région, Communauté de communes du Val de Drôme, de la Métro, Ville de Grenoble, Ville d'Echirolles) en 2007-2008, puis il a bénéficié de 41 300 € (soit 69,5 % de son budget total) provenant de la Région Rhône-Alpes, de la Métro (communauté de communes), de la Ville de Grenoble et de la Ville d'Echirolles, ainsi qu'une subvention du Fonds pour le

5 ☐ Le bénévolat est ici valorisé à partir d'une approximation du nombre d'heures bénévoles*10 euros.

6 La valorisation a pour objet de rendre compte de l'utilité sociale du bénévolat. Or, comme le bénévolat ne génère pas de flux financier, il n'entraîne pas de comptabilisation systématique et il n'apparaît donc pas dans les documents composant les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe). Il peut en revanche être intéressant, pour l'association, de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées. Cette recherche de fidélité peut servir aussi bien une finalité de communication externe que répondre à des motivations internes.

Développement de la Vie Associative (FDVA) de 3 150 € en 2012. Le Galléco, dans sa première année, bénéficie également d'une subvention de 59 500 € du Conseil Général d'Ille et Vilaine, permettant d'employer 2 ETP, et couvrant environ 91 % de ces coûts de fonctionnement, soit environ 87% du budget calculé en valorisant le bénévolat parmi les ressources du don.

Des collectivités locales développent des politiques spécifiques en faveur des MLC. Par exemple, la région Rhône-Alpes a mis en œuvre une politique de soutien aux initiatives de MLC dans le cadre de sa politique en faveur de l'économie de proximité. Plusieurs MLC dont la mesure (Romans-sur-Isère), la luciole et la bogue (Ardèche) ont reçu ce soutien. La mesure a ainsi bénéficié d'une subvention du conseil régional de 60 000 euros par le biais du programme Idéclic solidaire. Elle a aussi reçu une subvention de la CRESS Rhône-Alpes à hauteur de 17 250 euros pour l'exploration des dimensions sociales et solidaires d'une MLC.

Les ressources redistributives peuvent aussi être européennes (FSE, Fonds européen agricole pour le développement rural, programme LEADER, INTERREG). Le SOL Alpin, dans sa version expérimentale, a bénéficié d'une subvention du FSE dans le cadre des programmes Equal à hauteur de 50 000 € pour 2007 et 2008, tandis que le SOL expérimental au niveau national a bénéficié de plus d'un million d'euros pour l'expérimentation. Quant au béki (Luxembourg), il est soutenu par le programme européen LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Enfin, six projets pilotes (la Sonante en France, le Makkie aux Pays-Bas, le Lambeth Pound en Grande-Bretagne, le E-portemonnee en Belgique, le Spice Time-bank en Grande-bretagne et TradeQoin) sont financés en partie par un programme INTERREG NEW IVB (ERDF). L'objectif est de développer et de mettre en place des monnaies complémentaires à travers l'Europe du Nord ainsi que de promouvoir les MLC comme un moyen pertinent pour réaliser un changement social, économique et environnemental.

Dans d'autres cas, enfin, les subventions peuvent être fournies par des organisations privées de type fondations et associations. La mesure et la roue, par exemple, ont bénéficié d'un soutien de l'association la NEF (Nouvelle Economie Fraternelle) au lancement de leur monnaie. D'autres ont obtenu le soutien de la fondation GRDF ou de la Fondation Vinci pour la Cité (Sol violette en 2012). Autre cas encore, l'eusko bénéficie d'une subvention d'un groupement d'intérêt public (GIP), Office public de la langue basque (OPLB) à hauteur de 15 000 €.

Au-delà des versements monétaires de subventions, l'accès à des services ou des locaux peut être essentiel. Par exemple, à Romans, la mesure a bénéficié du soutien de la Maison de Quartier St Nicolas, qui s'est fortement impliquée dans le projet par la mise à disposition de locaux dans son bâtiment et de matériel (bureau avec un accès internet et téléphone) et par la prise en charge pendant un an d'un emploi aidé à 24 h par semaine soit 450 euros par mois. La mesure évalue ces contributions volontaires en services à 8 800 euros par an de prestations et 1 500 euros d'investissement pour les immobilisations. Sans compter, toutefois, le coût des documents de communication (édition d'annuaires mise à jour tous les 2 mois, documents d'information comme la gazette de la mesure, les tracts, flyers affichettes annonçant des soirées ou autres...). Une autre contribution volontaire, qui se traduit par un partenariat et l'affectation de personnel, consiste à déléguer une partie de la gestion de la MLC à une banque. C'est notamment le cas du SOL Violette ou du Galléco qui se sont associés notamment au Crédit Coopératif, chargé entre autres de l'émission et de la conversion de la MLC.

3. MODELE DOMINE PAR LES TRANSACTIONS

Enfin, un projet peut être dominé par les ressources marchandes propres, c'est-à-dire par les ressources obtenues au fil des opérations monétaires des adhérents : frais de conversion, taxe sur les échanges, fonte de la monnaie, publicité pour les prestataires

adhérents contre paiement, intérêts du placement du fonds de réserve, mais également dans le cadre d'activités marchandes externes telles que des activités de « consulting », de formation, d'accompagnement de projet de MLC ou encore de ventes de lots de billets à des touristes, etc. (troisième colonne).

La conversion à l'entrée du dispositif de MLC est autorisée pour tous et sans coût (1 unité de MLC=1 €), quand elle n'est pas bonifiée. En revanche, la conversion à la sortie est généralement autorisée pour les seuls prestataires et subit une taxe de conversion. Cette taxe est variable : elle va de 1 % pour la luciole à 5 % pour le SOL violette. Par ailleurs, le Bristol Pound, dont la version électronique est gérée par le Bristol Credit Union, facture les paiements en ligne (taxe de 1 %) et les paiements par SMS (taxe de 2 %). Cependant, pour l'instant, au regard du volume d'échanges, il ne retire aucun surplus (la différence entre les coûts de gestion et les coûts de transaction n'étant pas positive).

En outre, il est souvent prévu d'établir un système de fonte⁷. Les recettes qui en résultent semblent cependant relativement peu importantes. En effet, le SOL violette, qui a mis en place un système de fonte glissante, a récolté 1 449 euros en 2013, pour un volume de 47 918 SOL en circulation (calcul à novembre 2013). Pour la mesure, la fonte périodique (semestrielle) de l'année 2012 a rapporté... 13 euros à l'association. La question s'est posée, en conséquence, du rapport entre les difficultés entraînées par le principe de fonte (nonobstant son intérêt par principe) et les recettes qu'il engendre ; il a finalement été décidé de ne plus l'appliquer. Dans le cas du chiemgauer, les recettes issues de la fonte s'élèvent à moins de 10% du budget total, soit 8 000 € pour un volume d'environ 600 000 chiemgauer en circulation (données de 2012).

De plus, des prestataires du réseau de MLC peuvent également payer en échange de publicité sur des documents diffusés par le réseau ou sur la MLC. Par exemple, le beki a collecté 12 000 € en moins d'un an grâce à la publicité figurant au verso des coupons.

Par ailleurs, le placement du fonds de réserve procure un certain rendement, qui correspond à une partie de ce que les économistes appellent seigneurage. Les recettes liées à ce placement sont relatives au montant collecté, c'est-à-dire au volume d'euros convertis en MLC mais également de l'utilisation ou non du fonds de réserve : d'une soixantaine d'euros par an à environ 1 000 € selon les MLC et selon la rémunération du placement choisi.

Enfin, il peut s'agir d'activités de « consulting », de formation (autour des notions de richesse, de création et circulation monétaire, de finance solidaire), d'accompagnement de projet de MLC (rémunération d'expertises et d'animations) ou encore d'édition de livres ou de ventes diverses (coupons à des fins de collection). Ainsi le SOL Alpin a développé des prestations autour de la coordination et l'accompagnement de projets, de l'organisation d'événements ou encore de la location et de la gestion de coupons lors de festival ou de rencontres (Dialogues en Humanité). Le Bristol Pound développe également ce type d'activité (consulting, formation...) ainsi que des initiatives marketing telles que la vente de billets souvenirs via internet non utilisables comme

7 Une monnaie fondante est une monnaie dont la valeur faciale des coupons diminue périodiquement (par trimestre, semestre, etc). Une autre présentation de la logique de la fonte consiste à la concevoir comme un droit de réemploi de la monnaie détenue. Quoi qu'il en soit, le détenteur doit parfaire la somme initiale en appliquant sur son coupon un timbre qu'il achète. Des frais de conservation sont ainsi imposés à la monnaie.

Dans un système de fonte glissante, à chaque fois qu'un coupon change de main, cela renouvelle la période de validité du coupon. Par exemple, à Toulouse, lors d'un paiement en SOL Violette (ou d'un changement de main du coupon SOL), la date est inscrite au verso du coupon. La personne qui conserve le billet plus de trois mois paiera le timbre de la fonte (2 % de la valeur faciale du billet) mais si la personne l'utilise avant le délai de trois mois alors ce délai est renouvelé lors du changement de main.

moyen de paiement. Ces ventes sont majorées et permettent également d'alimenter les recettes.

Ce troisième modèle dominé par les transactions représente l'idéal de stabilisation et d'autonomie de nombre de dispositifs, car cela permet de ne plus être dépendant de financeurs extérieurs (collectivités ou entreprises) tout en pouvant disposer de ressources permettant la salarisation. Il suppose cependant une extension considérable à la fois du nombre d'utilisateurs mais aussi des opérations qu'ils réalisent. Les acteurs peuvent se livrer ainsi à des calculs identifiant les recettes possibles liées à la double qualité, aux transactions et aux conversions, en fonction de l'extension du réseau, voire calculant un point mort (SOL violette, Mesure, projet DELMO, Bristol Pound). Le BP CIC (Bristol Pound), par exemple, a fait l'hypothèse d'une circulation de l'équivalent de 5 millions de livres en bristol pound à un horizon de deux ans, rendant le système autonome d'un point de vue financier grâce aux taxes perçues sur les paiements par SMS et en ligne.

Pour parvenir au point mort, et donc pour attirer davantage de prestataires et d'utilisateurs, le risque existe de devoir affaiblir les valeurs et de dériver vers une logique de fidélisation de la clientèle. Cependant, le cas du chiemgauer, qui semble le plus proche de ce modèle du fait de sa plus grande extension que les autres dispositifs de même nature, ne semble pas avoir dû relâcher ses principes. Le volume du chiffre d'affaires réalisé par les prestataires en chiemgauer a atteint 6,5 millions d'euros en 2012. Sur cette base, le dispositif parvient à couvrir ses ressources à environ 45% par les frais liés aux conversions. Il prélève une taxe de reconversion à hauteur de 5 % des montants reconvertis en euros, sachant que 3 % sont ensuite reversés à des associations partenaires. Les 2 % restants de cette taxe sont affectés à la gestion du dispositif. Les ressources de la double qualité fournissent les 45% complémentaires du budget total de l'association. Paradoxalement, le poids de ces taxes de reconversion serait diminué si le chiemgauer circulait davantage : ce n'est que parce qu'il y a des fuites dans le circuit que ces taxes engendrent beaucoup de recettes. Ainsi, 1 815 108 chiemgauer ont été reconvertis en euros en 2012, procurant 36 302 € de recettes pour la gestion du dispositif.

Néanmoins, une augmentation de la taille accroît également les coûts d'animation du dispositif et conduit à interroger les objectifs même des MLC qui s'inscrivent dans une dynamique d'éducation populaire. Cela questionne les objectifs/enjeux et l'adéquation ou non entre croissance qualitative et quantitative. Une échelle plus vaste est-elle compatible avec l'objectif de réappropriation citoyenne de la monnaie, qui traverse la plupart de ces dispositifs ? Cela renvoie également au territoire entendu comme une construction sociale, fruit du croisement des différentes formes de proximité (spatiale et socioéconomique) (Bouba-Olga et Grosetti, 2008).

De plus, un des enjeux majeurs des MLC actuellement se trouve dans le manque de particuliers-utilisateurs de la MLC. En effet, on observe que le nombre de prestataires croît régulièrement alors que celui des utilisateurs et du volume de MLC a tendance (relativement) à croître moins rapidement.

4. PERSPECTIVES

Sur le terrain, un enjeu important est de combiner de façon équilibrée différentes ressources pour éviter les effets délétères de la dépendance. L'horizon de l'équilibre financier par les seules ressources de la double qualité et des ressources marchandes propres semble très éloigné des possibilités actuelles. Pour y parvenir, il faudrait mobiliser des ressources humaines importantes et le seul bénévolat ne semble pas le permettre. En l'état actuel des choses, ce modèle est donc utopique, et l'enjeu des dispositifs actuels est davantage d'obtenir des soutiens publics et privés qui leur permettront de monter en charge pour accroître ensuite les ressources propres.

Plus largement, une connexion étroite avec les logiques et outils issus de l'économie

sociale et solidaire semble pertinente afin de développer un véritable projet de territoire.

A titre d'exemple, des possibilités d'appariement apparaissent avec :

- d'autres politiques, structures et outils de l'économie sociale et solidaire, pour un développement économique et social inscrit dans une volonté d'agir autrement pour l'insertion sociale et culturelle et la cohésion territoriale (microcrédit, tontine, groupement d'achat, épicerie sociale, coopératives, fonds de finance solidaire et d'investissement responsable, banques coopératives, banques publiques, pôles territoriaux de coopération économique)
- ou avec des politiques et instruments de transition écologique et de résilience territoriale (revenu inconditionnel, incitation aux comportements écoresponsables)

De plus, les MLC portent en germe une autre façon de « faire de l'économie » avec la volonté d'être des « outils » face aux crises économiques, sociales et environnementales. Cette ambition de transformation sociétale s'inscrit dans le temps long, ce qui se heurte au « courttermisme » de biens des financements. Les logiques d'expérimentation et d'éducation locale, qui sont au cœur de la logique citoyenne de nombre de ces dispositifs, risquent de ne pas résister à la recherche de financements plus abondants et pérennes. La notion de « modèle économique » employée parfois, ou appelée de ses vœux par les financeurs en situation de soutenir un projet, introduit une contrainte qui fait sortir les dispositifs du cadre expérimental et citoyen pour les faire entrer dans l'univers de la contrainte économique.

conclusion

Analyser les ressources des MLC conduit à affiner la tripartition usuelle dans les travaux relatifs à l'économie sociale et solidaire (économie marchande / non marchande / non monétaire) : on distingue ici quatre types de ressources : des ressources marchandes (frais d'accès et d'utilisation de la monnaie, marchés publics, prestations, frais pour publicité, etc.), des ressources redistributives (subventions, mécénat, accès à des locaux, services, affectation de salariés), des ressources du don (bénévolat et dons monétaires ou en nature) et des ressources de la double qualité (frais d'adhésion).

En première analyse, les coûts apparaissent très différents selon les dispositifs, en fonction notamment de la taille, des ressources et des supports monétaires utilisés (papier, carte à puce, mobiles). Les moyens humains constituent la principale variable d'ajustement : c'est la gestion et l'animation du dispositif (bénévole ou salarié) et l'ampleur de cette animation qui résultent des ressources obtenues.

Au final, il nous semble voir apparaître les tensions suivantes, dépendant du type de ressources mobilisées.

- Dans un projet reposant fortement sur le bénévolat, il y a un risque important d'essoufflement ; l'épuisement des bénévoles peut conduire à mettre en retrait certains objectifs pourtant politiquement importants du projet.
- Dans un projet dominé par des ressources redistributives, le salariat devient possible et il y a un potentiel d'extension plus fort, mais la dépendance engendré par ces financements se traduit par une course aux renouvellements de ces financements et possiblement par la mise en retrait de certains éléments du projet.
- Dans un projet dominé par les ressources marchandes propres, il semble y avoir un risque de dépendance plus fort lié à la captation de ces ressources, accompagné d'un risque d'affaiblissement des valeurs pour intégrer davantage de prestataires dans le cercle des usagers. Il y a donc un risque de dérive du système vers une logique de fidélisation.

Par conséquent, la nature du projet est évidemment centrale, ici : les coûts sont liés à la réalisation du projet ; les ressources devraient être, logiquement, compatibles avec le projet. Un double désajustement apparaît et devrait être étudié par la suite :

- d'une part, entre le projet et sa réalisation, car les ressources contraignent l'espace de ce qui est réalisable. Ici apparaît le risque d'un dispositif très en deçà du projet initial, et donc de déceptions.
- d'autre part, entre le projet et les ressources, car la réalisation souhaitée du projet peut conduire à chercher des ressources non imaginées au départ. Ici apparaît un risque de glissement de sens et de bifurcation du projet du fait de la nature des ressources, et donc de déceptions.

Au final, il semble y avoir une tension dans la quête de ressources : les logiques d'expérimentation et d'éducation locale, qui sont au cœur de la logique citoyenne de nombre de ces dispositifs, risquent de ne pas résister à la recherche de financements plus abondants et pérennes. La notion de « modèle économique » employée parfois, ou appelée de ses vœux par tel exécutif local en situation de soutenir un projet, introduit une contrainte qui fait sortir les dispositifs du cadre expérimental et citoyen pour le faire entrer dans l'univers de la contrainte économique.

Plus globalement à l'instar de l'ensemble des associations, les MLC sont fragilisées par le contexte socioéconomique de raréfaction de leurs ressources. Ces contraintes les conduisent à interroger leur modèle socio-économique mais cela ne doit ni mener à une banalisation, voire à une marchandisation, qui les ferait glisser vers les fonctionnements des entreprises du secteur marchand, ni à une instrumentalisation qui les mènerait à devenir des sous-traitantes des pouvoirs publics. Par conséquent et pour éviter ces écueils, une des voies intermédiaires se situe dans l'hybridation des ressources et la multiplication des partenariats avec les différents acteurs.

Enfin, il nous semble pertinent de ne pas décloisonner une analyse des modèles économiques d'une évaluation qualitative et quantitative des impacts des MLC et de leur utilité sociale. Cette évaluation pourrait reposer à la fois sur des indicateurs de suivi de la monnaie (taux de conversion, vitesse de circulation de la monnaie, volume de monnaie en circulation), des indicateurs de résultats et d'impacts (cartographie des échanges, qui suppose la traçabilité des transactions pour identifier les pôles de circulation et d'accumulation de la monnaie ; chiffres d'affaires réalisés en monnaie locale et leur proportion dans le chiffre d'affaires total des prestataires) mais également sur le processus (il peut s'agir d'analyser la cohérence des intentions avec les outils mobilisés et les valeurs centrales et les choix organisationnels). Néanmoins, la méthode d'évaluation déployée est primordiale : elle doit résulter d'une co-construction entre les différents acteurs. En ce sens, la définition des bénéfices collectifs de l'activité pour la société ou pour un territoire doit résulter d'un processus de délibération incluant l'ensemble des parties prenantes au dispositif afin de co-construire des critères d'évaluation partagé dans la mesure où la définition de l'utilité sociale découle de « négociation conventionnelle ». De fait, ce type de processus d'évaluation doit être envisagé afin de mesurer l'utilité sociale des MLC sans se limiter à une approche purement économique et monétaire.

BIBLIOGRAPHIE

Blanc Jérôme (dir.), (2006), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005/06*, Paris: Economica.

Blanc Jérôme et Fare Marie (2013), « Understanding the role of governments and administrations in the implementation of community and complementary currencies », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 84, no 1, pp. 63–81

Bouba-Olga O. et Grossetti M., (2008), « Socio-économie de proximité », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, p. 311-328.

Bréchet Jean-Pierre et Desreumaux Alain, (2006), « Le projet dans l'action collective », in José Allouche (dir.), *Encyclopédie des ressources humaines*, 2e édition., Paris, Vuibert, pp. 1015-1024.

- Bréchet Jean-Pierre et Schieb-Bienfait Nathalie, (2007), « Projets et pouvoirs dans les régulations concurrentielles », *Revue d'économie industrielle*, novembre 2007, n° 113, pp. 9-29.
- Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), (2014), *Contribution à l'analyse des modèles socio-économiques associatifs. Typologie des modèles de ressources financières* [Rapport], Paris, CPCA, 24 p.
- Fare M. (2011), *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaire aux monnaies subsidiaires*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, Lyon.
- Gadrey Jean, (2004), *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents* [Rapport], Paris, DIES et MIRE, 136 p.
- Gardin Laurent, (2006), *Les initiatives solidaires: la réciprocité face au marché et à l'Etat*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 190 p.
- Gelleri Christian (2009), "Chiemgauer Regiomoney : Theory and Practice of a Local Currency", *International Journal of Community Currency Research*, 13, pp. 61-75.
- Hann Chris M. et Hart Keith (dir.), (2009), *Market and society: the great transformation today*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 320 p.
- Hillenkamp Isabelle et Laville Jean-Louis (dir.), (2013), *Socioéconomie et démocratie: l'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Érès, coll. « Sociologie économique », 312 p.
- Kennedy Margrit et Lietaer Bernard (2008), *Monnaies Régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable*, Paris : Editions Charles Léopold Mayer, 247 p.
- Laville Jean-Louis, (2001), « Les raisons d'être des associations », in *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, Syros, coll. « Recherches », pp. 61-140.
- Laville Jean-Louis, (2013), *L'économie solidaire: une perspective internationale* (éd. originale 1994), Paris, Pluriel, 383 p.
- Laville Jean-Louis et Sainsaulieu Renaud, (2013), *L'association: sociologie et économie*, Paris, Pluriel, 437 p.
- Naqvi Mona et Southgate James, (2013), « Banknotes, local currencies and central bank objectives », *Bank of England Quarterly Bulletin*, Q4, pp. 1-9.
- North Peter (2010), *Local Money*, Totnes : Green Books, 192 p.
- Rösl Gerhard (2006), "Regional currencies in Germany - local competition for the Euro?" Deutsche Bundesbank Discussion Paper, Series 1 : Economic Studies, Frankfurt, No 43/2006, 63 p.
- Ryan-Collins Josh (2011), "Building Local Resilience: The Emergence of the UK Transition Currencies", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 15, pp. 61-67.
- Thiel Christian (2012), "Moral Money – The action guiding Impact of Complementary Currencies. A Case Study at the Chiemgauer Regional money", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, Special Issue, pp. 91-96.
- Vasconcelos Freire Marusa (2011), *Moedas Sociais: Contributo em prol da elaboração de um marco legal e regulatório para as moedas sociais circulantes locais no Brasil*, p.
- Volkman Kristin (2012), "Solidarity economy between a focus on the local and a global view", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, Special Issue, pp. 97-105.

SYNTHESE DE L'ENQUETE ADRESSEE AUX ACTEURS PORTEURS DE PROJETS DE MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES (MLC)

Ce travail présente la synthèse des réponses obtenues dans le cadre de l'enquête menée auprès des acteurs porteurs de projets de monnaies locales complémentaires (MLC) sur le territoire français. En nous appuyant sur le réseau monnaies locales, et notamment sur son recensement des dispositifs en cours de projet ou déjà en circulation, nous avons envoyé 68 questionnaires le 4 Mars 2014.

L'objectif premier était de mettre en lumière les modalités de fonctionnement de ces différents dispositifs, leurs particularismes mais aussi les réussites et les obstacles que les acteurs ont pu rencontrer en construisant ces projets.

Peu de données existent à l'heure actuelle sur les monnaies locales complémentaires en France, en particulier sur le nombre d'utilisateurs, de prestataires impliqués dans ces dispositifs et de retombées économiques et sociales mesurables.

A la date du 24 mars 2014, nous avons reçu 37 questionnaires complétés, dont 32 correspondant à des monnaies locales complémentaires « classiques »⁸ situées en métropole⁹.

C'est un taux de retour très satisfaisant dans les courts délais qui nous ont été impartis.

Parmi les répondants, 17 mettent en avant des dispositifs **déjà en circulation**, les 15 autres ne sont encore qu'à l'état de projet.

Voici les premières et principales conclusions qui peuvent être tirées de l'exploitation de cette enquête.

Cette première analyse sera complétée par des visites de terrain conduite par la Mission qui permettront une appréciation plus qualitative.

1. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

La mise en place d'une monnaie locale procède d'un travail de longue haleine qui s'étale entre un an et demi et deux ans dans la très grande majorité des cas (30/32). Nous verrons dans cette section quels sont les acteurs impliqués.

A. LES MLC RELEVANT MAJORITAIREMENT D'INITIATIVES CITOYENNES

La première information tirée de l'enquête est que la mise en place de projets de création de monnaies locales complémentaires relève d'abord et avant tout d'initiatives de la société civile organisée. En effet la moitié des projets naissent au cœur d'une association déjà existante, et un tiers supplémentaire sont impulsés par des citoyens qui s'organisent ensuite autour d'une association dédiée à la mise en place d'une monnaie.

8 C'est-à-dire des projets concernant avant tout des échanges de biens et services entre citoyens et commerçants. Les autres, qui nous ont semblé être des modèles mettant en avant des logiques différentes, sont aussi présentées dans la dernière partie de ce travail.

9 Un projet a été identifié à l'Île de la Réunion mais nous n'avons pas obtenu de réponse de leur part.

Dès lors, l'immense majorité des dispositifs de MLC (94%), reposent sur le statut d'association à but non lucratif de la loi de 1901¹⁰. Ainsi, ils ne sont pas soumis aux impôts commerciaux. Par ailleurs, seule une structure sur cinq a effectué, auprès des services fiscaux, une demande d'exemption d'agrément au titre de l'article L. 511-7 du code monétaire et financier qui estime que cela peut être autorisé dans le cas d'une « *entreprise fournissant des services bancaires de paiement pour l'acquisition de biens ou de services dans les locaux de cette entreprise ou dans la cadre d'un accord commercial avec elle, s'appliquant à un réseau limité de personnes* ».

B. LES PROJETS DE MLC PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE AIDE DE LA PART DES CITOYENS, DES POUVOIRS PUBLICS, VOIRE D'ACTEURS PRIVES

Cette dimension citoyenne est renforcée par le fait que l'immense majorité des dispositifs ont bénéficié de l'aide de particuliers (travailleurs bénévoles ou dons). Ils participent à la mise en place des dispositifs au travers de multiples tâches dont la délivrance de l'agrément aux commerçants qui pourront selon différents critères intégrer ou non le réseau de commerces habilités à recevoir la monnaie locale. Seuls deux des dispositifs indiquent ne pas avoir bénéficié d'une aide significative citoyenne.

De plus, nombreux sont les cas où les pouvoirs publics apportent eux aussi leur soutien à la mise en place de ces dispositifs. Ce soutien est parfois un simple soutien matériel (prêt de salles, mise à disposition de matériel etc.). Pourtant, bien souvent, il prend des dimensions plus ambitieuses avec l'octroi par certains conseils régionaux ou certaines mairies de subventions spécifiquement fléchées pour la mise en place de ces monnaies. Ainsi, près des deux-tiers des projets sont appuyés par les pouvoirs publics locaux. Par ailleurs, le cas du mouvement SOL11 pourrait faire école dans la mesure où, dans le cadre du programme EQUAL12, il a été financé par le Fonds Social Européen à hauteur de 50% de son budget de mise en fonctionnement.

Enfin, les acteurs privés sont souvent présents puisque nombre d'associations et de partenaires financiers, tels que la NEF13 ou le Crédit Coopératif, appuient les porteurs de projet. 50% des porteurs de projets ont déclaré recevoir un soutien extérieur d'organismes privés sur le plan financier et/ou technique.

2. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

LE FORMAT PAPIER EST PREFERE, BIEN QUE SA GESTION SOIT COMPLEXE A LONG TERME

L'intégralité des monnaies locales étudiées, et qui sont d'ores et déjà en circulation, repose sur un support papier. Certains acteurs soulignent la dimension pédagogique de ce support, qui permettrait une meilleure appropriation de la monnaie par les citoyens, ainsi qu'une mise en route à moindre frais. A Toulouse, le Sol-Violette précise que pour des publics avec des antécédents d'interdits bancaires le format papier leur permet plus facilement de regagner un accès et un contrôle sur l'argent. Néanmoins, il est souligné, qu'à terme, la gestion du format papier est plus complexe tant

10 Seule l'une des structures porteuses de projet correspond à un établissement public de crédit et d'aide sociale. Les autres n'ont pas encore finalisé cet aspect de leur projet.

11 Le mouvement SOL est un des collectifs pionniers en matière de développement de monnaie locale et de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.

12 Le programme EQUAL du Fond Social Européen a soutenu de 2000 à 2006 le **développement en Europe de projets innovants de coopération transnationale visant à lutter combattre les inégalités et discriminations sur le monde du travail.**

13 La Nouvelle Economie Fraternelle est une société coopérative de finance solidaire qui défend les valeurs de l'écologie et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elle soutient de nombreux projets de MLC.

du point de vue de sa traçabilité que de son usage. Cela entraîne notamment des difficultés en termes de frais de gestion. Par ailleurs, cela pose la question de possibles fraudes telle que la falsification de billets. Ainsi, près des deux-tiers des associations porteuses de monnaies en circulation envisagent ou souhaitent une évolution vers un format dématérialisé, avec notamment la mise en place de paiement par le biais des téléphones portables et/ou la possibilité de faire des virements bancaires entre prestataires et éventuellement entre utilisateurs et prestataires. Cela représente pour le moment des charges que les associations ne sont pas en mesure de soutenir. Certaines évoquent alors l'idée d'une mutualisation ou de la mise en place d'une plateforme nationale.

LES MLC PRENNENT ESSENTIELLEMENT PLACE DANS LE CADRE D'UN ECHANGE DE BIENS ET SERVICES

Les MLC, dites classiques, ont toutes pour objectif principal les échanges de biens et de services entre utilisateurs et prestataires appartenant au réseau de la MLC. Cette appartenance suppose dans la quasi-totalité des cas une adhésion.

Par ailleurs, une large majorité des porteurs de dispositifs indique qu'il est possible de régler une partie du salaire ou des primes d'un salarié en monnaie locale dès lors qu'il y a un accord entre l'employeur et le salarié. Cet aspect, s'il se généralise, pourrait permettre d'étendre les possibilités d'usage des monnaies complémentaires.

Enfin, certains abordent la question du crédit en précisant que c'est une dimension qu'ils étudient ou qu'ils ont étudié mais qui apparaît incertaine du fait de la difficulté de gestion et des aspects juridiques complexes. Pourtant, selon eux, cela pourrait être un moyen intéressant de valoriser les monnaies locales, de les distinguer de l'euro et d'en faire un véritable outil de financement d'une économie sociale et solidaire. En effet, les MLC offrent l'opportunité de se passer du système bancaire conventionnel pour financer des projets ou apporter une aide que ne satisfait pas nécessairement l'économie financière.

Les fonds collectés qui servent de garantie sont le plus souvent dédiés au financement d'acteurs de l'ESS ou sur le champ d'initiatives respectant les valeurs du développement durable. Pour cela ils sont déposés le plus souvent sur des fonds de garantie solidaires gérés par les établissements bancaires et fléchés par leurs soins sur ce type de projets. Cela a donc un effet dynamisant sur les outils de la finance solidaire.

Certains acteurs envisagent, sur le modèle des banques communautaires de développement brésiliennes, que des prêts à la consommation à taux zéro soient accordés directement en MLC pour venir en aide à des personnes en situation de pauvreté et exclues du système bancaire conventionnel. Cela donnerait corps au projet porté par certains de monnaies à forte vocation sociale.

LES CHOIX DE RENDRE LA MLC FONDANTE ET/OU CONVERTIBLE FONT DEBAT

D'un point de vue pratique, la totalité des monnaies répertoriées par l'enquête sont à parité avec l'euro (1€ = 1 unité de MLC) et sont assurées par un fond de garantie, la fonte¹⁴ et la reconversion semblent être des modes de fonctionnement qui divisent.

- En effet, 50% des dispositifs étudiés ont fait le choix d'une monnaie fondante. Si les montants ainsi récoltés, très faibles, sont quasiment à chaque fois destinés à financer le fonctionnement de la structure, les taux et délais sont très variables et s'étalent d'un 1% par mois à 1% par semestre. Du fait du support papier, cela génère parfois des problèmes de traçabilité.
- Quant à la conversion, elle est autorisée dans 60% des dispositifs. Parmi eux, un tiers autorisent à la fois les utilisateurs et les prestataires à reconvertir leurs unités de MLC en euros avec un malus d'une moyenne de 4%. Les deux-tiers restant

¹⁴ Afin de prévenir la thésaurisation des MLC et accélérer leur circulation, certaines MLC ont fait le choix d'une monnaie qui perd de sa valeur si elle n'est pas dépensée dans un certain délai. Pour qu'un billet recouvre sa valeur originelle, son propriétaire doit s'acquitter d'une taxe représentant un maigre pourcentage de celle-ci.

estiment eux que la reconversion n'est possible que pour les prestataires (partenaires commerciaux). Dans ce cas là aussi, un malus d'une moyenne de 3% est appliqué.

Bien conscients que tous ces aspects peuvent être des facteurs de complexité, 80% des acteurs ont mis en place des supports d'informations, des réunions de sensibilisation, voire des formations à l'intention des prestataires et des utilisateurs, afin de favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement de ces dispositifs mais aussi de leur pertinence.

OBJECTIFS ET PUBLICS

Au-delà de ces dimensions pratiques et techniques, plusieurs objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales sont clairement mis en avant.

TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX : LE LIEN SOCIAL, LA RELOCALISATION DE L'ECONOMIE, LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Dans près de deux-tiers des cas, un des premiers enjeux évoqués est celui du **lien social**. La monnaie n'est plus considérée comme un vecteur d'échange neutre mais comme un véritable fondement de la vie en société. Par là-même, en favorisant l'usage d'une monnaie émanant directement des citoyens, on chercherait à cultiver une plus grande cohésion sociale au travers de l'échange.
- Par ailleurs, comme leur nom l'indique, les dispositifs de monnaies locales ont aussi comme préoccupation principale le fait de **re-localiser l'économie** et de **favoriser des circuits courts** en rapprochant producteurs et consommateurs locaux. C'est un argument repris par 75% des projets et qui s'exprime de manière diverse et ambitieuse. Ainsi, le projet Eco (Annemasse, Haute-Savoie) ambitionne de proposer une monnaie transfrontalière rapprochant citoyens français et suisses. Par ailleurs, le projet Chouette projette quant à lui de développer une monnaie complémentaire à l'échelle de tout le territoire français. Il est important de noter que la quasi-totalité des projets actuels se développent à une échelle locale ou micro-locale.
- Le fait de limiter à un espace géographique réduit les circuits de production et de consommation va au-delà d'une vision purement économique. Cette démarche est aussi stimulée par une volonté de favoriser une **économie « verte »** au service du développement durable. C'est un objectif mis en avant par 8 MLC sur 10.

LES MLC SE VEULENT RESPONSABLES, VOIRE ETHIQUES, ET SONT DONC PORTEUSES D'UN PROJET D'UNE SOCIETE RENOUVELE

Ces trois objectifs se retrouvent également dans la volonté des porteurs de projets de MLC de promouvoir des comportements plus responsables (les deux-tiers) et plus éthiques (la moitié). L'argent est alors employé comme un outil pédagogique afin de sensibiliser les gens quant à l'impact que peuvent avoir des gestes quotidiens qui trop souvent sont considérés comme anodins tels que l'achat de denrées ou de biens de première nécessité.

Ces projets ont alors clairement une visée d'éducation populaire.

Il est intéressant de souligner que dans un tiers des cas, les porteurs de projets soulignent aussi leur volonté, à travers la création d'une monnaie complémentaire à l'euro, d'exprimer un refus du modèle économique dominant, qui fonctionne selon eux très largement sur la spéculation. La plupart de ces projets, qui ont émergés après l'éclatement de la crise financière de 2008, mettent en avant le fait que seuls 3% des flux financiers internationaux sont véritablement en circulation et au service de l'économie réelle, tandis que 97%

seraient utilisés dans la sphère financière. Dès lors, il s'agit véritablement de permettre aux individus de reprendre le contrôle sur leur argent en choisissant véritablement ce à quoi il sera affecté.

Afin de valoriser ces objectifs, des critères de sélection des prestataires ont été établis. Ceux-ci sont divers et plus ou moins précis.

Un simple engagement moral des partenaires à respecter des valeurs

L'exemple de la **Luciole** (Ardèche): pas de charte de valeurs à proprement parler, fonctionnement sous forme de parrainage avec visites sur site pour certains professionnels. Les seuls engagements demandés sont :

- D'adhérer à l'association et de respecter les valeurs de l'association.
- De soutenir le réseau en participant aux rencontres
- D'accepter les lucioles en paiement

Chartes de valeurs

L'existence de chartes de valeurs spécifiques à la monnaie locale est répandue. Parfois, cette charte est générale et concerne l'Economie Sociale et Solidaire en général (monnaies locales de la région PACA, comme Centifolia, Soleil). L'obligation de signature d'une charte par les prestataires est largement répandue (Retz'L en Loire-Atlantique etc) mais dans certains cas, les prestataires n'ont pas à en signer (en revanche leur agrément n'est validé que s'ils respectent la charte - signature implicite).

Exemple : Charte de l'Heol (pays de Brest)

Les acteurs signataires de cette Charte s'engagent par leurs activités économiques (pour les personnes morales et les entrepreneurs individuels) et leurs achats à mettre en œuvre un nombre maximum des critères suivants :

Pour une écologie effective :

- Favoriser les productions locales, peu génératrices de pollutions par transport,
- Favoriser les productions écologiques/biologiques,
- Ne pas produire ou distribuer des produits qui remettent en question le principe de non appropriation du vivant, par exemple qui contiennent des OGM ou dont le processus de production utilise des OGM...
- Eviter le gaspillage d'énergie et favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable
- Favoriser les transports actifs, vélo, marche, co-voiturage, transport collectif, auto-partage...
- Minimiser les déchets (et donc les emballages) et rendre ceux générés biodégradables.

Pour une économie locale respectueuse de l'être humain et de son environnement :

- Soutenir une production de qualité plus que de quantité
- Promouvoir une répartition équitable des revenus entre la production, la transformation et la distribution.
- Favoriser les circuits courts
- Favoriser le commerce équitable
- Mettre en œuvre une politique salariale progressiste (soucieuse d'une réduction des écarts) et égalitaire entre les femmes et les hommes

Pour un vivre ensemble et une solidarité efficaces :

- Favoriser un contact direct entre le producteur et le consommateur/usagers/bénéficiaires.
- Privilégier la coopération au détriment de la compétition commerciale.
- Partager la rentabilité des produits à tous les échelons des filières concernées.
- Exercer une activité développée selon un mode de gouvernance démocratique donnant

primauté aux personnes (salariés, bénévoles) sur le capital.

- Exercer une activité impliquant les usagers et contribuant à la création de lien social et de solidarités entre les personnes.
- Exercer une activité contribuant (conception et diffusion) à l'insertion de personnes en difficultés ou exclues du marché du travail.
- Mettre en œuvre la transparence au niveau de la production et de la gestion pour garantir des relations de confiance

Grilles/questionnaires d'agrément

Dans certains cas, la charte est complétée par un questionnaire d'agrément qui reprend les valeurs de la MLC et permet d'en savoir plus sur le prestataire (voir partie grilles d'agrément). Dans d'autres cas, la charte se suffit à elle-même et les prestataires doivent simplement s'engager moralement à respecter les valeurs de la charte.

Exemple de la Roue (Région PACA): *« un engagement à faire de son mieux quant au respect de la charte « en son âme et conscience » »*

Le questionnaire peut être plus ou moins précis. Par exemple, l'association qui gère l'Epi (Région du Havre) met en œuvre des critères d'adhésion très souples, de manière à accompagner le maximum d'acteurs vers un changement progressif de leurs pratiques. De même, plusieurs questionnaires posent des questions fermées sans demander des exemples précis.

D'autres associations font remplir des questionnaires plus précis et complets.

- ✓ questions ouvertes avec demandes d'exemples

Exemple du Sol Violette (Toulouse)

Lien et citoyenneté au territoire : en quoi votre structure est-elle en lien avec son territoire, ses habitants et la vie citoyenne qui s'y exerce ?

Valorisation des circuits courts : Que faites-vous pour réduire la chaîne des intermédiaires jusqu'à vous ?

Politique de justesse du prix d'achat : Comment votre structure met-elle en place un prix « juste » qui prend en compte les besoins économiques et sociaux du producteur ?

- ✓ questions fermées

Exemple du Retz'L

J'utilise ou vends des fournitures, des produits, du matériel, des consommables Mon défi

- Fabriqués localement
- Issus de l'agriculture biologique
- Issus du commerce équitable, éthiques
- Mutualisés
- Recyclés
- Certifiés (précisez)
- Recyclables
- Durables, réparables
- Non polluants
- Fabriqués en France
- Fabriqués en UE

- ✓ Conditions excluant

Exemple de la Mesure

Ne pourra appartenir au réseau de la Mesure, tout prestataire :

1- Vie locale — qui ne s'inscrit pas significativement dans les échanges locaux, soit par le choix de ses fournisseurs, soit par son implication dans la vie locale...

2- Responsabilité écologique — dont les pratiques n'intègrent pas une démarche écologique, une réduction de ses déchets et des économies d'énergie...

3- Dimension sociale — qui n'inclut aucun critère social ou éthique dans le choix de ses fournisseurs et dans son fonctionnement...

4- Vie du réseau (à partir de la deuxième année) — qui ne participe jamais à la dimension collective du réseau (entre prestataires, vers les utilisateurs, au sein de l'association)...

... sans volonté ou possibilité d'y remédier.

✓ Demande de relever deux ou trois défis par an : eusko

Exemple de l'eusko (pays Basque)

DÉFI 1 : RELOCALISATION DE L'ÉCONOMIE/ENVIRONNEMENT

Je vends ou j'utilise trois produits locaux dans mon activité.

☐ Déjà réalisé

☐ D'ici à la fin 2013

☐ D'ici à la fin 2014

☐ Je demande à être conseillé pour réaliser ce défi.

Si cela n'est pas possible dans mon activité : Je fais travailler trois prestataires du réseau Eusko.

Je mets en place le tri des déchets effectif dans mon entreprise.

DÉFI 2 : PROMOTION DE L'USAGE PUBLIC DE L'EUSKARA

Affichage en euskara : je traduis en basque ce qui est affiché en français dans mon commerce, ou sur mes outils de communication si mon activité relève de la production ou des services.

Ou bien :

Accueil possible en euskara : je prends 20 heures de cours de basque à usage professionnel ou je prends en charge ces cours pour l'un de mes salariés au contact du public.

✓ **Actions menées et engagements pour l'année à venir** (Exemple du Galleco, Ille et Villaine)

A) L'enquête conduite auprès des MLC ne permet pas d'affirmer que celles-ci prennent en compte la qualité et le prix des produits concernés même si, lors des visites sur le terrain, les acteurs le revendiquent.

- Tout d'abord, la volonté de permettre au plus grand nombre d'accéder à des produits de meilleure qualité ne semble pas être une préoccupation, puisque c'est un critère cité par moins de 6% des personnes interrogées.

- De même, rares sont les projets qui prennent en considération le fait que la très grande majorité des commerces de proximité, dits « éthiques » ou « responsables », proposent des prix bien plus élevés que la grande distribution. Ainsi les produits issus de l'agriculture biologique coûtent aujourd'hui en moyenne 58% plus chers que des produits conventionnels¹⁵. Si des intéressements à la conversion euros/ MLC sont proposés, il est peu probable que cela soit suffisant pour pallier ce différentiel de prix.

Indirectement, cet aspect pose la question des publics visés par ces monnaies. En théorie, l'intégralité des projets déclarent ne pas souhaiter privilégier un type de public spécifique. S'il est vrai que certains projets, tels que le Sol-Violette, œuvrent en étroite collaboration

¹⁵ http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/10/06/les-produits-bio-restent-plus-chers-que-les-produits-conventionnels_1583237_3244.html

avec les Maisons de Chômeurs, par peur d'être identifié comme une « monnaie de pauvres » la plupart des MLC ne souhaitent pas cibler une population d'utilisateurs en particulier. Or, dans les faits, il semblerait que les monnaies locales complémentaires ne soient pas reçues de la même façon selon les milieux sociaux.

En effet, nous pouvons mettre en perspective les réponses aux questionnaires avec une étude menée par Marie Fare fin 2010 concernant le profil sociologique des utilisateurs du dispositif carte de fidélité du SOL Alpin (région grenobloise). Les résultats sont sans appel : les utilisateurs du SOL sont majoritairement des jeunes provenant de milieux aisés et éduqués. En effet, les deux-tiers des solistes ont entre 25 et 34 ans, les trois-quarts ont un niveau d'étude supérieur à un bac +3 et la moitié supérieur à bac+5. Enfin près de 40% sont des cadres. Si ces constats ne peuvent pas nécessairement être généralisés, ces chiffres démontrent bien en revanche que les MLC ne sont pas des outils accessibles à tous ou, pour le moins, « parlant » pour tous.

MISE EN PERSPECTIVE

LA PORTEE DES PROJETS DE MLC S'AVERE POUR L'INSTANT LIMITEE

Les données avancées concernant les populations impliquées dans ces projets de monnaies locales en France sont à mettre en perspective avec une deuxième série de chiffres tirée de l'enquête concernant l'étendue prise par ces projets.

En effet, malgré une réelle ambition affichée, il semblerait que leur ampleur reste à ce jour très limitée. En moyenne, les 17 MLC en circulation estiment concerner une population d'environ 500 000 habitants. Or dans les faits, les monnaies locales complémentaires réunissent en moyenne 414 utilisateurs et 86 prestataires. Cela correspond donc à 0.1% de la population estimée concernée.

	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum
Nombre d'utilisateurs	20	150	414	2700
Nombre de prestataires	5	55	86	500

Ce public, peu nombreux, va de pair avec le montant de la masse monétaire en MLC actuellement en circulation, en général très faible mais très différent d'un projet à l'autre. Parmi les 17 MLC en circulation, 7 ont une masse monétaire en circulation ne dépassant pas un montant de 10.000 euros.

	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum
Masse monétaire	1600	11525	26139	245000

A) Les projets de MLC sont en effet confrontés à des difficultés

Ceci peut s'expliquer par de nombreux éléments.

Tout d'abord, la plupart de ces projets sont très récents et ont vocation à se consolider et à s'étendre. A l'exception de l'Abeille (Est du Lot et Garonne), les 17 monnaies en circulation étudiées existent en moyenne depuis moins de 3 ans. Par ailleurs les obstacles et les difficultés rencontrées par les associations sont nombreux.

- La première difficulté est sans surprise un **manque de moyens tant financiers qu'humains** pour permettre la mise en place d'une monnaie locale que ce soit sur

le plan technique ou concernant la sensibilisation des individus à l'intérêt d'une monnaie complémentaire. L'émission des billets représente un coût, la gestion des systèmes de traçabilité aussi. Si le lancement de projets suscite souvent un certain engouement, le risque d'essoufflement chez les bénévoles est grand et il devient alors difficile de soutenir le projet sur le long-terme. A noter que même les projets initiés par les pouvoirs publics ou en étroite collaboration avec ceux-ci ne sont pas épargnés par cette difficulté.

- Dans un deuxième temps, près de 4 projets sur 10 se heurtent à **l'incompréhension et à la méconnaissance des citoyens**. Nombreux sont ceux qui peinent à croire que cela soit utile ou viable quand d'autres craignent même d'entrer dans l'illégalité.
- Dans un troisième temps, de nombreuses difficultés sont engendrées par l'absence de cadre juridico-légal autour de certains aspects des monnaies locales. Ainsi, près de 50% déplorent le fait qu'il ne soit pas possible de régler les services publics locaux en monnaie locale, du fait d'un refus des trésoriers payeurs généraux qui seraient selon eux dans l'attente de décisions politiques plus précises. Or si les communes permettaient à leurs habitants de payer la médiathèque, la piscine et la crèche en MLC voire à recevoir une partie de leurs allocations dans ces monnaies, on peut imaginer qu'elles gagneraient en audience. Cela permettrait un changement d'échelle. De même, la complexité des démarches administratives ou du « jargon bureaucratique » fait que pour beaucoup d'acteurs non professionnels, les demandes d'agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution représentent de véritables obstacles qui ont souvent considérablement rallongés les délais de mise en œuvre des projets même pour ceux portés par des collectivités locales et adossés à des banques (SoNantes, Galléco).

LES ASSOCIATIONS ATTENDENT UN SOUTIEN AFFIRME DES POUVOIRS PUBLICS

Dans ce contexte et pour permettre aux monnaies locales de se développer, la quasi-totalité des porteurs de projet reconnaissent la pertinence d'une participation des pouvoirs publics tout en rappelant que ces dispositifs de monnaies complémentaires sont avant tout des initiatives citoyennes et doivent le rester.

Cet appui des pouvoirs publics est attendu à deux échelles.

- Au niveau national.
 - Il est avant tout attendu du pouvoir central qu'il reconnaisse et « adhère » au principe de création de monnaies locales afin de participer à leur meilleure visibilité à l'échelle du territoire mais aussi pour permettre d'assurer une confiance des individus dans ces dispositifs nouveaux. Alors que le fondement même du fonctionnement de la monnaie repose dans la confiance, l'aval de l'Etat est un élément crucial pour rallier un plus grand nombre d'usagers et de prestataires.
 - Dans un deuxième temps, les associations souhaitent que l'Etat précise un cadre juridique plus simple et plus transparent autour des MLC. Ceci permettrait de simplifier les procédures de mise en place et de les rendre plus accessibles aux citoyens. Il est tout particulièrement attendu que l'ACPR assouplisse, simplifie et raccourcisse les procédures de la réglementation autour des MLC (rendu de monnaie, exemption d'impôts, etc) afin de garantir la liberté d'expérimentation. Bien souvent, un certain flou juridique actuel effraie les partenaires financiers qui n'osent s'engager dans de tels projets de peur d'enfreindre la loi.
- Au niveau local.
 - Les acteurs estiment qu'une fois établi un cadre juridique propice au

développement des MLC, c'est à l'échelle locale (régionale, départementale ou municipale) qu'un soutien plus concret pourrait (devrait) s'exercer. Si les collectivités territoriales étaient autorisées à ce que l'usage des MLC soit possibles pour certains services publics locaux, celles-ci devraient être incitées à mettre en place un fond de soutien dédié à l'aide au développement de celles-ci. Cela pourrait notamment permettre de répondre aux besoins des associations en terme d'évolution des supports de la monnaie depuis le papier vers des supports dématérialisés.

- Plus généralement, pour les acteurs, la responsabilité de soutenir la phase de pré-lancement devrait revenir aux collectivités territoriales. Celles-ci devraient permettre la mise en réseau et la coordination des acteurs économiques et financiers privés autour d'un projet monétaire complémentaire afin de favoriser son extension.

APPRENDRE DES REUSSITES

Malgré les difficultés rencontrées par certains projets, d'autres se démarquent clairement comme étant des réussites du fait de l'engouement suscité par le projet auprès des acteurs locaux et de l'envergure prise par le projet.

L'Eusko par exemple (Pays Basque) réunit, après seulement un an de mise en circulation, 2700 usagers, 500 commerces, et la masse monétaire en circulation s'élève aujourd'hui à 245 000 euskos. Il en va de même pour le Sol Violette (Toulouse) (1700 usagers, 135 commerces 43 000 de sols) l'Abeille (Lot et Garonne) (600 usagers, 140 commerces, 20 135 abeilles).

Plusieurs critères ont pu contribuer à ces réussites :

- Un **certain temps de mise en œuvre et d'adaptation** semble nécessaire : Temps de mise en œuvre : l'Abeille a été mise en circulation en janvier 2010 et le Sol Violette en mai 2011.
- Une **communication autour du projet de MLC et l'implication dans la vie locale** semblent également être des éléments facteurs de succès : par exemple, le projet de Sol violette a été fortement mis en valeur par le site internet, par une dynamique d'expérimentation (concernant par exemple les paiements électroniques), ou encore par des partenariats avec les écoles de commerce de Toulouse, les lycées. De même, dans le cas de l'Eusko, la volonté d'encourager l'usage de la langue basque a très certainement contribué à augmenter la visibilité de la MLC.
- La **taille de la zone géographique de lancement** peut favoriser ou au contraire freiner le lancement de la MLC : par exemple, le projet Heol a mis en œuvre un recentrage géographique de la monnaie locale pour favoriser l'émergence d'une dynamique de quartier plus poussée, le Pays de Brest étant un territoire trop vaste pour un lancement.
- Les **aides publiques** peuvent favoriser l'expansion des MLC. L'Eusko a ainsi bénéficié de subventions lors du lancement (Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), subventions de l'Agglomération Côte Basque Adour, du Conseil général, de l'Office public de la langue basque, et de petites municipalités). De même, le Sol Violette a bénéficié de subventions de la Mairie de Toulouse, du FSE-micro projet et de la Caisse des Dépôt et Consignations (CDC). Enfin, l'abeille a reçu des financements du Feader, du Conseil général de Lot-et-Garonne, du Conseil régional d'Aquitaine, de la Municipalité Villeneuve et de la Communauté d'agglomération Grand Villeneuvois.
- Finalement, le passage de certains projets par une **période d'essai** a sans doute pu permettre aux acteurs d'avoir une meilleure compréhension des enjeux et obstacles liés aux MLC : ainsi, le Sol Violette et l'Abeille ont bénéficié de périodes d'essai.

DES MLC QUI SE DISTINGUENT

Parmi les questionnaires reçus, 5 ne correspondent pas à des MLC au sens classique du

terme. Elles se distinguent principalement par leur public ou leurs principes de fonctionnement.

UNE MLC TOURNEE VERS LE MONDE DE L'ENTREPRISE

Contrairement aux monnaies locales conventionnelles qui mettent l'accent sur l'achat de biens et de services par les particuliers, la monnaie SYMBA développée en Ile de France en collaboration entre des universitaires et la Région se focalise avant tout sur les PME et les TPE. Cette monnaie se basera sur un système d'échange inter-organisations et sur un système de crédit mutuel inspiré du modèle WIR qui existe en Suisse. L'idée est de permettre aux entreprises qui créent de la richesse de pallier leur manque de liquidités afin de développer la richesse économique mais aussi sociale, environnementale et culturelle au niveau local. Le projet SYMBA n'exclut pas à terme d'élargir son usage aux particuliers, sur le modèle du projet SoNantes, sans préciser encore sous quelles modalités.

PERMETTRE LA CONTRIBUTION DES PLUS DEFAVORISES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Monnaie Régionale d'Investissement (MORI) et sa première forme souhaitant être expérimentée en Midi-Pyrénées (MIPYS) est une monnaie qui a avant tout vocation à lutter contre la pauvreté en se focalisant sur la population constituant les trois premiers déciles. A cette dimension sociale très marquée s'ajoutent des objectifs en partie semblables à ceux avancés par les MLC classiques, et très axés sur une dimension écologique : promouvoir un développement régional durable, favoriser la transition énergétique.

Son utilisation ne se concentrera pas autour de l'acquisition de biens et de services. La monnaie entre en circulation par trois moyens : l'achat volontaire, l'attribution de prêts et la compensation entre entreprises et ce toujours sous forme dématérialisée. Elle permettra de financer, à taux zéro, des investissements liés au développement durable. En Midi-Pyrénées, les prêts seront dévolus à la rénovation énergétique de particuliers, de TPE, PME, ou de collectivités. La monnaie entrera en circulation dès lors qu'elle réunira un total de 1000 entreprises partenaires

DES « MONNAIES » A BASE TEMPS

D'autres types de projets qui ont retenu notre attention et feront l'objet d'une étude plus approfondie, sont les dispositifs d'échange qui se basent sur une unité d'échange exprimée en temps. Importées du Québec et portées en France par la fondation MACIF, les Accorderies par exemple se sont développées (Paris, Chambéry, etc) autour de la volonté première de lutter contre la pauvreté et contre l'exclusion sociale. Ces dispositifs regroupent donc des personnes aux profils sociaux variés autour de l'échange d'une très grande variété de services.

Tout comme les MLC étudiées précédemment, ces projets sont encore récents et ont vocation à se consolider et à poursuivre leur expansion. Pour autant, au niveau national, le réseau Accorderie compte : 2 095 Accordeurs dont 74 % de femmes, 35 % de plus de 56 ans, 43 % de personnes vivant seules, 35 % salariés, et 21 % sans emploi, 25 % vivent avec moins de 10 K euros /an. Le pari de la mixité sociale semble réussi.

Néanmoins, ces dispositifs font aussi face à des difficultés. Pour fonctionner, une accorderie requiert un budget annuel compris entre 40 000 et 70 000 euros et doit compter avec l'appui d'un salarié pour s'assurer du maintien d'une certaine dynamique de fonctionnement. Par ailleurs, le développement du dispositif en France est alourdi par l'impossibilité de contracter une assurance collective couvrant les échanges, la suspicion du travail dissimulé ou encore l'absence de soutien pour développer la base informatique de la « banque de temps » à proprement parler.

VALORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Une troisième forme de monnaie complémentaire à mettre en avant est celle que défend l'ECOSOL (Chambéry). Celle-ci a avant tout pour vocation de valoriser l'engagement citoyen et bénévole. Une activité bénévole régulière et d'un volume horaire prédéfini permet à un individu de recevoir des bons ECOSOL grâce auxquels il peut accéder à des tarifs avantageux, voire gratuitement à certains services (piscine, spectacle, transports en commun).

Conduit à titre expérimental pendant un an, ce projet n'a finalement pas été reconduit directement en 2014 afin de repenser un engagement et un portage collectif plus solide dans une perspective de relance et d'élargissement du projet.

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une mission commandée par Cécile DUFLOT, ministre de l'égalité des territoires et du logement, et Benoît HAMON, ministre chargé de l'Economie Sociale et Solidaire. Notre étude a pour objectif de à aider la Mission à mesurer l'impact des monnaies locales complémentaires (MLC) sur le développement économique et social des territoires. Elle vise également à dresser un état des lieux des systèmes de monnaies locales sur le territoire français afin d'identifier les dynamiques qui les sous-tendent et les obstacles auxquels les porteurs de projet sont aujourd'hui confrontés.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce bref questionnaire afin de recenser vos expériences propres en tant qu'acteurs directs au cœur de ces systèmes de monnaies locales et de nous le retourner avant le :

vendredi 21 mars 2014 (délai de rigueur)

à l'adresse mail suivante :

DGCS-monnaieslocales@social.gouv.fr.

Cette enquête permettra à la Mission de compléter l'état de lieux et de bien comprendre les éventuels freins au développement des MLC identifiés par les acteurs.

Une synthèse de l'exploitation de ce travail sera bien entendu transmise ensuite aux acteurs qui auront répondu à l'enquête.

I. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

A. Elaboration du projet

- Intitulé du dispositif pour lequel vous vous êtes impliqué.e.s ?
- Quel territoire est concerné par ce dispositif ?
- Quel est le nombre d'habitants potentiellement concernés ?
- Quels structures et organismes sont à l'origine de ce projet ?

B. Mise en œuvre du dispositif

- Quel est le statut juridique de la structure qui porte aujourd'hui la MLC ou le projet de votre MLC ?
- Est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?
- La demande a-t-elle été faite aux services fiscaux ?
- De quels éventuels soutiens extérieurs le dispositif a-t-il bénéficié et sous quelles formes ?
 - Particuliers (dons/bénévolat) ?
 - Pouvoirs publics locaux (si oui lesquels : subventions, aides spécifiques, abondement d'un fond de garantie) ?
 - Organismes privés (si oui lesquels) ?
 - Monde universitaire ?
- A partir de quelle date le projet a-t-il été initié ? A quelle date la MLC a-t-elle été effectivement mise en circulation ?
- Avez-vous eu recours à une période d'essai avant d'entreprendre votre projet à plus grande échelle ?
- A quelle échelle comptez-vous développer à termes l'utilisation de votre MLC ?

II. OBJECTIFS ET PUBLICS

- Quels sont les principaux objectifs visés par la création de cette MLC ? Sur quelles valeurs est-elle fondée ?
- Quels sont les publics concernés par l'usage de la MLC ? :
 - partenaires commerciaux (commerçants, entreprises (dont associations et coopératives) et services) :
 - partenaires financiers (crédits municipaux, banques) :
 - utilisateurs / préciser si un ciblage par public a été retenu
- Avez-vous introduit des critères pour la sélection de vos partenaires, et lesquels ? Sont-ils agréés et par qui ?

III. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

A. Descriptif de la MLC

- Quels usages sont faits de cette monnaie ? Est-elle utilisée pour l'acquisition de biens ? De services ? Pour obtenir des (micro)crédits ? Autres ?
- Des salaires (ou une part de salaire) sont-ils versés en MLC ?
- Quelle est l'unité de compte utilisée ?
- La MLC que vous proposez est-elle « fondante » ? Dans l'affirmative, à quelles conditions ? à quoi est affecté le produit (ou les bénéfices) de cette fonte ?
- Avez-vous mis en place un fond de garantie ? Sous quelle forme ? Et à quelles conditions ?
- Est-ce possible pour un usager de convertir ses unités de MLC en euros ? Si oui sous quelles conditions ?
- Quel format emprunte aujourd'hui votre MLC ? (Papier, électronique, équivalent carte bancaire).
- Souhaitez-vous faire évoluer ce format ? Sous quelle forme ?
- Sur quels outils techniques repose la traçabilité des échanges en MLC ?
- Avez-vous mis en place des formations à destination des usagers des MLC, des Banques, des prestataires (producteurs locaux, commerçants) ?

B- Ingénierie et logistique mises en place :

- Existe-t-il des conditions restrictives d'usage de la monnaie (adhésion préalable à une structure, justificatifs divers, etc.) ?
- Avez-vous mis en place des formes spécifiques d'aide à l'utilisation de la monnaie ? Si oui à destination de quel(s) public(s) ?
- Avez-vous mis au point des stratégies visant à inciter à l'usage de la monnaie locale ? Si oui, lesquelles ?
- Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées dans la mise en place de votre monnaie locale ?

IV. MISE EN PERSPECTIVE

- Avez-vous idée du nombre de personnes potentiellement concernées par votre MLC ?
- Combien compte-t-on aujourd'hui d'usagers réguliers de la MLC ? (donner un ordre de grandeur)
- Combien de partenaires commerciaux compte-t-on aujourd'hui dans le dispositif ?
- Quelle est la masse monétaire en MLC actuellement en circulation ?
- Pouvez-vous mesurer la vitesse de circulation de votre MLC ?

- Quelles sont les principales évolutions du fonctionnement de votre MLC depuis sa mise en circulation (structures et organismes d'appui au dispositif, extension des usages...) ?
- Avez-vous déjà prévu des améliorations ? Lesquelles ?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans l'usage et la circulation de votre monnaie locale en termes :
 - juridiques ?
 - techniques ?
 - économiques ?
 - autres ?
- Pensez-vous qu'un appui des pouvoirs publics locaux et nationaux soit utile au développement des MLC ? Si oui, pouvez précisez de quelle(s) nature(s) en développant votre réponse et en hiérarchisant vos priorités ?
- Quels sont vos objectifs pour l'évolution de votre MLC à l'horizon des cinq prochaines années ?
- Avez-vous mis en place un dispositif d'évaluation des impacts socio-économiques (directs, indirects, induits) de votre MLC ? Si oui, par qui est-il piloté ? Quels sont les indicateurs que vous avez retenus ?
- Existe-t-il déjà des premiers bilans ? Si oui, est-il possible de nous les transmettre ?

Vos suggestions ou remarques :

QUESTIONNAIRE SYSTEMES D'ECHANGES LOCAUX A BASE TEMPS

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une mission interministérielle commandée par madame Cécile DUFLOT, ministre du logement et de l'égalité des territoires, et monsieur Benoît HAMON, ministre chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et du commerce.

Cette mission porte sur le développement des monnaies locales complémentaires et des systèmes d'échanges locaux constaté tant en France qu'à l'étranger. Le présent questionnaire vise plus particulièrement les systèmes d'échanges locaux à base temps.

Il a pour objectif d'aider la Mission pilotée par Jean-Philippe Magnen, Vice-Président du conseil régional des Pays de la Loire et Christophe Fourel, chef de la Mission d'Analyse Stratégique, synthèse et Prospective à la DGCS à mieux cerner l'impact des Systèmes d'échanges locaux sur le développement économique et social des territoires.

Cette enquête doit permettre à la Mission notamment d'identifier les éventuels freins au développement des SELs et des autres formes de « Système d'échanges à base temps » comme les Accorderies.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce questionnaire avant le :

30 avril 2014 (délai de rigueur)

à l'adresse mail suivante :

DGCS-monnaieslocales@social.gouv.fr.

Nous vous remercions par avance. Une synthèse de l'exploitation de ce travail sera retournée aux acteurs qui auront répondu à l'enquête.

I. Mise en place du dispositif

A. Elaboration du projet

- Intitulé du dispositif pour lequel vous vous êtes impliqué.e.s ?
- Quel territoire est concerné par ce dispositif ?
- Quels structures et organismes sont à l'origine de ce projet ?

B. Mise en œuvre du dispositif

- Quel est le statut juridique de la structure qui porte le projet ?
- De quels éventuels soutiens extérieurs le dispositif a-t-il bénéficié et sous quelles formes ?

Particuliers (dons/bénévolat) ?

Pouvoirs publics locaux (si oui lesquels : subventions, aides spécifiques) ?

Organismes privés (si oui lesquels) ?

- A partir de quelle date le projet a-t-il été initié ? A quelle date le Système d'échanges a-t-il été effectivement mis en œuvre ?
- Avez-vous eu recours à une période d'essai avant d'entreprendre votre projet à plus grande échelle ?
- A quelle échelle comptez-vous développer à terme l'utilisation de votre système ?

II. Objectifs et publics

- Quels sont les principaux objectifs visés par la création du système d'échanges local ? Sur quelles valeurs est-il fondé ?
- Qui est impliqué dans le système d'échange ? :
- Un ciblage plus particulier en direction de certains publics a-t-il été retenu ?

III. Fonctionnement du dispositif

A. Descriptif

Décrivez le principe général de fonctionnement du système d'échange :

- S'il s'agit d'un système d'échanges base temps, quel est le mode de comptabilisation des temps échangés pris en compte ?
- Quels usages sont faits du système d'échange ? Pour quelle acquisition de biens, de services est-il principalement utilisé ? Autres utilisations ?
- Quelle est l'unité de compte utilisée ? Appuyez vous votre système d'échanges sur une monnaie complémentaire locale ? Si oui, laquelle ?
- Votre organisme a-t-il aussi une activité d'achats groupés ?
- Votre organisme est-il impliqué dans la délivrance de micro-crédits ?
- Autres (ateliers, activités culturelles, festives,...) ?

B- Ingénierie et logistique mises en place :

- L'activité repose-t-elle en totalité sur le bénévolat ?
- Y-a-t-il du personnel salarié ?
- Budget de la structure : Quel montant ? Quelles sont les principales sources de financement ?
- Sur quels outils techniques repose la traçabilité des échanges ?
- Avez-vous mis en place des formations ?

-Y-a-t-il des modalités permettant que les personnes qui participent au fonctionnement de la structure (logistique, animations d'ateliers, vie interne) en retirent une rémunération en temps (crédit dans le système d'échanges) ?

- Existe-t-il des conditions restrictives d'usage (adhésion préalable à une structure, justificatifs divers, etc.) ?

-Y-a-t-il des contrôles ?

-Avez-vous été confronté à des détournements d'usage ?

- Quels moyens utilisez- vous pour faire mieux connaître votre activité ?

-Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées dans la mise en place de votre système d'échange ou pour l'étendre ?

IV. Mise en perspective

- Combien de personnes participent au système d'échanges ?

Précisez le nombre d'adhérents et ceux ayant au moins une fois dans l'année 2013 été partie prenante d'un échange (ou dans l'année 2012 si votre bilan 2013 n'est pas encore établi)

- Y-a-t-il eu des évolutions significatives dans le fonctionnement de votre système d'échange depuis sa création ? Lesquelles ?

- Avez-vous prévu de nouvelles évolutions ? Lesquelles ?

- Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans l'usage en termes :

- juridiques ?

- techniques ?

- économiques ?

- autres ?

- Qu'est-ce qui selon vous serait de nature à étendre significativement le nombre des systèmes d'échanges et le nombre de leurs participants ?

-Pensez-vous qu'un appui des pouvoirs publics locaux et nationaux serait nécessaire au développement des systèmes d'échange ? Si oui, pouvez préciser de quel nature en développant votre réponse et en hiérarchisant les priorités ?

- Avez-vous mis en place un dispositif d'évaluation des impacts socio-économiques (directs, indirects, induits) de votre système d'échanges ? Si oui, par qui est-il piloté ? Quels sont les indicateurs que vous avez retenus ?

- Existe-t-il déjà des premiers bilans (apportant des précisions sur le nombre de participant(e)s au système, leur sexe, leur âge, leur situation sociale, leurs revenus, l'ampleur et la nature de leurs échanges ?). Si oui, est-il possible de nous les transmettre ?

Vos suggestions ou remarques :

QUESTIONNAIRE CONSEILLERS ECONOMIQUES EN AMBASSADE : LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES ET LES SYSTEMES D'ECHANGE A BASE TEMPS

CONTEXTE

Depuis le début des années 1990, les initiatives de création de monnaies locales complémentaires se sont multipliées en Europe, en Amérique Latine ou encore au Japon. Ces monnaies locales complémentaires (MLC) parfois aussi appelées monnaies sociales, régionales ou encore solidaires constituent des « *dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois*

d'évaluer et de régler des échanges ». 16 D'un lieu à un autre, elles empruntent des formats assez variables, prenant parfois comme unité d'échange la monnaie ayant cours légal ou d'autre fois le temps.

Face à l'affirmation de l'émergence de ces phénomènes, Madame Cécile Duflot, ancienne ministre de l'égalité des territoires et du logement et Monsieur Benoit Hamon, ancien ministre délégué de l'économie sociale et solidaire et de la consommation et leurs successeurs, ont demandé la mise en place d'une mission afin de *mesurer l'impact de ces dispositifs sur le développement économique et social des territoires*. Cette étude est conduite conjointement par Jean-Philippe Magnen, vice-président de la région Loire-Atlantique et Christophe Fourel, chef de la Mission d'Analyse Stratégique, Synthèse et Prospective (MASSP) de la DGCS. C'est dans ce cadre que nous nous permettons de vous solliciter afin de pouvoir établir un aperçu de la situation de vos pays d'accueil respectifs.

LES MLC EN FRANCE ET DANS LE MONDE : UN APERÇU

Actuellement, les dispositifs de monnaie complémentaire revêtent de multiples formes et procèdent de modalités d'organisation diverses.

Celles qui ont retenu notre attention relèvent tout d'abord de deux dynamiques principales. D'une part se sont développées des initiatives de création de monnaies complémentaires à la monnaie nationale et indexée sur celle-ci. Le but est alors de préconiser un usage local et ainsi, de stimuler des circuits économiques courts, facteurs d'une économie plus responsable tant sur le plan social qu'environnemental.

D'autre part, des dispositifs à base temps tels que les Systèmes d'Echanges Locaux (SELS) où les Accorderies ont vu le jour. Il s'agit alors de privilégier des échanges de biens et de services au travers d'une monnaie scripturale de crédit mutuel exprimée en temps et sur la base d'1h=1h. Dans ce cas, la réception d'un don correspond à un crédit et un contre-don à un débit. Là aussi, on contourne le système monétaire courant pour privilégier certaines formes de l'échange.

On peut traditionnellement mettre en avant trois principales motivations qui démarquent les MLC et les systèmes d'échanges à base temps du système monétaire conventionnel :

- Localiser les transactions, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale.
- Dynamiser ces échanges au bénéfice des populations, et pour cela refuser l'accumulation, la conservation et la concentration de la richesse
- Transformer les pratiques et les représentations de l'échange (monnaie sociale).

Nous nous intéressons aussi à une forme moins commune de monnaie complémentaire sur le modèle du WIR qui s'est développé en Suisse depuis les années 1930. Dans un contexte de crise et de ralentissement de l'économie, les entreprises ont établi un mode de fonctionnement permettant de contourner le système bancaire conventionnel lorsque celui-ci serait moins enclin à octroyer des prêts en se prêtant directement entre elles. Aujourd'hui, le WIR représente l'équivalent de près d'1% du PIB suisse.

ETUDES PRECEDEMMENT MENEES

Dans le cadre de cette mission interministérielle, une enquête a été lancée afin de recenser les expériences menées en France.

Il serait intéressant que vous puissiez nous dire si des études équivalentes vous ont été demandées par d'autres organes tels que la Banque de France ou le Trésor par exemple.

16 Blanc Jérôme et Fare Marie, Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, Innovations, 2012/2 n°38, p. 67-84. DOI : 10.3917/inno.038.0067

QUESTIONNAIRE



Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?
- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?
- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?
- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?
- Les projets de monnaies, SEL, etc se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?



Les MLC, systèmes base temps et l'Etat

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?
- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?
- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?
- Autre(s) élément(s) que vous estimez utile de nous communiquer.

LOCAL CURRENCIES AND LOCAL EXCHANGE TRADING SYSTEMS

CONTEXT

Since the beginning of the 1990s, the projects of local currencies creations have multiplied in Europe, Latin America and Japan. Those local currencies, sometimes called social, regional or solidarity-based currencies, are "systems of local exchange of goods, services and knowledge organized around a specific currency that allow evaluating and paying for exchanges¹⁷".

In the places when they are implemented, the local currencies have different formats, using the legal currency or time as an exchange unit.

Faced with the emergence and the multiplication of these phenomenon, Mrs Cecile Duflot, former Minister of Territorial Equality and Housing and Mr Benoit Hamon, for Minister Delegate for Social and Solidarity Economy and Consumption and their successors, asked to launch a mission in order to evaluate the impact of those systems on the economic and social development in the different places where the local currencies are implemented. This study is conducted by Jean-Philippe Magnen, vice-president of the region Loire-Atlantique and Christophe Fourel, chief of the Strategic Analysis, Synthesis and Prospective Bureau in the Social Cohesion Department.

¹⁷ Blanc Jérôme and Fare Marie, Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, Innovations, 2012/2 n°38, p. 67-84. DOI : 10.3917/inno.038.0067

In this regard, we take the liberty of appealing to you, in order to have a glimpse of your host country's situation.

LOCAL CURRENCIES IN FRANCE AND IN THE WORLD

Today, the local currencies systems are taking multiple forms and are organized in several ways. Those who draw our attention are characterized by two main dynamics. First, local currencies complementary have been created and are complementary to the legal currency, while being indexed to it. The goal is to spur a local use of the currency and to stimulate the short economic circuits. This is a way to have a more responsible economy, when it comes both to social and environmental matters.

Moreover, local exchange systems have emerged. Their goal is to foster goods and services exchanges with a scriptural currency that serves for mutual credit, expressed in unit of time (one hour = one unit of currency). Therefore, receiving units of currency tallies with a credit, and giving units of currency tallies with a debit. Here again, the usual monetary system is avoided in order to foster some forms of exchange.

Three main characteristics are traditionally given, that differentiate local currencies and local exchange systems from the usual monetary system:

- They locate the transactions, by favoring local use of the revenues drawn from a local production
- They spur those exchanges at the benefit of the population, by refusing wealth accumulation, conservation and concentration
- They transform exchange practices and representations (social currencies)

We are also interested in a less common form of complementary currency, the WIR, that have been developed in Switzerland in the 1930s. In a time of crisis and economic slowdown, companies have established a system that allows them to avoid the usual banking system when it is less likely to give credit, and to lend directly money to each other. Today, the WIR represents 1% of the Swiss GDP

FORMER STUDIES

Within the frame of this inter-ministerial study, a survey has been launched in order to have an overview of the French experiments.

We would like to know if you have been asked with similar studies by other institutions, such as the Bank of France or the Treasury.

QUESTIONNAIRE

The development of local currencies and local currency systems

- Is there a multiplication of those systems in your host country?
- Why did they emerge? Are they a reaction to the crisis? An opposition to the usual economic system? Something else?
- What are the project managers' goals?
- Could you describe one or two particularly emblematic and successful projects?
- Have there been obstacles to the development of those projects? What were they?

The local currencies, local exchange projects and the Public administration

- Have public administration been associated to the setting up of those projects? Which public structures were involved?
- Is the legal frame clearly defined? What are the potential hindrances for the project managers?

- Have feedback processes been set up?
- Additional information that you would like to tell us about:



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE



Contributions des Services économiques des pays suivants :
Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États-Unis, Japon,
Kenya, Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse et Venezuela

Mai 2014

Temps passé pour la réalisation
de cette étude :
28,8 jours agent,
soit un coût théorique de 27.936,00 €

Bureau Stratégie, études et pilotage (STEP)

Contact : Erwan Le Carer
Tél. : 01 44 87 71 78
Courriel : step@dgtresor.gouv.fr

Dossier n°2014-003274

La direction générale du Trésor (DG Trésor) s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans ce document.

Ce document de travail, réalisé par le réseau international de la DG Trésor sur la base d'un cahier des charges et questionnaire précis fournis par le(s) commanditaire(s), permet de disposer d'un panorama de diverses situations à l'international. Toutefois, il ne constitue d'aucune manière une prise de position de la DG Trésor (et par extension celle des ministères économique et financier) sur le sujet donné.

Le destinataire de l'analyse comparative s'engage à n'utiliser les informations fournies par la DG Trésor que pour ses besoins personnels et à ne pas les transmettre à des tiers sans l'autorisation expresse du bureau Stratégie, études et pilotage (STEP) de la DG Trésor.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
ALLEMAGNE	8
BELGIQUE	11
BRÉSIL	15
CANADA	17
CHILI	21
ESPAGNE	23
ÉTATS-UNIS	27
JAPON	31
KENYA	35
LUXEMBOURG	39
ROYAUME-UNI	43
SUISSE	49
VENEZUELA	53

INTRODUCTION

Ce dossier, réalisé pour le compte de la Mission demandée par la Ministre de l'Egalité des territoires et le Ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire comprend 13 fiches pays analysant le développement des monnaies locales et des systèmes d'échange locaux dans ces Etats.

I Contexte et objectif de la demande :

Depuis le début des années 1990, les initiatives de création de monnaies locales complémentaires se sont multipliées en Europe, en Amérique Latine ou encore au Japon. Ces monnaies locales complémentaires (MLC) parfois aussi appelées monnaies sociales, régionales ou encore solidaires constituent des « *dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler des échanges* ». ¹ D'un lieu à un autre, elles empruntent des formats assez variables, prenant parfois comme unité d'échange la monnaie ayant cours légal ou d'autre fois le temps.

Celles qui ont retenu notre attention relèvent tout d'abord de deux dynamiques principales. D'une part se sont développées des initiatives de création de monnaies complémentaires à la monnaie nationale et indexée sur celle-ci. Le but est alors de préconiser un usage local et ainsi, de stimuler des circuits économiques courts, facteurs d'une économie plus responsable tant sur le plan social qu'environnemental.

D'autre part, des dispositifs à base temps tels que les Systèmes d'Echanges Locaux (SELs) où les Accorderies (Québec) ont vu le jour. Il s'agit alors de privilégier des échanges de biens et de services au travers d'une monnaie scripturale de crédit mutuel exprimée en temps et sur la base d'1h=1h. Dans ce cas, la réception d'un don correspond à un crédit et un contre-don à un débit. Là aussi, on contourne le système monétaire courant pour privilégier certaines formes de l'échange.

On peut traditionnellement mettre en avant trois principales motivations qui démarquent les MLC et les systèmes d'échanges à base temps du système monétaire conventionnel :

- Localiser les transactions, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale.
- Dynamiser ces échanges au bénéfice des populations, et pour cela refuser l'accumulation, la conservation et la concentration de la richesse
- Transformer les pratiques et les représentations de l'échange (monnaie sociale).

Une forme moins commune de monnaie complémentaire sur le modèle du WIR s'est développée en Suisse depuis les années 1930. Dans un contexte de crise et de ralentissement de l'économie, les entreprises ont établi un mode de fonctionnement permettant de contourner le système bancaire conventionnel lorsque celui-ci serait moins enclin à octroyer des prêts en se prêtant directement entre elles. Aujourd'hui, le WIR représente l'équivalent de près d'1% du PIB suisse.

Face à l'affirmation de l'émergence de ces phénomènes, Madame Cécile Duflot, ancienne ministre de l'égalité des territoires et du logement et Monsieur Benoit Hamon, ancien ministre délégué de

¹ Blanc Jérôme et Fare Marie, Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, *Innovations*, 2012/2 n°38, p. 67-84. DOI : 10.3917/inno.038.0067

l'économie sociale et solidaire et de la consommation et leur successeurs, ont demandé la mise en place d'une mission afin de mesurer l'impact de ces dispositifs sur le développement économique et social des territoires. Cette étude est conduite conjointement par Jean-Philippe Magnen, vice-président de la région Loire-Atlantique et Christophe Fourel, chef de la Mission d'Analyse Stratégique, Synthèse et Prospective (MASSP) de la DGCS. C'est dans ce cadre que nous nous permettons de vous solliciter afin de pouvoir établir un aperçu de la situation de vos pays d'accueil respectifs.

II Questionnaire de l'étude :

1. Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?
- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?
- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?
- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?
- Les projets de monnaies, SEL, etc se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

2. Les MLC, systèmes base temps et l'Etat

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?
- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?
- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?
- Autre(s) élément(s) que vous estimez utile de nous communiquer.

III Situation française – Réponse pour la France au questionnaire

Depuis le début des années 1990, les initiatives de création de monnaies locales complémentaires se sont multipliées en Europe, en Amérique Latine ou encore au Japon. Ces monnaies locales complémentaires (MLC) parfois aussi appelées monnaies sociales, régionales ou encore solidaires constituent des « *dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler des échanges* ». ² D'un lieu à un autre, elles empruntent des formats assez variables, prenant parfois comme unité d'échange la monnaie ayant cours légal ou d'autre fois le temps.

Face à l'affirmation de l'émergence de ces phénomènes, Madame Cécile Duflot, ancienne ministre de l'égalité des territoires et du logement et Monsieur Benoit Hamon, ancien ministre délégué de l'économie sociale et solidaire et de la consommation et leur successeurs, ont demandé la mise en

² Blanc Jérôme et Fare Marie, Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, *Innovations*, 2012/2 n°38, p. 67-84. DOI : 10.3917/inno.038.0067

place d'une mission afin de mesurer l'impact de ces dispositifs sur le développement économique et social des territoires. Cette étude est conduite conjointement par Jean-Philippe Magnen, vice-président de la région Loire-Atlantique et Christophe Fourel, chef de la Mission d'Analyse Stratégique, Synthèse et Prospective (MASSP) de la DGCS. C'est dans ce cadre que nous nous permettons de vous solliciter afin de pouvoir établir un aperçu de la situation de vos pays d'accueil respectifs.

LES MLC EN FRANCE ET DANS LE MONDE : UN APERÇU

Actuellement, les dispositifs de monnaie complémentaire revêtent de multiples formes et procèdent de modalités d'organisation diverses.

Celles qui ont retenu notre attention relèvent tout d'abord de deux dynamiques principales. D'une part se sont développées des initiatives de création de monnaies complémentaires à la monnaie nationale et indexée sur celle-ci. Le but est alors de préconiser un usage local et ainsi, de stimuler des circuits économiques courts, facteurs d'une économie plus responsable tant sur le plan social qu'environnemental.

D'autre part, des dispositifs à base temps tels que les Systèmes d'Echanges Locaux (SELS) où les Accorderies ont vu le jour. Il s'agit alors de privilégier des échanges de biens et de services au travers d'une monnaie scripturale de crédit mutuel exprimée en temps et sur la base d'1h=1h. Dans ce cas, la réception d'un don correspond à un crédit et un contre-don à un débit. Là aussi, on contourne le système monétaire courant pour privilégier certaines formes de l'échange.

On peut traditionnellement mettre en avant trois principales motivations qui démarquent les MLC et les systèmes d'échanges à base temps du système monétaire conventionnel :

- Localiser les transactions, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale.
- Dynamiser ces échanges au bénéfice des populations, et pour cela refuser l'accumulation, la conservation et la concentration de la richesse
- Transformer les pratiques et les représentations de l'échange (monnaie sociale).

Nous nous intéressons aussi à une forme moins commune de monnaie complémentaire sur le modèle du WIR qui s'est développé en Suisse depuis les années 1930. Dans un contexte de crise et de ralentissement de l'économie, les entreprises ont établi un mode de fonctionnement permettant de contourner le système bancaire conventionnel lorsque celui-ci serait moins enclin à octroyer des prêts en se prêtant directement entre elles. Aujourd'hui, le WIR représente l'équivalent de près d'1% du PIB suisse.

ETUDES PRECEDEMMENT MENEES

Dans le cadre de cette mission interministérielle, une enquête a été lancée afin de recenser les expériences menées en France.

Il serait intéressant que vous puissiez nous dire si des études équivalentes vous ont été demandées par d'autres organes tels que la Banque de France ou le Trésor par exemple.

ALLEMAGNE

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

Les tentatives de création de monnaies locales connaissent en Allemagne une expansion. En effet, le nombre de monnaies locales a pratiquement doublé lors des cinq dernières années selon le site de la fédération *Regiogeld e.V* qui vise à favoriser le développement des monnaies locales. Il existe en Allemagne une soixantaine de dispositifs alternatifs de paiement locaux. Ainsi, Toutefois, l'ampleur du phénomène est à relativiser, car les masses monétaires et les montants des transactions en jeu demeurent marginaux, d'autant plus que seulement une minorité de ces monnaies sont pérennes.

En ce qui concerne les systèmes d'échange locaux (SEL)EL, le site *Tauschring.de* recense environ 200 cercles d'échange sur l'ensemble du territoire allemand.

- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

La première monnaie locale est née en Allemagne en 1908. Il s'agit du Bethel. Cependant, le dispositif le plus connu est le *Wära System*, conçu dans la région d'Erfurt (Thuringe) à la fin des années 20, en pleine crise financière. Ce système alternatif de paiement a connu un succès rapide et était utilisé en 1931 par près de 1000 entreprises. Le *Wära* fut notamment utilisé pour le rachat d'une mine de 40 ouvriers dans la région de Schwanenkirchen (Bavière) en Allemagne en 1930. N'ayant pu obtenir un prêt et ne disposant pas de trésorerie en marks, le nouveau propriétaire Max Hebecker utilisa des *Wära* pour payer ses ouvriers et convainquit les commerçants de les accepter. Les grossistes de ceux-ci pouvaient les utiliser pour acheter du charbon à la mine. Le *Wära* perdait 1% de sa valeur tous les mois s'il n'était pas utilisé. Face à l'ampleur du phénomène, la *Reichsbank* interdit le *Wära* en 1931.

L'expansion des dispositifs alternatifs aujourd'hui semble t liée à la volonté croissante des consommateurs de changer leur mode de consommation et de donner une dimension sociétale à leurs achats. Cette volonté de changement résulte d'ailleurs certainement en partie de la crise économique qui a cristallisé les oppositions au système économique traditionnel. Ils ne semblent en revanche pas qu'ils aient fondamentalement pour origine des difficultés économiques des ménages allemands.

- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?

L'objectif fondamental des porteurs de projets en Allemagne est de stimuler l'économie locale. En effet, les dispositifs alternatifs d'échanges retiennent le pouvoir d'achat des utilisateurs à l'intérieur de la localité d'utilisation et renforcent les relations entre producteurs locaux, distributeurs locaux et consommateurs, cela d'autant plus que les monnaies locales sont fréquemment des monnaies

fondantes³, ce qui implique une plus forte circulation et favorise la consommation au détriment de l'épargne.

Le deuxième objectif, qui a une importance significative en Allemagne, est de promouvoir une consommation durable et écologique notamment en promouvant les circuits courts et l'alimentation biologique.

Enfin, les porteurs des projets de monnaies locales visent fréquemment à donner une dimension sociétale à leur projet. Ainsi, l'utilisation de monnaies locales se fait souvent au bénéfice de projets caritatifs par l'intermédiaire de versements de commissions (cf. ci-dessous l'exemple du *Chiemgauer*) visant à réorienter une partie de la richesse vers le secteur associatif.

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?

Le projet le plus emblématique de monnaie locale en Allemagne est sans aucun doute le *Chiemgauer*. Créé en 2003 dans l'école de Waldorf dans la région du Chiemgau (villes de Trauenstein et de Rosenheim) dans le sud-est de la Bavière, le *Chiemgauer* est en 2013 l'une des monnaies locales les plus importantes du monde avec un chiffre d'affaires annuel de 7,2 M€ et une masse monétaire de 560 000 *Chiemgauer* (1Chm=1€). Environ 2 800 personnes utilisent le *Chiemgauer* et plus de 600 commerces acceptent d'être payés via cette monnaie locale. Lorsque les commerçants souhaitent échanger leurs *Chiemgauer* en euros, ils versent des frais de change de 5% du montant échangé. 3% de ces frais sont redistribués aux environ 250 associations partenaires, ce qui a permis de collecter en 2013 près de 60 000€. Depuis la fondation en 2003, l'école de Waldorf a collecté 44 000 € destinés à la construction de son gymnase. Les 2% servent à financer les coûts de fonctionnement de l'association qui administre le *Chiemgauer*. Cette monnaie locale est une monnaie fondante qui perd 2% de sa valeur par trimestre si elle n'est pas utilisée. Cela vise à maintenir la monnaie en circulation et à éviter l'épargne. Ainsi, le *Chiemgauer* a un taux de circulation environ 3 fois supérieur à l'euro.

Concernant les Systèmes d'Echanges Locaux à base temps (*Tauschring*), aucun cercle d'échange ne se distingue particulièrement par sa popularité ou son nombre de membres : il existe une multitude de cercles d'échange comptant environ une centaine de membres chacun. C'est le cas du *Tauschring* du quartier de *Friedrichshain* à Berlin, fondé en 1995 et qui compte environ 80 membres actifs⁴. Chaque membre doit verser 6€/an au cercle d'échange. Il vise comme tous les cercles d'échanges en Allemagne à promouvoir l'entraide entre voisins et une économie socialement responsable à l'intérieur d'un quartier. Les membres échangent par exemple des cours de langues contre des cours d'informatique ou de cuisine. Les propositions d'échange sont répertoriées sur leur site internet et dans un journal de petites annonces. Il existe au niveau fédéral deux sites internet qui répertorient l'ensemble des cercles d'échange existant en Allemagne : www.tauschringadressen.de, www.ressourcen-tauschring.de. L'Allemagne comptant un nombre de retraités important, ces derniers sont souvent les membres les plus actifs de ces cercles, puisqu'ils disposent de temps à consacrer à ces activités. Ces cercles d'échanges relèvent, au même titre que les monnaies locales d'un désir de plus en plus manifeste de consommer autrement et de reconstituer le lien social à travers des initiatives locales.

- Les projets de monnaies, SEL, etc. se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Non.

³ Une monnaie fondante est une monnaie qui perd de sa valeur régulièrement si elle n'est pas utilisée

⁴ <http://www.tauschring-friedrichshain.de/>

Q2/- Les MLC, systèmes base temps et l'État

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Les pouvoirs publics n'ont pas directement soutenus des projets de monnaies locales et de système d'échanges qui restent avant tout des initiatives du secteur privé et associatif.

- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

La situation juridique de ces nouveaux dispositifs en Allemagne demeure floue, il n'existe pas de définition précise. Ce flou juridique s'explique par le fait que ces dispositifs sont considérés par les autorités comme des phénomènes marginaux qui ne menacent pas la position de monopole de création monétaire de la BCE. Ainsi, les monnaies locales sont autorisées et aucune licence bancaire n'est nécessaire pour créer et émettre une monnaie locale. Cependant, si ces phénomènes devaient dans les années à venir gagner en ampleur, les autorités de contrôle pourraient tout simplement les interdire en les considérant comme une menace pour la stabilité du système bancaire, notamment par le fait que cette création monétaire non-contrôlée pourrait stimuler l'inflation.

En ce qui concerne les SEL à base temps, il s'agit d'initiatives privées locales (au niveau d'un quartier le plus souvent) dans lesquelles les pouvoirs publics n'interviennent pas. Selon l'article 1 de la loi de lutte contre le travail au noir⁵, les aides au voisinage ne sont pas considérées comme du travail au noir si ces dernières sont réciproques. Ainsi, les systèmes à base temps ne sont pas considérés par les autorités comme du travail au noir puisqu'ils répondent à une logique d'aides réciproques, non-rémunérées et dans un espace défini.

- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?

Face à la multiplication des monnaies locales dans les années passées, le superviseur financier allemand (*Bafin*) et la Bundesbank suivent le sujet. Ils vérifient que les monnaies locales demeurent de simples « bons d'achats » qui restent marginaux et ne mettent aucunement en cause le monopole d'émission monétaire.

⁵ Gesetz zur Bekämpfung der Schwarzarbeit und illegalen Beschäftigung (Schwarzarbeitsbekämpfungsgesetz - SchwarzArbG

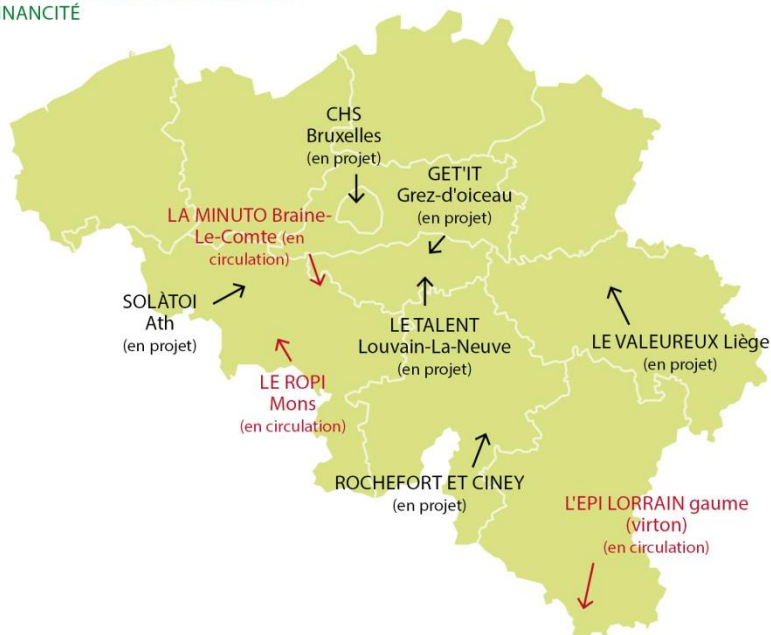
BELGIQUE

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

On peut clairement observer un phénomène d'expansion des monnaies locales complémentaires en Belgique francophone depuis 2010/2011. Trois monnaies complémentaires ont vu le jour dans la partie Sud du pays : le « Ropi » à Mons, l'« Epi Lorrain » en Lorraine belge, et « La Minuto » dans la région de Braine-Le-Comte. Cinq autres projets sont en phase d'implantation (voir carte ci-dessous). Enfin, un rapport déposé récemment au Parlement wallon évalue la pertinence de l'implantation du système « WIR » existant en Suisse depuis 1934 pour le paiement entre entreprises.

LA CARTE DES MONNAIES LOCALES
FINANCITÉ



De nombreux SELS (système d'échange local basé sur une valeur monétaire exprimé en temps) sont également actifs en Belgique depuis des années. Le premier créé est « BruSEL » en 1996. On en dénombre aujourd'hui plus de 60 pour la seule Belgique francophone. Il existe un net phénomène d'expansion des SEL depuis 2011.

Les SEL se revendiquent la plupart du temps autonomes dans leur fonctionnement. Cependant, certains sont parfois attachés à une institution locale ou soutenue par un pouvoir politique. Ils connaissent donc les situations les plus variées.

Selon le réseau « Financement alternatif », ce système permet l'implantation d'un réseau de confiance et la création d'un lien entre les participants. Il vise aussi à diminuer notre impact écologique par des activités et échanges basés sur le local et le réemploi. Il existe toutefois un risque

de dérive : certains utilisateurs cherchent juste à accumuler de la « monnaie » sans s'intéresser à la dimension conviviale du réseau.

- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

Les MLC et les systèmes d'échange à base temps semble s'être développés en réaction à la crise, puisque leur expansion exponentielle débute à partir de 2010/2011. La Belgique a nettement été touchée par la crise bancaire. Les trois principaux établissements de crédit du pays – Dexia, KBC et Fortis – ont chacun bénéficié d'un aide massive de l'État belge. Le sauvetage de Dexia à lui seul aurait déjà coûté 6,6 milliards d'euros aux contribuables belges. La réputation des banques auprès de l'opinion publique est donc profondément entachée.

Les projets de MLC ou de SEL ne sont toutefois pas construits en opposition à la monnaie commune européenne. Selon les eurobaromètres, les belges apparaissent parmi les européens les plus attachés à l'euro.

Enfin, la majorité des projets de MLC ou de SEL se développent en Belgique francophone, région en transition et où les difficultés économiques sont plus aigües. La Wallonie (11,4%) souffre d'un chômage structurel lequel s'explique notamment par les importantes restructurations dans la sidérurgie et la métallurgie. De même, le chômage est particulièrement élevé à Bruxelles (19,3%) où il touche très fortement les jeunes et les travailleurs moins qualifiés. Le centre de gravité de l'activité économique du pays est en Flandre, c'est-à-dire au Nord du pays. Le taux de chômage dans cette région est très faible (5,1% en 2013) et fluctue de manière plus marquée en fonction de la conjoncture.

- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?

La grande tendance qui se dessine quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets, est de se réapproprier l'outil monétaire afin de contribuer à une relocalisation de l'économie et à un soutien aux circuits courts au niveau local.

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?

L'Epi Lorrain est une monnaie complémentaire lancée en juin 2012 en Lorraine belge (Sud du pays). L'Epi est une monnaie locale complémentaire à l'Euro, 1 épi équivalent à 1 euro. Elle se présente sous la forme de bons de soutien sécurisés d'une valeur de 1, 5, 10, 20 et 50 épis. Près de 30.000 épis sont actuellement en circulation. Le projet bénéficie d'un soutien privé via la Fondation du Roi Baudoin et public via la Province du Luxembourg. Les objectifs de « L'Epi Lorrain » sont les suivants :

- Rendre à une population donnée sa capacité à subvenir à ses besoins et de créer une économie qui correspond à ses propres choix de développement.
- Favoriser l'économie locale. Étant valables uniquement dans une région donnée, la monnaie locale favorise très largement le recours à des commerçants, entreprises, agriculteurs, associations de la région. Ainsi quel que soit le niveau d'activité économique, la plupart des bénéfices enrichissent la communauté locale.
- Diminuer l'empreinte écologique par la réduction des transports de marchandises inter-régions.
- Circulant beaucoup plus rapidement que les monnaies nationales, la monnaie régionale soutient le développement économique local.
- Mieux responsabiliser la population par rapport à son territoire et à son développement.

- Les projets de monnaies, SEL, etc. se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Ces types de projet ne rencontrent aucun frein institutionnel, en veut pour preuve l'expansion continue d'initiatives en Belgique francophone depuis 2011. Par contre, l'introduction d'une monnaie complémentaire suscite souvent des craintes et des appréhensions de la part de la population locale. Une politique de communication ciblée dès le début du projet constitue une condition essentielle de la réussite d'une monnaie locale et de son appropriation par la population locale.

Q2/- Les MLC, systèmes base temps et l'État

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Au niveau local, les pouvoirs publics locaux en Belgique francophones, majoritairement de sensibilité de gauche, sont souvent associés à ces projets, voire les initiateurs des MLC.

Au niveau des régulateurs et des superviseurs, la Banque Nationale de Belgique se montre ouverte à leurs égards et elle est à la disposition des porteurs de projet dans leur démarche. Le Service de la surveillance prudentielle et des infrastructures de marché peut être sollicité dans la phase de démarrage du projet afin de s'assurer de la fiabilité et de la légalité de la structure juridique envisagée.

- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps n'est pas défini, mais le droit belge offre suffisamment de flexibilité pour que ces types de projets puissent être encadrés de manière légale.

Premièrement, en Belgique, le Code pénal interdit d'émettre un « signe monétaire ». Pour contourner cette interdiction, il suffit que figure expressément sur le moyen de paiement destiné à circuler une mention précisant qu'il s'agit d'un bon d'achat ou d'un bon d'échange.

Deuxièmement, les opérations de paiement et de transmission de fonds sont réservées aux établissements de crédit et aux établissements de paiement (loi du 21 décembre 2009). Ne tombent néanmoins pas dans le champ d'application de la loi les instruments de paiement ne pouvant être utilisés qu'au sein d'un réseau limité de prestataires où les opérations de paiement sont fondées sur le modèle des titres-service. Les initiateurs d'un projet de MLC sont donc dispensés d'obtenir l'agrément de la Banque Nationale de Belgique comme prestataire de service de paiement.

- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?

Aucun dispositif de suivi n'a été mis en place à ce jour. Au niveau local, le suivi des monnaies complémentaires incombe souvent à un collège composé typiquement de membres de l'association en charge du projet, de représentants des commerçants et des consommateurs.

- Autre(s) élément(s) que vous estimez utile de nous communiquer.

Cette étude a été réalisée grâce au concours du réseau « Financement alternatif », qui apporte un soutien logistique et financier aux projets de monnaie complémentaire en Wallonie et à Bruxelles. Le Réseau attend beaucoup de la mission lancée par Madame Cécile Duflot, ancienne ministre de l'égalité des territoires et du logement et Monsieur Benoit Hamon, ancien ministre délégué de l'économie sociale et solidaire et de la consommation visant à mesurer l'impact de ces dispositifs sur le développement économique et social des territoires. En effet, s'il en résulte de la mission l'adoption d'un cadre juridique pour ces projets en France, ce cadre pourrait ensuite être transposé en Belgique, voire au niveau européen. La personne rencontrée souhaiterait, dans la mesure du possible, obtenir une copie du rapport finale ou des synthèses réalisées.

BRÉSIL

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

Depuis la fin des années 1990, on assiste à un réel phénomène d'expansion des monnaies locales complémentaires au Brésil. La première initiative du genre a vu le jour en 1998, avec la création de *Banco Palmas* (qui a donné lieu en 1998 à la création de la monnaie Palma), dans le quartier *Conjunto Palmeiras* à Fortaleza. Depuis, ce sont plus de 100 monnaies parallèles qui ont émergé (parmi lesquelles Santana, Maracanã, Par, Terra, Ita, Semear, Ribeirinho, Sol, Cajueiro, etc.), toutes indexées sur le réel (le taux de change est généralement de 1 BRL). D'après le Réseau Brésilien de Banques Communautaires, en 2012, le montant de monnaies sociales en circulation atteignait 500 milles reais et concernait environ 350 milles utilisateurs.

- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

Le développement de monnaies locales au Brésil est lié à l'organisation des quartiers en communautés dans les centres urbains brésiliens et en particulier à la création d'associations d'habitants. L'idée de la création d'une monnaie locale est, la plupart du temps, le fruit de la volonté des habitants eux-mêmes, l'objectif étant de permettre à la communauté d'avoir sa propre organisation. Complémentaires au réel, les monnaies locales sont créées par les banques communautaires afin de permettre la circulation de richesse au sein de la propre communauté.

- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?

Avec la création d'une monnaie locale, l'objectif de la banque communautaire est d'inciter ses habitants à dépenser leur revenu au sein même de la communauté (via la concession de rabais par les magasins aux clients payant en monnaie locale notamment), stimulant ainsi la consommation locale et, par voie de conséquence, la création d'emplois et de revenus.

Les monnaies locales créent donc les conditions de développement des économies locales via :

- La retenue des ressources dans l'économie locale (circuit fermé)
- L'organisation locale de la production, de la circulation, de la distribution et de la consommation
- La création de richesse à partir de ressources disponibles dans l'économie réelle
- La redistribution de ressources au travers du commerce local

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?

Le cas du Palma, première monnaie locale créée au Brésil, fournit un exemple intéressant. Si la Banque Palmas a vu le jour en 1998 et la monnaie en 2001, leur histoire remonte à 1973 et à l'arrivée des premiers habitants dans le quartier *Conjunto Palmeiras*. Le quartier, construit de manière

désordonnée, a commencé à se structurer avec la fondation de l'Association des habitants du *Conjunto Palmeiras* en 1981. L'objectif de l'association était alors d'organiser les familles et de leur fournir de meilleures conditions de vie. Malgré des progrès significatifs en termes d'infrastructures (assainissement, eau potable, électricité, etc.), la situation sur le plan économique restait mauvaise à la fin des années 1990 (80% de la population se trouvait au chômage et seulement 20% du revenu des habitants était investi dans le commerce local notamment). C'est dans ce contexte que l'association a décidé de la création de la Banque Palmas et de l'implantation d'un réseau de solidarité entre producteurs et consommateurs locaux afin de garantir des microcrédits à la production et à la consommation locale, et ce sans exigence de revenu (la garantie étant donnée par les voisins). Aujourd'hui, il est clair que l'initiative a été un succès : 90% de la richesse créée dans le quartier est actuellement réinvestie dans le commerce local.

- Les projets de monnaies, SEL, etc se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Les projets de monnaies locales au Brésil ne se sont pas vraiment heurtés à des résistances, même si elles étaient au départ vues d'un mauvais œil par la Banque centrale (qui y voyait des monnaies concurrentes à la monnaie officielle).

Q2/- Les MLC, systèmes base temps et l'État

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Les pouvoirs publics ne sont pas associés à la mise en place de ces dispositifs. Il s'agit d'initiatives purement locales, gérées par les banques communautaires elles-mêmes.

- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

Il n'existe pas vraiment de cadre juridique pour ce type de dispositifs monétaires, chacune de ces monnaies sociales servant uniquement à l'économie locale.

- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?

Les monnaies locales sont suivies par le Secrétariat National de l'Economie Solidaire, lié au Ministère du Travail.

CANADA

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

La première accorderie est née en 2002 à Québec ; ce système d'échange de services a connu immédiatement un grand succès dans la province, donnant naissance au Réseau Accorderie du Québec en 2006. Ce réseau comprend désormais 11 accorderies dans différentes régions, regroupant plus de 2 500 adhérents et proposant plus de 1 000 services. Il s'agit donc d'une forme d'économie solidaire en pleine croissance, le nombre d'accorderies québécoises devant par ailleurs augmenter de 7 à 12 d'ici 2015.

- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

L'Économie Sociale et Solidaire est profondément ancrée dans la vie économique du Québec, notamment sous l'impulsion du Mouvement Desjardins, dont la Première Caisse populaire a été ouverte en 1900 afin de pallier au manque d'institutions financières en particulier en province. Le Mouvement Desjardins, désormais l'institution financière coopérative la plus importante au Québec avec plus de 5,6 millions de membres (dont 400 000 entreprises) et 44 600 employés, stimule toujours la croissance de l'ESS au Québec. Il est à l'origine, avec la fondation Saint Roch de Québec, de la première accorderie ouverte dans la ville de Québec en 2002 afin de répondre aux besoins d'une frange de la population pour l'accès au crédit et la sécurité alimentaire.

- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?

-Élargir l'offre de services ;

-Couvrir l'ensemble des zones géographiques de la province ;

-Transformer certaines accorderies en coopératives ;

-Obtenir la reconnaissance des accorderies par le gouvernement québécois ;

-Engager des coopérations avec des pays étrangers. Avec la France, un partenariat a été signé en 2011 entre le Réseau Accorderie du Québec et la Fondation Macif afin de développer un réseau d'Accorderies en France ; puis un protocole de partenariat bilatéral fut signé en 2013 entre le Réseau Accorderie du Québec et le Réseau des Accorderies de France, suite à l'Entente de coopération en matière d'économie sociale et solidaire conclue en mars 2013 entre les gouvernements du Québec et de la République française. Des communautés francophones au Nouveau-Brunswick et en Ontario évaluent également l'opportunité d'implanter ce modèle sur leur territoire.

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?

L'accorderie de Québec, 1^{ère} accorderie née en 2002 sous l'impulsion de la Fondation St-Roch et du Mouvement Desjardins, est très emblématique de ce mouvement. Elle compte désormais plus de 700 membres. En 2012, compte-tenu de sa croissance, elle s'est transformée en coopérative de solidarité. La Fondation St-Roch et le Mouvement Desjardins soutiennent toujours financièrement cette accorderie.

- Les projets de monnaies, SEL, etc se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Accueil favorable de la population.

Q2/- Les MLC, systèmes base temps et l'État

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Le Ministère des Affaires Municipales, Régions et Occupation du Territoire (MAMROT) a la tutelle de l'ESS. A ce titre, il a lancé en 2008 un Plan d'actions incluant des soutiens financiers pour favoriser le développement de l'ESS. La Loi sur l'économie sociale, entrée en vigueur le 10 octobre 2013, constitue désormais le cadre dans lequel s'inscrivent les organismes d'économie sociale, dont les accorderies. Cependant le réseau des Accorderies demande un plus fort engagement de la part du gouvernement, notamment pour sa reconnaissance et pour le financement de ses activités « à titre d'acteurs incontournables de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », afin d'assurer sa vitalité à long terme.

Pour l'instant, les accorderies ne génèrent pas de revenus et leur viabilité dépend uniquement du soutien financier de partenaires tels que des fondations (la Fondation Lucie et André Chagnon, la Fondation Béati, la Fondation Saint-Roch, etc.) et d'autres acteurs sociaux et économiques (la Caisse d'économie solidaire Desjardins, le Mouvement Desjardins, certains organismes d'action communautaire et bénévole, etc.).

Les quatre priorités stratégiques présentées par le réseau Accorderie sont :

- Reconnaissance de la force du mouvement Accorderie ;
- Reconnaissance de l'Accorderie comme entreprise d'économie sociale ;
- Reconnaissance de la monnaie sociale à la base de l'échange de services ;
- Reconnaissance de l'intérêt public de la finalité sociale des Accorderies.

- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

Les accorderies sont généralement des organismes à but non lucratif (OBNL). Certaines peuvent opter pour un changement de statut et devenir des coopératives de solidarité, telle l'Accorderie de Québec.

Dans un OBNL, on trouve généralement une seule catégorie de membres: les membres utilisateurs. Une coopérative de solidarité doit contenir au moins deux des trois catégories de membres suivantes: les membres utilisateurs, les membres travailleurs et les membres de soutien. De plus, pour devenir membre d'une coopérative, chaque personne doit payer une part sociale

(minimum 10 CAD) remboursable si elle quitte la coopérative. Les avantages d'une coopérative de solidarité sont essentiellement :

- la possibilité pour les membres utilisateurs de participer au processus décisionnel en collaboration avec les membres de soutien ;
- l'accès à un financement plus diversifié pour assurer le fonctionnement de l'organisation.

Commentaires éventuels :

Sites utiles

<http://accorderie.ca>

<http://www.saint-roch.qc.ca/oeuvres/laccorderie>

<http://www.fondationchagnon.org/fr/que-faisons-nous/projets/projets-en-cours/accorderie.aspx>

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>

CHILI

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps.

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

Malgré un regain d'intérêt pour l'Economie Sociale et Solidaire, les expériences de Monnaies Locales et Complémentaires restent relativement marginales. Les initiatives apparues dans les années 2000 ont souvent été maintenues sans connaître d'expansion particulière. Quelques nouveaux projets ont été lancés ces dernières années sans qu'il soit toutefois possible de parler d'essor.

La phase de forte croissance et la réduction continue de la pauvreté au Chili ont conduit à faire rentrer la quasi-totalité de la population dans la sphère d'échanges monétisés à l'inverse des mouvements de démonétisation observés en Europe depuis la crise et dans d'autres pays du sous-continent latino-américain.

- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

L'Economie Sociale et Solidaire se développe dans les années 1980 à la suite de la crise économique. Les premières expériences de MLC apparaissent quant à elles à la toute fin des années 1990. Elles s'inspirent du *Red Global de Trueque*, né en Argentine quatre ans plus tôt. L'idée sous-jacente est de proposer un système alternatif au système économique de marché, qui soit davantage fondé sur l'échange et le partage que sur l'accumulation de richesses.

- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?

Ces mouvements ont pour objectif final de promouvoir la solidarité, le partage et de permettre la valorisation des talents de chacun, et en particulier de ceux qui sont exclus du marché (personnes sans emploi).

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?

Les initiatives menées fonctionnent selon le principe de la monnaie sociale et non selon le système de base temps. Elles prennent presque exclusivement la forme de « *ferias* » c'est-à-dire de foires où s'échangent librement biens et services. Chaque individu est en réalité un « *prosumidor* » (contraction de « *productor* » et de « *consumidor* »), mi- producteur, mi- consommateur qui expose ses productions, propose ses services et peut à son tour acquérir d'autres prestations.

L'échange de billets *ad hoc*, formellement interdit, est remplacé par un système de monnaie sociale : Le réseau Ecocentro, fondé à Santiago en 2000, fonctionne par exemple grâce à des « *talentos* ».

Chaque participant se voit ainsi attribué 10 « *talentos* » au début de l'événement puis complète une fiche indiquant ses offres et demandes. Au niveau agrégé, la confrontation de l'offre et de la demande permet alors de fixer le prix de chaque prestation. Le réseau comptait une centaine de participants quelques mois après son lancement.

Le réseau « El Canelo de Nos », créé à San Bernardo en 2001, distingue lui deux types de transactions : l'échange direct qui a lieu quand une offre s'ajuste parfaitement à une demande et l'échange indirect qui passe par la création d'une « Banque Sociale » : chaque individu reçoit un certain nombre de « canelos », correspondant à la valeur des biens et services cédés, qui lui permettront d'acquérir les prestations de son choix.

- Les projets de monnaies, SEL, etc... se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Le système des « *ferias* » est ouvert à tous. Par ailleurs, la monnaie utilisée n'a aucune valeur dans l'économie réelle. Ainsi, les individus ne souhaitant pas participer aux « *ferias* » continuent leurs achats comme auparavant en pesos chiliens et ne sont pas pénalisés par la création d'une telle monnaie. Ces deux éléments expliquent pourquoi ces projets n'ont pas connu de contestations particulières. Le seul moyen de s'opposer au projet reste encore de ne pas y participer.

Une baisse du taux de participation a ainsi été observée depuis 2011 à la suite d'un changement dans le fonctionnement du réseau « El Canelo de Nos » : les individus sont désormais priés de ramener à la banque sociale les « canelos » non utilisés à la fin de la journée, et ce afin d'éviter toute forme de suraccumulation.

Q2/- Les MLC, systèmes de base temps et l'État.

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Ces projets naissent la plupart du temps d'initiatives individuelles ou locales. Les pouvoirs publics n'exercent à ce titre aucun rôle dans leur développement.

- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

Le système étant peu répandu, il existe un certain vide juridique à ce sujet.

- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?

À notre connaissance, ces initiatives n'ont pas fait l'objet de dispositifs de suivi particuliers.

- Autre(s) élément(s) que vous estimez utile de nous communiquer.

L'étude portant sur les phénomènes récents de MLC, il n'a pas été fait mention des systèmes économiques propres aux populations Mapuches. Les Mapuches sont les communautés autochtones présentes principalement en Araucanie. Celles-ci pratiquent couramment le *Trafkintüs* (troc en langue Mapudungún) qui leur permet d'échanger principalement des semences ou des plantes entre communautés.

ESPAGNE

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

Il existe en Espagne deux types de dispositifs de monnaie complémentaire : (i) les dispositifs à base temps (les « *bancos de tiempo* ») ont vu le jour au milieu des années 1990 afin de développer des échanges de biens et de services au travers d'une monnaie scripturale de crédit mutuel exprimée en temps et sur la base d'1h=1h ; (ii) des initiatives de création de monnaies complémentaires à l'euro et indexées sur celui-ci (« *escosol* » en Catalogne ou « *boniates* » dans la région de Madrid...). Si l'utilisation de monnaies alternatives est encore concentrée dans les grandes zones géographiques (Catalogne et Andalousie notamment), ces initiatives tendent toutefois à se développer sur l'ensemble du territoire depuis le début de la crise. Ces systèmes monétaires alternatifs sont de taille très variée et peuvent concerner de très petites communautés (trentaine d'utilisateurs) ou s'étendre sur l'ensemble d'une région (plus de 1 000 utilisateurs).

Ainsi, on compte aujourd'hui environ 70 monnaies locales (dont près de la moitié a été créée depuis 2007) qui regroupent de 5 000 à 6 000 utilisateurs, et entre 300 et 400 « *bancos de tiempo* »⁶ sur l'ensemble du territoire espagnol. La coordination de cet ensemble disparate d'organisations est assurée par un organisme national – la *Red de redes de economía alternativa y solidaria* (REAS) – créé en 1995 et qui dispose de 15 réseaux décentralisés. La REAS estime que l'économie solidaire représente en Espagne 217 M€ et implique la participation de 18 500 personnes (données 2013). Par ailleurs, la visibilité de ces dispositifs a sensiblement progressé, comme le révèle notamment la progression du nombre de visites sur le site internet de la REAS (d'une centaine de visites quotidiennes avant la crise à 3 500 visites quotidiennes aujourd'hui).

- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

Si les premiers projets de monnaie complémentaire ont émergé à la fin des années 1980 en opposition au système économique conventionnel (développement du commerce local, répartition plus équitable des richesses, soutien à la production artisanale et écologique), la crise a joué un rôle de catalyseur dans un contexte de forte dégradation du marché du travail (taux de chômage de près de 26% aujourd'hui), de sorte que de nombreux dispositifs ont vu le jour depuis 2007. Ces derniers ont désormais l'ambition de permettre aux citoyens sans emploi de participer de nouveau à la vie économique de la collectivité.

- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?

⁶ Il est difficile de comptabiliser précisément le nombre de participants à ces réseaux d'échanges dans la mesure où de nombreuses associations répondent à cette logique sans toutefois se constituer comme des « *bancos de tiempo* » (associations de voisinage notamment).

Les ambitions des associations en charge des projets de monnaies locales et de dispositifs d'échanges non conventionnels se sont affirmés depuis le début de la crise, et plusieurs grandes tendances semblent se dégager :

- i. Développer des réseaux d'échanges locaux en impliquant les pouvoirs locaux (*ayuntamientos*) et les caisses d'épargne locales (*cajas*) dans le développement de ces projets. Dans certaines communautés autonomes, les associations organisent régulièrement des ateliers de formation, tandis que d'autres souhaitent transposer ces dispositifs d'échanges alternatifs et de troc dans le système éducatif.
- ii. Développer les voies d'utilisation des systèmes d'échanges alternatifs pour accompagner les citoyens au quotidien. Dans la mesure où la majorité des transactions en monnaies locales s'effectue par voie électronique, les associations souhaitent améliorer l'accès aux plateformes d'achat en ligne (par le biais d'un numéro de compte et d'un code d'accès) et *via* des applications sur téléphones mobiles (technologie « *contact less* »). Elles souhaitent par ailleurs accroître l'émission de monnaie fiduciaire.
- iii. Développer et approfondir les marchés alternatifs dans les communautés autonomes où les dispositifs de monnaie complémentaire sont les plus aboutis (*Mercado Ecosol* en Catalogne, *Mercado Social de Madrid*...) afin de mettre en relation consommateurs et producteurs sur la base de critères de soutenabilité. Ces dispositifs devront ainsi permettre d'alimenter les circuits fermés de financement locaux et assurer l'autosuffisance du secteur de l'économie sociale.

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?

Le réseau d'économie solidaire catalan (*Xarxa d'Economia Solidària de Catalunya* – XES), qui compte environ 1 200 utilisateurs, a vu le jour en novembre 2003 et a développé sa propre monnaie locale (« *ecosol* ») indexée sur l'euro. Depuis le début de la crise, ce projet se développe rapidement, avec notamment le lancement d'une campagne de mécénat fin 2013 en vue de financer le développement de l'*ecosol*. Par ailleurs, le XES développe de front quatre grands projets dont l'ambition à terme est de généraliser l'utilisation de l'*ecosol* comme moyen de paiement exclusif de l'ensemble des transactions du secteur :

- la mise en vente d'une collection d'ouvrages éclairants sur le fonctionnement du secteur de l'économie solidaire.
- la mise à disposition aux entreprises d'un outil de mesure sociale et de la soutenabilité de leur gestion (« *balance social* » ou bilan social), qui serait complémentaire au bilan comptable traditionnel.
- la tenue annuelle d'un colloque (« *feria* ») destiné à offrir plus de visibilité au secteur. La seconde *Feria de la Economía Solidaria de Cataluña* (FESC) qui s'est tenue à Barcelone en octobre 2013 avait permis de mobiliser 32 000 *ecosols* (19 000 en 2012), 184 entreprises et autres organismes et 12 000 visiteurs.
- la mise en œuvre d'un marché alternatif local (« *Mercado Ecosol* ») sur lequel les transactions seront réalisées exclusivement en *ecosol* : les coopératives, fondations et associations (puis dans un second temps les particuliers) pourront participer à ce commerce via une plateforme électronique et une application sur mobile après avoir échangé leurs euros contre des *ecosol* à une parité fixe. Enfin, ce marché sera régulé de sorte que le crédit disponible pour réaliser des achats sera fonction des volumes négociés sur celui-ci.

- Les projets de monnaies, SEL, etc.. se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Ces projets ne se sont pas heurtés à des résistances notables.

Q2/- Les MLC, systèmes base temps et l'État

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Les projets de monnaie locale et de dispositifs d'échanges alternatifs ont été mis en œuvre par des associations locales (de commerçants, de voisinage, de producteurs/consommateurs), qui peuvent œuvrer aux côtés de fondations et d'ONG, mais les pouvoirs publics n'ont pour l'heure pas été associés à ces projets.

- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

Une parité fixe par rapport à l'euro est établie pour chaque monnaie locale.

Les dispositifs monétaires alternatifs sont soumis aux directives européennes sur le régime de la monnaie électronique.

Toutefois, il existe encore certaines interrogations, notamment liées au traitement des transactions réalisées en monnaies locales au regard du Code du Commerce, du Code Civil et des règles de la taxe sur la valeur ajoutée (IVA).

- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?

Aucun mécanisme de suivi n'a été mis en place.

ÉTATS-UNIS

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

Depuis quelques années, un nombre croissant de MLC ont vu le jour aux États-Unis. En 2009, le territoire américain comptait une vingtaine de monnaies locales actives contre plus d'une trentaine aujourd'hui. En outre, les monnaies locales connaissent un regain d'intérêt ces dernières années et le nombre de leurs utilisateurs augmentent. Par ailleurs, dans un contexte de croissance plus faible, certains États – dont la Virginie, la Géorgie, la Caroline du Sud, l'Idaho ou le Tennessee – réfléchissent à introduire une monnaie alternative afin de développer l'économie locale.

- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

Historiquement, l'émergence des MLC date des années 30 aux États-Unis, en réponse à la Grande Dépression. La forte déflation de l'économie américaine et l'abandon de la parité or/dollar en 1933 avaient suscité la méfiance des consommateurs pour le dollar et entraîné la création de nombreuses monnaies locales⁷. Les MLC ont ensuite peu à peu disparu après la seconde guerre mondiale alors que l'économie américaine connaissait une période de forte prospérité. Elles sont revenues dans les années 90⁸ avec l'émergence du mouvement altermondialiste pour lequel les MLC sont un moyen de revaloriser les économies locales et de renforcer le lien social.

- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?

Les monnaies locales américaines se développent dans une logique d'alternative au système économique actuel, dans le but de recréer un lien social dans une communauté, un quartier ou une ville, et de contribuer au développement des économies locales impactées par la crise. Les porteurs de ces projets dénoncent souvent un système économique financiarisé, déconnecté de la réalité et dans lequel ils n'ont plus confiance.

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?

Ithaca Hours est la plus vieille monnaie locale encore utilisée aux États-Unis Cette monnaie a été introduite en 1991 par Paul Glover dans la ville d'Ithaca dans l'état de New York, dans le but de stimuler l'économie locale et d'entretenir un lien social, en s'affranchissant des multinationales et

⁷ A l'instar des Recovery Certificate émis par le journaliste W.H. Caslow pour payer ses salariés.

⁸ Collom, (2005)

des banques⁹. Un Ithaca Hours, correspond au paiement d'une heure travaillée et équivaut environ à 10\$- soit la moyenne d'une heure travaillée dans le comté. Ainsi, un agriculteur utilisant l'Ithaca paye ses ouvriers à un salaire plus élevé que dans le reste du pays, mais bénéficie du réseau Itahaca Hours et de la fidélité de ses utilisateurs pour vendre sa marchandise. Depuis sa création, plus de 100 000\$ d'Ithaca Hours auraient été émis. Cette expérience, réussie, a été reproduite dans d'autres États.

Equal Dollars est une monnaie locale circulant à Philadelphie créé par *Ressources for Human Development* (RHD), une organisation à but non lucratif présente dans 14 États. La monnaie est acceptée par une centaine d'entreprises locales, et peut être gagnée en aidant la communauté grâce à des petits travaux ou en vendant des biens sur un site dédié. La plupart des entreprises participantes accordent des rabais aux utilisateurs des Equal Dollars. RHD est aussi propriétaire d'une épicerie qui vend des produits bon marché pour les membres de la communauté. Bob Fishman, directeur de RHD, affirme que 2,5 millions d'Equal Dollars sont en circulation.

- Les projets de monnaies, SEL, etc se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Les projets de création de monnaies naissent la plupart du temps d'initiatives locales, lancées par une communauté ou une association souhaitant développer l'entraide et renforcer les liens sociaux dans un périmètre géographique limité. En tant que monnaie parallèle au dollar, les individus ne souhaitant pas y rentrer ne sont pas pénalisés par l'apparition d'une telle monnaie, et peuvent continuer à effectuer leurs achats normalement en dollars.

Par ailleurs comme décrit plus bas, les États-Unis autorisent (avec certaines restrictions, cf. Q.2) dans leur Constitution la création de nouvelles monnaies. Ainsi, les pouvoirs publics ne s'opposent pas à la création de monnaies locales, tant que ces dernières respectent le cadre légal.

Q2/- Les MLC, systèmes base temps et l'État

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Les pouvoirs publics n'exercent pas de rôle spécifique dans la création de ces monnaies parallèles. Seule une fonction de contrôle est exercée par les pouvoirs publics, qui s'assurent que les revenus obtenus par l'intermédiaire de ces monnaies locales sont bien taxés.

Toutefois, en mai 2011, les sénateurs de l'Utah ont voté une loi instaurant les pièces d'or et d'argent comme monnaie légale dans leur État, et ont défiscalisé les transactions commerciales liées à cette nouvelle monnaie. Cette nouvelle loi ne présente pas de réelle utilité économique, elle constitue plus une réaction de défiance vis-à-vis de l'État fédéral et de la FED.

⁹ <http://www.ithacahours.org/mission.htm>

- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

La Constitution des États-Unis interdit aux États fédérés d'émettre une nouvelle monnaie, mais autorise l'utilisation de l'or et de l'argent comme monnaie officielle. En revanche, les communautés individuelles peuvent créer leur propre monnaie, papier et pièces. Les deux seules restrictions sont (i) la monnaie doit être aisément différenciable du dollar, et (ii) une parité avec le dollar doit être établie pour que les revenus restent taxables par l'État.

- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?

Contrairement aux monnaies numériques qui ont reçu une attention particulière des pouvoirs publics – commission parlementaire, auditions -, aucune action de ce type n'a été mise en place pour les monnaies locales.

JAPON

Éléments locaux de contexte :

Au Japon les monnaies locales peuvent être classées en deux catégories :

- Catégorie I : Les monnaies non convertibles, définies par le Pr. Makoto NISHIBE de l'Université d'Hokkaido comme un « système dans lequel les participants au sein d'une communauté s'échangent spontanément des biens et services via une monnaie spécifique à cette communauté ». Selon une étude publiée en 2002 par la ville de Sendai (région de Tohoku), ces monnaies locales peuvent prendre la forme de billets, de livrets (de type livret d'épargne), ou encore d'effets commerciaux. Celles-ci sont émises et gérées par une communauté ou groupement de personnes dans un objectif prédéfini. Comme le souligne M. Ikuma SAGA, ancien analyste chez Japan Research Institute (centre de recherche renommé au Japon) et actuel représentant d'une ONG gérant entre autre la monnaie locale « Earthday Money », ce type de monnaie n'a pas vocation à être converti en monnaie légale, du fait justement de son usage circonscrit à un groupe bien défini.
- Catégorie II : Les monnaies convertibles en monnaie légale. Celles-ci prennent généralement la forme de coupons émis par des organismes de quartiers commerçants. La spécificité réside dans une validité inférieure à 6 mois afin que les émetteurs ne puissent être soumis à l'Act on Regulation, etc on Advanced Payment Certificate (qui fait obligation à tout émetteur hors administration publique de coupons – cartes de prépaiements convertibles de s'enregistrer auprès des autorités locales (bureaux locaux du ministère des finances). La loi sur les systèmes de paiement a été justement assouplie pour permettre de ne pas réguler cette catégorie de monnaies lorsqu'elles ont une validité de moins de 6 mois.

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

Le phénomène a pris de l'ampleur à la fin des années 90 grâce à une émission télévisée « le testament de Michael ENDE ». Diffusée sur la chaîne publique NHK en 1999, celle-ci a engendré un engouement important des collectivités locales pour la mise en place de monnaies locales. A défaut de données statistiques fiables, les estimations de M. SAGA indiquent qu'un pic aurait été atteint en 2002-2003 avec environ 600 à 700 types de monnaies locales. Néanmoins le phénomène a par la suite connu un déclin et ne compterait plus que 300 monnaies actuellement. Ce recul s'explique par (i) la capacité financière des organismes émetteurs tels que les ONG (dont le développement a été favorisé par une loi spécifique à partir de 1998, cf. page suivante) à maintenir le système (ii) la difficulté à renouveler et maintenir l'attractivité du dispositif face à des membres gagnés par une certaine lassitude (par rapport à un véritable d'engouement collectif au début des années 2000) et surtout (iii) la mise en place en 2000 du dispositif public d'assurance dépendance¹⁰ qui est venu en partie concurrencer les

¹⁰ Mis en place en avril 2000 pour faire face à l'accroissement des soins en direction d'une population de plus en plus vieillissante, ce système propose à la fois des traitements médicaux et des services sociaux adaptés et à domicile pour les personnes jugées dépendantes (visites, soutien dans les tâches quotidiennes aux personnes à mobilité réduite, hospitalisations à domicile, etc). Son principal but est de réaliser des économies en diminuant les hospitalisations dites "sociales". Cf. commande ECI « Maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie 2013-008662 ».

activités de bénévolat à destination des personnes âgées isolées, activités qui fonctionnaient pour partie à travers des monnaies locales.

Notons toutefois que de nouveaux projets d'entre-aide et de développement local s'appuyant sur des monnaies locales sont en cours de déploiement dans les régions sinistrées du Tohoku, victimes du tremblement de terre de mars 2011.

- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

Les monnaies locales se sont développées dans un contexte économique et social difficile au Japon : (i) depuis la fin des années 90, le pays connaît une stagnation économique doublée de pressions déflationnistes (baisse des revenus et du pouvoir d'achat) (ii) le désastre lié au tremblement de terre de Kobe (1995) a eu pour effet de renforcer la responsabilité citoyenne en matière d'aide mutuelle et de participation aux efforts collectifs de reconstruction.

- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?

Comme indiqué dans la question 1, le volontariat "organisé" n'a été encadré légalement qu'à la fin des années 90¹¹. Le dispositif des monnaies locales a permis de soutenir, y compris financièrement, le développement de nombre d'ONG à leurs débuts et de promouvoir le volontariat dans la société japonaise. Avec le recul des monnaies locales, on constate le développement d'échanges de services de personnes à personnes (s'assimilant à du troc), qui d'une certaine manière permettent de perpétuer certaines activités d'intérêt public (services à la personne, santé, éducation et culture).

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?

Monnaie locale « Fujino Yorozya » dans la ville de Sagami-hara (préfecture de Kanagawa limitrophe à celle de Tokyo) : système mis en place en 2010 par une communauté de parents d'élèves regroupant environ 140 foyers et 200 membres. Lors de leur inscription, les membres (qui ne doivent pas nécessairement résider dans la localité) déclarent les types de services qu'ils mettent à disposition (accompagnement en voiture, vente de pains faits-maison, garde d'enfants, traduction....) des autres membres. Le montant des services est fixé de gré à gré en monnaie « Yorozya » qui est comptabilisée dans un livret ad hoc. La monnaie Yorozya n'est pas échangeable en monnaie légale.

Monnaie locale « Peanuts » dans la ville de Chiba (préfecture limitrophe de Tokyo) (monnaie locale de type catégorie II décrit dans le préambule): système mis en place en 1999 regroupant initialement une trentaine de commerces (actuellement une soixantaine pour 2 500 personnes enregistrées) du centre commercial ouest de la gare de Chiba. Transactions de biens ou de services (dont le montant est fixé de gré à gré) effectuées en points (1 Pea = 1 yen ou une heure de travail = 1 000 Pea) et enregistrées dans un livret ad hoc (possibilité que « l'encours » du livret soit négatif). Les points sont principalement utilisés pour bénéficier de réduction dans la restauration, en rétribution du volontariat. La valeur des Pea inscrite dans les livrets est amortie d'1% par mois qui est « transférée » au

¹¹ Act on Promotion of Specified Non-profit Activities (ou « NPO Law »): il s'agit d'une loi spéciale apportant des précisions sur l'article 34 du code civil japonais relatif à l'établissement des personnes morales de biens publics (notamment fondations d'utilité publique). Cette législation permet aux entités exerçant principalement des activités à but non lucratif d'acquiescer le statut de personnalité morale (plus spécifiquement celui de Non profit corporate). La législation a été amendée en 2002 dans le but d'élargir de 12 à 17 le nombre d'activités () éligibles au statut de Non profit corporate. La NPO Law a été mise en place dans le but de promouvoir la participation citoyenne de la population dans la société (l'élément déclenchant aurait été le tremblement de terre de Kobe de 1995 qui a soulevé un élan de solidarité citoyenne) en facilitant la création d'organismes à but non lucratif (tout en évitant la procédure administrative, jugée lourde et contraignante, en matière de création de fondations).

secrétariat général pour assurer sa pérennité. Depuis 2004, le dispositif s'est doté d'un système ICT (numérisation de la monnaie).

Projet Fureai Kippu, lancé dans les années 2000 par la fondation Sawayaka¹² basée à Tokyo : système de rétribution en heures ou en points de services effectués par des volontaires principalement auprès de personnes âgées, au travers d'établissements / organismes de services d'aides sociales / à domicile (selon les données d'avril 2011, environ 390 établissements ont adopté ce dispositif soit 14% des établissements de ce type). Les heures ou points alimentent un compte qui peut être utilisé à tout moment par le volontaire ou un membre de sa famille. La fondation Sawayaka entretient le réseau local des fureai kippu qui permet par exemple au détenteur de points auprès d'un établissement membre du réseau de Tokyo de transférer ses points à un autre organisme local (appartenant au réseau de Sawayaka) pour bénéficier de ses services pour le compte d'un parent par exemple.

La monnaie « Fukoyen » (littéralement « le yen pour la reconstruction ») lancée en 2013 par la fondation Sawayaka dans 5 villes sinistrées par le tremblement de terre du Tohoku de 2011 (monnaie locale de type catégorie 2). Cette monnaie est matérialisée par des « billets » d'une valeur faciale de 500 yens, émis par le coordinateur local de la fondation qui assure le secrétariat général du dispositif. Ces billets sont gracieusement distribués aux personnes sinistrées qui peuvent soit acheter des biens dans les commerces acceptant ces billets ou bénéficier de services par exemple au sein de la communauté des personnes sinistrées. Le secrétariat général a la capacité d'émettre l'équivalent de 10 millions de yens (71 500 euros) de monnaies « Fukoyen » dont le financement provient de dons apportés par la fondation Sawayaka.

- Les projets de monnaies, SEL, etc. se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Les projets de monnaies locales n'ont pas engendré de résistances particulières au sein de la communauté ou des autorités japonaises dans la mesure où leur marché reste limité (la communauté moyenne d'un projet varie généralement de 100 à 200 personnes) et peu développé.

Comme indiqué précédemment, on constate plutôt un développement d'échanges de services entre membres de la communauté. Selon M. Saga, le développement de ces services se heurte à l'émergence d'une concurrence de services en ligne : par exemple ceux proposés par la plateforme en ligne Coconala (<http://coconala.com/>) qui met en lien d'un côté les particuliers – professionnels disposant d'un savoir-faire¹³ et de l'autre côté la clientèle qui paie ces services pour un montant fixe de 500 yens (3,6 euros).

Q2/- Les MLC, systèmes base temps et l'État

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Au niveau national, l'État japonais n'est pas directement associé à la mise en place ou au développement de ces dispositifs. Par contre, au niveau local, les collectivités participent effectivement au développement des MLC : le volontariat dans des établissements publics pour personnes âgées permet ainsi d'acquérir des points donnant droit à une réduction des cotisations à

¹² Fondation d'utilité publique en charge de promouvoir une société d'entre-aide dans un contexte de vieillissement de la population : formation – aide à la gestion des structures de volontariat ; soutien à la création d'un réseau local d'entre-aide (notamment soutien à la vie quotidienne des personnes âgées) ; soutien à la création de monnaies locales ; soutien à la mise en place de lieux de rencontres communautaires.

¹³ Il existerait environ 30 000 types de services via ce site : par exemple, aides à la conception de sites internet, aides / conseils en voyages, traduction, conception de lettres, montage audiovisuel, conseils en affaires, en santé, sur la mode, à la recherche d'emploi....

l'assurance dépendance obligatoire (gérées localement). Ces mécanismes de réduction (fixés par arrêtés communaux) sont limités à environ 5000 yens par an en fonction des localités (soit environ 1 mois de cotisation).

- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

Il n'existe pas de dispositifs légaux qui régissent spécifiquement les monnaies locales au Japon. Outre l'Act on Regulation, etc on Advanced Payment Certificate mentionnée en préambule, les monnaies locales doivent appliquer les dispositions de l'Act on Control of Securities Similar to Money Bills (notamment ne pas utiliser le terme « yen » pour une monnaie locale ; mettre en place une durée de validité ; limitation de l'utilisation à des membres déterminés).

- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?

Pas à notre connaissance.

- Autre(s) élément(s) que vous estimez utile de nous communiquer.

RAS

Commentaires éventuels : Lorsqu'il était en fonction au sein de la Japan Research Institute, M. Saga a participé à la réalisation d'une étude commanditée en 2002 par le Ministère de l'Economie et de l'Industrie japonaise sur la revitalisation du commerce local par les monnaies locales. Au travers des différentes expériences locales, l'étude souligne 5 points clefs pour le développement des monnaies locales : (i) améliorer la valeur « échangeable » en augmentant le nombre de services et de biens pouvant être échangés via la monnaie locale ; (ii) utiliser la monnaie comme un outil de développement local ; (iii) augmenter la population participante ; (iv) utilisation de la monnaie auprès des commerçants (sans porter préjudice à la situation financière de ces derniers); (v) possibilité que ces commerçants utilisent également ces monnaies.

KENYA

Éléments locaux de contexte :

Le Kenya est un pays à faible revenu dont près de 40% de la population vit encore sous le seuil de pauvreté. La population reste encore majoritairement rurale (60%) malgré le développement rapide des villes de grande taille, en particulier Nairobi qui exerce une fonction de hub dans la sous-région. L'économie connaît cependant une croissance relativement soutenue depuis le milieu des années 2000 (4,5% par an). Ce taux est inférieur à celui des autres pays de la sous-région Afrique de l'est, notamment en raison de la récurrence des chocs climatiques et politiques. Le Kenya est un des pays d'Afrique dont le secteur bancaire est le plus développé. Le crédit en part du PIB s'élève ainsi à 60%, alors que ces taux sont le plus souvent entre 15% et 30% dans la plupart des autres pays d'Afrique. De ce fait, le secteur bancaire connaît une expansion rapide dans les pays de la sous-région et fait preuve d'une grande capacité d'innovation. Ainsi, le Kenya est probablement le pays d'Afrique dans lequel l'usage des services bancaires mobiles est le plus répandu (60-70% de la population y a recours). Ceci a permis une augmentation très rapide du nombre de personnes ayant accès à la finance formalisée.

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

On ne peut pas parler à l'heure actuelle d'un phénomène d'expansion des MLC au Kenya : le seul dispositif connu – Bangla-Pesa, développé dans un bidonville de la ville côtière de Mombasa – vient tout juste de reprendre ses activités après plusieurs mois d'arrêt.

Le créateur du système nous a cependant fait part de trois projets de la part d'une communauté de l'Ouest du pays, de Nairobi et d'une autre de Mombasa, de développer à leur tour ce système.

- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

Le système Bangla-Pesa a émergé au Kenya à l'initiative d'un expatrié américain venu au Kenya via le *Peace Corps*. Ayant noté le taux de chômage élevé dans certains quartiers, et ayant échangé préalablement avec les utilisateurs de tels systèmes en Europe (système d'échange local (SEL) français par exemple), il a décidé de mettre en place un premier dispositif Eco-Pesa qui a rencontré selon lui un certain succès. Il a ensuite élargi ce dispositif au bidonville dénommé Bangladesh et renommé sa monnaie Bangla-Pesa.

- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?

Le porteur du seul projet connu à ce jour ne parle pas d'orientation particulière. Il est cependant financé par *Green World Campaign*, une association qui travaille à réhabiliter les terres déforestées ou dégradées. L'orientation du projet est donc plutôt dirigée vers l'environnement (plantation d'arbres, ramassage des déchets, etc.). Une partie des fonds de Bangla-Pesa sert à financer des travaux d'intérêt général pour améliorer la qualité de vie des habitants du bidonville.

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?

Le projet Bangla-Pesa a été lancé dans le cadre d'une organisation communautaire (*Community based organization*, ou CBO) dénommée Koru Kenya. L'organisation a lancé un premier projet Eco Pesa dans trois villages-bidonvilles de Mombasa en mai 2010. L'initiative a ensuite été élargie au bidonville de Bangladesh, Mombasa, sous le nom de Bangla-Pesa, en mai 2013. Le Bangla-Pesa est un système multilatéral d'échanges réciproques qui fournit un moyen de paiement complémentaire à la monnaie officielle. Le Bangla-Pesa n'est pas acheté et n'est jamais reconverti en monnaie officielle. Les crédits sont émis sous forme de coupons-papiers qui circulent de main en main comme paiement pour les biens et services. L'organisation compte élargir ce système en ayant recours à des moyens de paiement dématérialisés de transfert mobile, ce qui faciliterait le suivi et la sécurisation des échanges. Bangla-Pesa couvre aujourd'hui 181 commerces dans un bidonville d'environ 20 000 habitants.

- Les projets de monnaies, SEL, etc se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Le projet Bangla-Pesa a été confronté à un procès classé sans suite pour activités monétaires illégales. Selon les dires du fondateur, ce procès aurait été intenté après la parution d'un article accusateur vis-à-vis du projet dans la presse.

Q2/- Les MLC, systèmes base temps et l'État

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Depuis la fin des poursuites à l'encontre des créateurs de Bangla-Pesa, certains gouverneurs de comtés ont fait parvenir des lettres de soutien au projet, de permission de le développer dans leurs propres comtés, voire de requête. Cependant, le créateur du projet estime qu'il s'agit plutôt d'opportunisme électoral que de réelle volonté de soutenir Bangla-Pesa.

- Le cadre juridique des dispositifs monétaires ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

Le cadre juridique n'est pas clairement défini. Lors des poursuites à l'encontre des créateurs de Bangla-Pesa, la Banque centrale du Kenya a fait parvenir une lettre requérant des informations sur le dispositif. Suite à la réponse apportée à cette demande, aucun commentaire supplémentaire n'est parvenu à l'organisation communautaire, qui suit le seul cadre légal spécifique aux organisations de son statut (CBO).

- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?

Nous n'avons pas connaissance de dispositifs spécifiques de suivi au Kenya mise à part la lettre d'information envoyée par la Banque centrale du Kenya. Cependant, l'Institut pour le leadership et le développement durable de l'université britannique de Cumbria, où Will Ruddick, créateur de Bangla-Pesa, est intervenant, opère un suivi des données du projet. L'Université Jomo Kenyatta aurait également exprimé son intérêt pour le suivi du projet.

Commentaires éventuels : Les monnaies complémentaires restent a priori à ce stade anecdotiques au Kenya. La principale innovation dans le secteur bancaire est la création de services bancaires via le téléphone mobile. Leur expansion très rapide au Kenya (70% de la population couverte en 5 ans) s'appuie sur la démocratisation de l'usage de la téléphonie mobile. Elle permet de rendre des services précieux à moindre coût et en particulier le transfert instantané de sommes d'argent sans avoir préalablement à ouvrir un compte bancaire. Du micro-crédit et de la micro-assurance commence à se développer sur le même principe. Il s'agit d'une évolution majeure de l'activité bancaire au Kenya.

LUXEMBOURG

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

Il est difficile de parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositif puisque seulement une seule monnaie locale complémentaire est en circulation au Luxembourg depuis 2013. Toutefois, il s'agit d'un projet significatif si on tient compte de la taille du pays. Le Luxembourg compte environ 500.000 habitants et sa superficie est trois fois inférieure à celle de l'Alsace. Il existe également un système d'échange à base temps au sud du pays, le « Tauschkrees Lëtzebuerg », en activité depuis une dizaine d'années.

- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

La monnaie locale complémentaire qu'est le « Beki » ne s'est pas développée en réaction à la crise. Le Luxembourg a d'ailleurs relativement bien résisté à la crise économique, malgré la forte dépendance du pays au secteur financier. Par ailleurs, le projet du « Beki » n'est ni une opposition au système économique conventionnel ni une alternative à l'euro. Selon les Eurobaromètres, les Luxembourgeois sont les européens les plus fervents attachés à la monnaie unique. L'objectif principal de cette initiative vise à dynamiser les échanges au niveau local. L'introduction de cette monnaie s'inscrit dans le cadre d'une politique communale distinguée par de nombreuses initiatives écologistes prises depuis 1990 : valorisation des ressources locales, mobilité intégrée, démocratie participative approfondie, rénovation rurale, recherche de l'indépendance énergétique au niveau local.

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?

(1) Une monnaie locale complémentaire, le « Beki » dans le canton de Rodange : Le projet du « Beki » vient de la commune de Beckerich dirigée depuis 1990 par un bourgmestre écologiste, Camille Gira, qui lance de nombreuses initiatives ambitieuses (voir *supra*). L'objectif de la MLC n'est pas seulement de dynamiser les échanges économiques mais aussi de favoriser les rencontres entre les riverains et les commerçants afin de créer une ambiance de convivialité. Le « Beki » est un aussi un moyen de dynamiser les échanges entre les producteurs et commerçants locaux qui cherchent à liquider les beki reçus de leurs clients. Un Beki équivaut à un euro. Un échange de « Beki » en euro implique une retenue de 5% du montant. Cette mesure vise à éviter une érosion de la masse monétaire et intensifier les échanges. Près de 200 000 euros grâce à 160 000 billets imprimés sont actuellement en circulation. 60 commerçants et une dizaine d'association acceptent cette monnaie.

(2) Un système d'échange à base temps, le « Tauschkrees Lëtzebuerg » : En activité depuis une dizaine d'années, l'association a pour « objet de promouvoir les valeurs d'amitié et de solidarité au travers d'échanges de savoirs, de savoir-faire, de services, de produits ou de biens et ceci sans utiliser de l'argent, sans profits ni intérêts en jeu. En créant les conditions d'un réseau de communication et de rapports équilibrés elle entend favoriser une prise de conscience de la dimension humaine sous-jacente

à tout échange. Ces échanges ont nécessairement un but non lucratif et sont effectués de gré à gré entre les adhérents de l'association selon les demandes et les offres de chacun ». En pratique, chaque adhérent est détenteur d'un compte avec deux unités, une pour les échanges de service l'autre pour les biens.

- Les projets de monnaies, SEL, etc se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Le projet du « Beki » ne s'est pas heurté à de réelles oppositions ou résistances, malgré quelques craintes ou appréhension de la part de la population locale lors de la phase de démarrage du projet. Par contre, la réticence de la Banque centrale du Luxembourg vis-à-vis de ce projet est toutefois assez nette, comme en atteste les termes de son communiqué (voir *annexe*). Elle ne souhaite probablement pas encourager les initiatives véhiculant l'image d'une économie locale fermée, alors que la prospérité du Luxembourg est liée à l'ouverture de son économie, à l'expansion des services financiers et à sa participation à l'union monétaire.

Q2/- Les MLC, systèmes base temps et l'État

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Le développement du « Beki » a bénéficié de l'aide de pouvoirs locaux, car c'est la Commune de Beckerich qui était à l'initiative du projet « Monnaie régionale comme facteur de développement » lequel aboutira à la création de la monnaie complémentaire.

- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

Le cadre juridique des monnaies complémentaires n'est pas du tout défini. Le « Beki » est juridiquement assimilé à un « bon d'achat » et non à une devise. Comme le rappelle la Banque centrale du Luxembourg, « Les billets et les pièces en euros sont les seuls à avoir cours légal au sein de l'Eurosystème en vertu de l'article 128 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La «monnaie régionale» ne peut en aucun cas être perçue comme ayant un quelconque cours légal. Les billets et pièces en euros restent les seuls moyens de paiement qui doivent être acceptés sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et ce sous peine de sanctions pénales ».

- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?

À notre connaissance, aucun dispositif de suivi n'a été mis en place. La Banque centrale du Luxembourg se refuse de superviser la monnaie locale qu'est le « Beki ». Elle considère que cela ne relève pas de ses compétences, le « Beki » étant assimilé à un « bon d'achat » et elle prévient que « les personnes participant à cette activité le font à leurs risques et périls ».

Commentaires éventuels :

Cette étude a en partie été réalisée grâce au concours de Max Hilbert, Coordinateur à l'association qui gère le « Beki ». A noter que la Banque centrale du Luxembourg n'a pas souhaité nous recevoir pour évoquer ce sujet, se contentant de nous renvoyer à son communiqué (voir *annexe*).

Annexe : Communiqué de presse de la Banque centrale du Luxembourg – 09/08/2012

«Monnaie régionale» dans le canton de Redange

Le 31 juillet 2012, la Banque centrale du Luxembourg a reçu, à leur demande, les représentants du projet-Leader «Regio-Geld als Entwicklungsfaktor» qui ont présenté leur projet d'introduction du «Beki» en tant que «monnaie régionale» dans le canton de Redange au début de l'année 2013.

Ce projet vise à émettre une «monnaie régionale» sous forme de bons qui peuvent être achetés contre paiement en euros. Ces bons ont une durée de vie limitée et circulent au sein d'un territoire restreint.

La Banque centrale souhaite rappeler quelques principes à cet égard:

- Une telle initiative n'est pas réglementée; elle n'est soumise pour l'instant à aucune surveillance de la part de la BCL ni d'une autre autorité publique de surveillance financière. Les personnes participant à cette activité le font à leurs risques et périls;
- La Banque centrale ne peut encourager des initiatives véhiculant l'image d'une économie locale fermée, alors que la prospérité du Luxembourg est liée à l'ouverture de son économie et sa participation à l'Union monétaire;
- Les billets et les pièces en euros sont les seuls à avoir cours légal au sein de l'Eurosystème en vertu de l'article 128 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La «monnaie régionale» ne peut en aucun cas être perçue comme ayant un quelconque cours légal. Les billets et pièces en euros restent les seuls moyens de paiement qui doivent être acceptés sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et ce sous peine de sanctions pénales;
- Une «monnaie régionale» ne doit en aucun cas pouvoir être confondue par le public avec les signes monétaires en euros ni porter atteinte à la confiance du public dans ces derniers. Les conditions de reproduction des signes monétaires en euros sont strictement encadrées, sous peine de l'application des dispositions pénales relatives à la contrefaçon de signes monétaires.

ROYAUME-UNI

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

Les monnaies alternatives ne sont pas un phénomène nouveau au Royaume-Uni : en 1832, Robert Owen, initiateur du socialisme utopique, avait participé à la création de systèmes d'échange base-temps à Londres et à Birmingham, appelés les « marchés nationaux et équitables du travail » (*National and Equitable Labour Exchanges*). Les systèmes mis en place reposaient sur des billets du travail (*labour notes*) qui rémunéraient les travailleurs en fonction de leurs heures travaillées. Malgré un enthousiasme initial, la monnaie ainsi créée avait dû être retirée de la circulation au bout de deux ans en raison de problèmes organisationnels.

Le Royaume-Uni connaît depuis la crise financière un engouement pour les monnaies base-temps et les monnaies locales :

- Les monnaies locales sont au nombre de cinq au Royaume-Uni : livres de Bristol, Brixton, Lewes, Totnes et Stroud. La livre de Bristol offre également des facilités de paiement en ligne via la *Bristol Credit Union*.
- Les monnaies d'échange base-temps, s'inspirant fortement des expériences de Robert Owen, se sont également beaucoup développées, bien qu'elles fonctionnent en circuit fermé et ne permettent pas de convertir les unités en monnaie nationale. Parmi les exemples de monnaies base-temps particulièrement implantées au Royaume-Uni, on peut citer les antennes de la *Timebank* (*cf infra*) ainsi que les *Local Employment and Trading System* (LETS), offrant des services de crédit mutuel et coopératif (en addition de leur activité traditionnelle de troc).

Si les monnaies alternatives connaissent un développement récent et une médiatisation depuis la crise financière de 2007-2009, elles ne représentent cependant qu'une part mineure de la monnaie en circulation au Royaume-Uni et ne constitue pas, en raison de leur faible usage, une menace pour la **stabilité financière aux yeux de la Banque d'Angleterre**. Cette dernière, dans un rapport publié au T4 2013¹⁴, note que les cinq monnaies locales en vigueur au Royaume-Uni ne représentent pas plus de 385 000£ en circulation, contre 54,2 Md£ pour les billets émis par la Banque d'Angleterre (+6 Md£ pour les billets émis par les banques en Ecosse et en Irlande du Nord, *cf. infra*).

¹⁴ Banknotes, local currencies and central bank objectives, Mona Naqvi et James Southgate, Bank of England Quarterly Bulletin 2013 Q4

Table A Scale of some UK local currency schemes^(a)

Paper instrument	Value in circulation ^(b)	Population of area ^(c)
BoE notes	£54.2 billion	63.7 million
S&NI notes	£6 billion	7.1 million
Bristol Pound	£250,000	1 million
Brixton Pound	£100,000	300,000
Lewes Pound	£20,000	17,000
Totnes Pound	£8,000	15,000
Stroud Pound	£7,000	13,000

Sources: Bank of England, local currency scheme websites, ONS and Bank calculations.

(a) Bank of England (labelled 'BoE' above) and S&NI banknotes are included for comparison with local currency schemes.

(b) Latest available figures for local currency scheme issuance; Bank of England and S&NI note issuance as at 28 February 2013.

(c) The top two rows report mid-2012 ONS estimates for the United Kingdom and for Scotland and Northern Ireland combined. For local currencies, figures are based on 2011 ONS estimates for the relevant county/borough/parish, and scheme websites. For the Bristol Pound, the scheme reports usage across the former county of Avon.

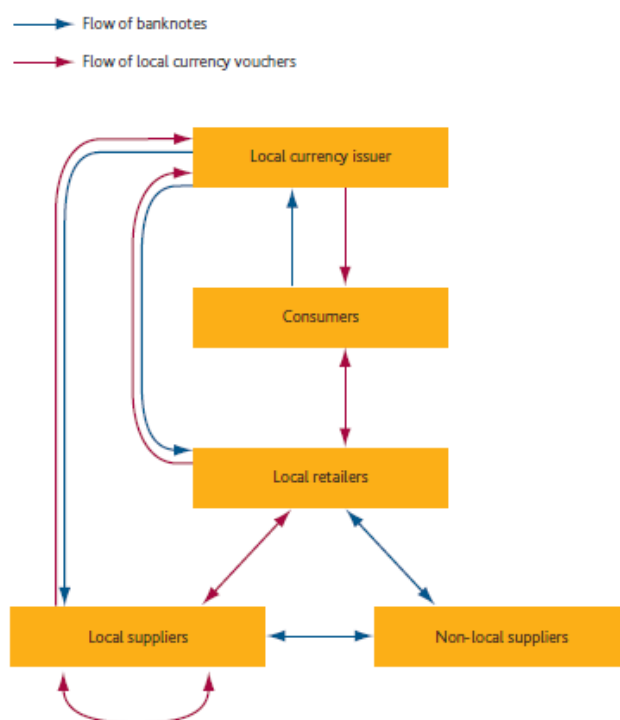
- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

Le récent engouement pour les monnaies locales semble particulièrement lié à trois mouvements :

- une lutte idéologique contre le capitalisme, renforcée par la crise financière de 2007-2009 : Jem Bendell, chercheur de l'*Institute for leadership and sustainability* et de l'université de Cumbria, explique que le système capitaliste de création et de circulation de la monnaie conduit à une répartition inéquitable de la richesse nationale. Le système monétaire serait selon lui la cause profonde de la crise financière de 2007-2009 et devrait donc être radicalement réformé¹⁵.
- Un mouvement lié à l'écologie et au développement durable : les monnaies locales seraient un moyen d'accélérer la transition énergétique en minimisant les émissions de dioxydes de carbone dans la chaîne de production. Cette vision est notamment défendue par l'association *Transition Town*, qui a mis en circulation la première monnaie locale toujours en vigueur à Totnes en 2006. C'est également cette association qui a mis en place la monnaie locale de Brixton, un quartier du sud de Londres.
- Un mouvement lié à l'économie solidaire et sociale : les systèmes d'échange base temps implantés au Royaume-Uni se réclament également de l'économie sociale et solidaire, *via* la valorisation d'une heure de travail de manière égale quelque soit le type de service rendu durant ce laps de temps. La monnaie locale, dont le circuit est nécessairement moins ouvert qu'une monnaie nationale, est supposée encourager l'économie locale par un effet multiplicateur. La Banque d'Angleterre schématise ce phénomène de la manière suivante :

¹⁵ "Currencies of Transition, Transforming money to unleash sustainability", Jem Bendell, Thomas Greco, in *The necessary transition : the journey towards the sustainable Enterprise Economy*, ouvrage collectif publié sous la direction de Malcom McIntosh, juin 2013.

Figure 2 Illustrative example of local currency circulation



- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?

Les porteurs de projets de monnaies locales et de systèmes d'échange base temps n'ont pour la plupart pas pour objectif de supplanter le système monétaire classique. Les monnaies locales ont vocation à rester des monnaies complémentaires d'aide au développement de régions et de communautés. Leur objectif principal relève de l'économie sociale.

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?
 - Exemple de projet de monnaie locale : Bristol

À Bristol, la monnaie locale a été mise en circulation en septembre 2012, après plus de trois ans de développement. Afin d'assurer la crédibilité du schéma, l'association à l'origine du projet (la *Bristol Pound Community Interest Company*) s'est rapprochée d'une institution financière locale, la *Bristol Credit Union*, qu'elle a chargé de gérer les comptes courants en monnaie locale. Elle a également décidé de garantir les livres de Bristol en transférant l'équivalent en livres sterling des sommes en circulation sur un compte en fiducie (compte bloqué).



Billets de 5 *Bristol Pounds*

Avant son lancement, le projet a également reçu le soutien de la municipalité, qui a autorisé les entreprises à payer leurs impôts locaux en *Bristol Pounds*, incitant par ce biais la participation de nombreux commerçants au lancement de la monnaie alternative et le plaçant au rang de premier projet de monnaie alternative par l'ampleur des sommes en circulation (250 000 £ en 2013).

- Exemple de projet de monnaie base-temps : Blaengarw

Suite à la création en 1998 de la première association à but non lucratif d'échange base-temps (*Timebanks*) à Stonehouse, dans le sud-ouest de l'Angleterre, de nombreuses associations voient le jour afin de porter des projets liés au développement urbain ou social. Par exemple, l'ancien village minier de Blaengarw, dans le sud du Pays de Galles, a mis à profit le *timebanking* afin d'accélérer la reconversion de ses infrastructures minières.

Construit en 1894, les halles ouvrières de la ville, abritant écoles et commerces locaux, étaient fréquentées par 2500 mineurs et leurs familles. Depuis la fermeture des dernières usines en 1984, elles avaient été délaissées des habitants.

En avril 2005, un « *time network* » est instauré, qui permet aux membres de la communauté de gagner des crédits-temps pour toute animation d'un atelier au sein des halles de la ville et de les dépenser au sein de ces mêmes ateliers (garderies, clubs de sport, festivals, église, cafés). Les heures sont matérialisées par des billets de un ou de deux crédits-temps, qui peuvent être complétées par des livres sterling si besoin. L'association envisage désormais d'accompagner des jeunes entreprises et de développer le tourisme écologique.

- Les projets de monnaies, SEL, etc se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Mis à part la Banque d'Angleterre, qui pointe le risque d'une possible confusion entre monnaies locales et livres sterling¹⁶, les monnaies alternatives et systèmes d'échange base-temps ne semblent pas avoir rencontré d'oppositions particulièrement virulentes au Royaume-Uni.

Q2/- Les MLC, systèmes base temps et l'État

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Si les projets de monnaie locale sont initialement développés par des associations, ils sont souvent épaulés par les municipalités. Ainsi, à Bristol ainsi qu'à Brixton, les projets ont reçu le soutien des mairies. Le maire de Bristol, dans le but d'apporter un soutien médiatique au projet, se fait verser 100 % de son salaire en *Bristol Pounds*, et sa *chief executive* reçoit 5000 £ de son salaire en monnaie locale. La mairie de Brixton rémunère également ses employés pour partie en *Brixton pounds*.

Au niveau national cependant, la Banque d'Angleterre a clairement indiqué que ces monnaies ne bénéficient pas du même niveau de protection que la livre sterling, en raison de leur nature juridique différente.

- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

La Banque d'Angleterre, dans un rapport récent sur le statut juridique des monnaies locales et leur influence sur la stabilité financière du Royaume-Uni, rappelle être détentricrice d'un monopole d'émission de la monnaie.

Pour des raisons historiques, sept banques commerciales sont toutefois autorisées à émettre des billets de banque en livre sterling en Ecosse et en Irlande du Nord¹⁷. Les garanties offertes par ces banques sur les billets qu'elles émettent sont régulées depuis 1844¹⁸. En 2009, afin de renforcer la régulation de cette émission de monnaie, la Banque d'Angleterre exige que la monnaie émise soit garantie par des actifs non risqués (billets et pièces de la Banque d'Angleterre ou fonds bloqués sur un compte à la Banque d'Angleterre).

En revanche, la Banque reste ferme sur le statut juridique des monnaies locales et le moindre niveau de protection offert de ce fait aux consommateurs : les monnaies locales britanniques s'apparentent à des bons d'achat (*voucher*), en dépit de leur aspect semblable à celui des billets de banque. Un bon d'achat est différent d'un billet de banque en ce qu'il représente un pré-paiement de biens et services de certains acteurs économiques (en l'occurrence concentrés dans une zone géographique particulière). Le porteur de monnaie locale ne peut pas toujours l'échanger directement contre des livres sterling. En effet, dans la plupart des systèmes de monnaies locales anglaises, l'échange en livres sterling ne peut se faire que par les commerçant (et non les consommateurs), et à un taux de change désavantageux (dans le cas des *Bristol Pounds* et des *Stroud Pounds*, des frais sont appliqués qui s'élèvent à respectivement 3 % et 5 % de la somme convertie).

¹⁶ "A risk could arise if consumers mistakenly associate local currencies with banknotes [...] Although the Bank of England has no remit for local currencies *per se*, one concern is whether the public might believe that it does", in *Banknotes, local currencies and central bank objectives, Quarterly Bulletin, 2013 Q4*, Mona Naqvi et James Southgate.

¹⁷ Les sept banques autorisées à émettre des billets en lieu et place de la Banque d'Angleterre depuis le *Banking Act* de 2009 sont : AIB Group, Bank of Ireland, Bank of Scotland, Clydesdale Bank, Northern Bank, The Royal Bank of Scotland et Ulster Bank.

¹⁸ *Bank Charter Act* of 1844

- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?

En raison de son mandat de gardienne de la stabilité financière, la Banque d'Angleterre suit de près le développement des monnaies alternatives, en particulier celles qu'il est possible d'échanger contre des livres sterling (les monnaies locales). Les monnaies locales au Royaume-Uni demeurent comme indiqué d'une très faible ampleur comparées à l'émission de billets de banque par la banque d'Angleterre.

Par ailleurs, les associations émettrices de monnaies locales ont toutes pour étalon la monnaie nationale (1 livre locale = 1 livre sterling) et ont entièrement garanti ces nouveaux instruments contre des livres sterling, ce qui permet à la Banque d'Angleterre de se montrer rassurantes sur les risques de ces systèmes alternatifs.

Néanmoins, de par la nature juridique des monnaies alternatives, le risque de crédit demeure, et elles ne disposent donc pas du même niveau de protection que la monnaie nationale. Le risque de crédit est directement lié à la capacité de l'institution émettrice de rembourser les détenteurs de bons d'achat à hauteur de la valeur faciale.

SUISSE

Éléments locaux de contexte :

La Suisse présente une longue expérience des monnaies complémentaires. En 1916, c'est dans le canton de Neuchâtel que Silvio Gesell théorisa son idée de la monnaie libre dans L'ordre économique naturel fondé sur l'affranchissement du sol et de la monnaie. Le WIR, monnaie complémentaire « nationale » – utilisée dans toute la Suisse depuis son lancement à Zurich en 1934 – a d'ailleurs la particularité de dater de la grande dépression et d'avoir perduré jusqu'à aujourd'hui.

Q1/- Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?

Hormis le bitcoin, il n'y a pas d'expansion des monnaies complémentaires ou alternatives en Suisse, selon notre interlocuteur de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le système de monnaie alternative est cependant bien enraciné avec le WIR. Peut-être cette différence avec la France est-elle due au fait que la crise actuelle a moins atteint la Suisse que la zone euro. Cependant, localement, un projet de monnaie locale complémentaire est en préparation dans la zone frontalière entre Genève et les communes voisines (cf. grandes tendances ci-dessous). Il existe également une monnaie alternative à Bâle depuis 2005, le BonNetzBon (BNB).

Les SEL se développent, notamment Easyswap ⁽¹⁹⁾ qui a reçu le soutien de la ville de Lausanne, du canton de Vaud, d'institutions d'enseignement supérieur ou encore du WWF. Easyswap présente deux types de réseau, les uns publics, dépendant de la localisation géographique des utilisateurs, et les autres privés, accessibles sur code d'accès. Le SEL du Lac ⁽²⁰⁾ répond quant à lui à la demande d'échange dans l'agglomération genevoise.

- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?

Le WIR (« wirtschaftsring » : cercle économique) a émergé à Zurich pendant la Grande dépression, en 1934. Il a perduré jusqu'à aujourd'hui. Il constitue selon plusieurs études une solution aux crises, étant plus employé en période de faible conjoncture économique : par exemple, les transactions en WIR ont atteint leur plus haut niveau en 1992, alors que le taux de chômage était à un niveau élevé pour la Suisse.

Le WIR n'est pas à proprement parler un système s'opposant au système économique conventionnel, car, s'il en diffère, il est proche du système de transactions traditionnelles en francs suisses. En effet, un WIR vaut un franc même s'il n'y a pas actuellement de possibilité officielle de convertir des WIR en CHF. En outre, les transactions de PME affiliées au système WIR comportent seulement une part minoritaire de leur montant libellé en WIR. Le reste est libellé et payé en francs suisses (CHF), permettant notamment de payer avec cette part conventionnelle impôts et salaires.

⁽¹⁹⁾ <https://www.easyswap.org>

⁽²⁰⁾ <http://seldulac.ch/>

- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?

Une tendance qui semble se dégager est celle de monnaies de portée ou de nature transfrontalière :

- Le BonNetzBon (BNB) bâlois de la coopérative Réseau d'économie sociale Bâle, un réseau d'organisations, peut être échangé contre des monnaies locales françaises (alsaciennes) ou allemandes. Il existe des possibilités de microcrédit BNB et un SEL est en projet.
- Les objectifs du projet de monnaie du Grand Genève ⁽²¹⁾ sont de se recentrer sur les fonctions suivantes, premières, de la monnaie : faciliter les échanges et mesurer la valeur de ce qui est échangé. Par ailleurs, cette monnaie au point de contact entre deux monnaies « nationales », l'euro et le franc suisse, vise la réalisation d'une justice sociale et l'évitement des problèmes du système financier international mis en exergue par la crise récente. La préservation du climat et des milieux naturels constitue en outre un objectif de ce projet de MLC. Une association, la SASFERA, a été constituée de façon transitoire conformément au Code civil suisse. Elle devrait être dissoute au moment de la constitution de la communauté de paiement.

- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?

Le WIR, inspirée de la théorie de la monnaie libre de Silvio Gesell dissociant les fonctions d'échange et de réserve de la monnaie, constitue un tel exemple. Contrairement aux monnaies locales ayant récemment vu le jour en France, il n'y a pas d'espèces WIR, ce qui permet de ne pas être limité par une quantité de monnaie en circulation : la création monétaire est décidée par les entreprises qui s'engagent dans la transaction. En même temps, la création monétaire des transactions WIR est centralisée au moyen de la chambre de compensation qui enregistre toutes les transactions, à l'image des lignes de crédit d'une banque centrale. Ainsi, les transactions en WIR, effectuées de façon électronique, sont particulièrement importantes pour une monnaie complémentaire (1,7 Md CHF en 2010). ⁽²²⁾ La banque WIR ⁽²³⁾ a obtenu une licence bancaire : à ce titre, elle est soumise à la loi fédérale sur les banques et à la surveillance de la FINMA. La monnaie WIR n'est pas fondante : elle ne perd pas de sa valeur en cas de non-utilisation.

Seules les PME qui le souhaitent sont affiliées au système WIR, mais de plus grandes entreprises peuvent accepter des WIR et le font, comme les PME, en période de récession, pour maintenir de bonnes relations avec leurs fournisseurs. Les transactions en WIR constituent alors une autre forme de crédits commerciaux. Il est à l'heure actuelle possible de payer en WIR par chèque, par carte et par Internet. Les paiements en WIR par smartphone sont par ailleurs à l'étude. En règle générale, les factures seront payées en WIR à raison de 30 à 40% du montant total.

Il n'y a pas de rémunération pour les montants déposés en WIR sur les comptes de la banque. Ceci permet à la banque d'octroyer des prêts à des taux d'intérêt bas (1 à 2%).

Il existe environ 60.000 PME affiliées. Les utilisateurs indiquent que le réseau WIR leur permet d'obtenir une clientèle qui sinon ne viendrait pas de si loin (de Suisse alémanique en Suisse romande par exemple ⁽²⁴⁾).

⁽²¹⁾ <http://www.monnaiegrandgeneve.org/mcgdge/>

⁽²²⁾ Le WIR n'est pas vraiment une monnaie « locale » car il peut être employé dans l'ensemble de la Suisse. Stodder, un Américain qui a étudié le WIR, l'appelle « monnaie secondaire ».

⁽²³⁾ <http://www.wir.ch/fr/>

⁽²⁴⁾ Le WIR est plutôt plus développé en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.

Selon l'économiste Sergio Rossi de l'université de Fribourg, le WIR, qui permet une désintermédiation de moins grande ampleur qu'une monnaie purement électronique, ne devrait pas se développer considérablement à l'avenir.

- Les projets de monnaies, SEL, etc se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?

Pour le WIR, des critiques étaient apparues mais le succès auprès des entrepreneurs et l'obtention d'une licence bancaire en accord avec la demande du Conseil fédéral avaient permis d'asseoir la légitimité et la pérennité du système.

Un article du Tages Anzeiger de 2008 consacré au système WIR pointe par ailleurs le paradoxe entre l'appétence pour les WIR (dans le cadre d'appels d'offre privés, cas de contrats attribués à l'entreprise proposant de se faire le plus payer en WIR notamment) et l'impossibilité de réutiliser les WIR pour certains achats en Suisse, et à l'étranger.

Q2/- Les MLC, systèmes base temps et l'État

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?

Les pouvoirs publics ne sont pas associés à la mise en place des dispositifs mais entament d'eux-mêmes une veille le plus souvent non publique sur le développement d'autres monnaies lorsque le cas se produit.

Il est essentiel pour les pouvoirs publics de se tenir informés des créations de monnaie pour pouvoir obliger ces systèmes à réintégrer le système du franc suisse pour le paiement des impôts qui seraient dus en cas de développement.

- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?

Au sens strict, les paiements hors franc suisse ne sont pas légaux – c'est-à-dire qu'une libération de paiement est assurée si l'on prouve qu'on a payé en CHF, pas avec d'autres monnaies. Mais d'autres moyens de paiement, comme le troc entre particuliers et des systèmes comme le WIR, sont tacitement admis pourvu qu'ils ne menacent pas la stabilité financière.

Notre interlocuteur à la Banque Nationale suisse (BNS) nous indique que, pour la banque WIR, la soumission à la FINMA (autorité de surveillance des marchés financiers) via sa licence bancaire est ce qui rend les paiements en WIR, dont le montant total est relativement important, légaux. La licence bancaire n'est pas nécessaire mais, en cas de développement des nouvelles monnaies complémentaires, une soumission aux règles de la FINMA s'avèrera nécessaire. Notre interlocuteur nous indique par ailleurs qu'il n'y a pas d'obligation de parité fixe de la valeur d'une monnaie complémentaire au franc suisse.

- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?

La BNS produit régulièrement une note interne sur le WIR. Notre interlocuteur nous indique cependant qu'il est difficile de faire une typologie de ce genre de monnaies.

À noter cependant que la BNS, la FINMA et la Confédération et notamment les services de police ont engagé la rédaction d'un rapport sur les monnaies virtuelles (ce qui correspond aux monnaies non

réglementées, selon notre interlocuteur), en réponse à deux questions parlementaires. Ce rapport, qui sera public, devrait être disponible dans l'été 2014. Il ne concernera toutefois pas le WIR.

- Autre(s) élément(s) que vous estimez utile de nous communiquer.

Il semble que l'impossibilité de convertir les WIR en francs suisses ne soit pas véritablement respectée, avec des intermédiaires qui existent sur Internet, mais aux taux de « conversion » prohibitifs (jusqu'à – 1/3 de la valeur initiale pouvant être déduite).

Par ailleurs, l'effet de réseau limité du cercle WIR est ambigu : du fait de l'impossibilité de convertir les WIR en CHF, il empêche parfois les circuits courts de consommation et contredit en cela la philosophie des MLC. Cependant, le déplacement de clients plus loin que leur lieu de consommation habituel pour utiliser leurs WIR favorise l'échange et remplit donc son but peut-être mieux que ne le ferait une monnaie traditionnelle.

VENEZUELA

Éléments locaux de contexte :

Le développement, depuis 2006, des systèmes d'échanges alternatifs et des monnaies communautaires au Venezuela est unique en son genre à l'échelle mondiale dans la mesure où il correspond à une volonté politique, portée au plus haut niveau de l'État, de construire un nouveau modèle socio-économique. Le pays compte aujourd'hui une vingtaine de marchés communautaires de troc, dont 13 utilisent des monnaies communales enregistrées auprès du Ministère de Communes et de la Banque Centrale. Le Réseau National des Systèmes de Troc ainsi constitué reste néanmoins un dispositif limité dans la pratique, comptant approximativement 1500 usagers réguliers sur l'ensemble du territoire. L'existence d'un cadre légal relativement complet pourrait permettre l'expansion du phénomène dans les prochaines années, sans toutefois supplanter les autres modes de distribution publique.

I/ Une idéologie et un cadre légal favorables à l'émergence de mécanismes économiques communautaires non-conventionnels.

L'arrivée au pouvoir d'Hugo Chávez en 1998 marque le début d'un ample processus de transformation politique, économique et sociale, caractérisé par la rupture avec les élites traditionnelles, le rejet du néolibéralisme économique mis en place dans les années 90 (Consensus de Washington) et l'émancipation du « Pouvoir Populaire » au travers de la valorisation des classes les plus défavorisées. Cette « Révolution bolivarienne » dont l'objectif est la construction du « Socialisme du XXI^e siècle » s'appuie sur la volonté de constituer une nouvelle forme d'organisation sociale, identifiée comme « l'État communal ». Selon les chiffres du Ministère des communes, le Venezuela compte 632 communes constituées en mai 2014, ainsi qu'une multitude de conseils communaux, mouvements sociaux et « salles de batailles », d'autres instances d'organisation citoyenne, constitutives du modèle bolivarien.

Ainsi, le cadre légal définissant l'État communal repose sur plusieurs textes qui décrivent de manière précise le processus de formation, les systèmes de gouvernance et le fonctionnement économique des communes :

- La loi organique des conseils communaux, en vigueur depuis le 28 décembre 2009
- La loi organique du pouvoir populaire, en vigueur depuis le 21 décembre 2010
- La loi organique des communes, en vigueur depuis le 21 décembre 2010
- La loi organique du système économique communal (LOSEC), en vigueur depuis le 21 décembre 2010, et son règlement partiel (publié le 2 février 2012)
- La loi organique pour la gestion communautaire, en vigueur le 15 juin 2012.

Dans ces textes, les articles relatifs à l'économie communale stipulent que le principal objectif de cette dernière est la consolidation du « modèle productif socialiste », basé sur la propriété sociale et dirigé

vers « *l'élimination de la division sociale du travail propre au modèle capitaliste afin de garantir le bien-être général, la satisfaction des nécessités humaines et atteindre le bonheur social suprême.* »

Parmi les instruments de ce modèle productif socialiste, la loi organique du système économique communal prévoit la constitution de marchés de troc communautaires, définis comme « *des espaces destinés périodiquement à l'échange juste et solidaire de biens, services, savoirs et connaissances, avec l'usage de monnaies communales* ». Une distinction est faite entre le troc communautaire direct et indirect : le troc direct est une modalité d'échange de biens, services ou savoirs équivalents en valeur, qui ne nécessite pas de système de compensation monétaire alors que le troc indirect concerne des biens, services ou savoirs ayant des valeurs distinctes et nécessitant un moyen **d'échange monétaire** (les MLC) permettant d'établir une équivalence de manière explicite.

Le chapitre 4 de cette loi encadre ce « **système alternatif d'échange solidaire** ». Ces principales caractéristiques sont **l'interdiction des pratiques de type financier** (paiement d'intérêt ou de commissions), la promotion du développement intégral endogène et durable des communautés grâce à la recherche de l'équilibre entre l'offre et la demande locale, basée sur la complémentarité des ressources disponibles au sein d'un même espace géographique. La plus haute autorité en charge de la gestion du système est **l'Assemblée des usagers** (appelés «prosumidores»), elle-même divisée entre différents comités tels que le comité *formation et nouveaux membres*, le comité de *valeur, contrôle et qualité*, de *communication, d'administration et comptabilité* ou encore le *comité logistique et de gestion*.

Chaque groupe d'échange solidaire ainsi constitué et enregistré auprès de l'Organe Coordinateur du système économique communal (rattaché au Ministère des communes) peut dès lors choisir le nom de sa monnaie communale, en référence au patrimoine identitaire, historique et culturel de la région ou localité. Cette monnaie est régulée par la Banque Centrale du Venezuela et administrée **directement par les groupes d'échanges** ; elle n'a de valeur que dans l'espace géographique défini pour son usage mais possède un cours légal par rapport à la monnaie nationale, déterminé par l'Assemblée d'usagers. Par principe, elle ne peut pas être utilisée comme instrument d'épargne ou d'accumulation personnelle de capital.

II/ Genèse du développement du réseau national de troc et des monnaies locales au Venezuela

L'apparition du premier système de troc dans la communauté d'Urachiche (État de Yaracuy) a lieu en 2007 sous l'impulsion directe du Président Chavez, réélu aux élections présidentielles de 2006 et décidé à accélérer la mise en marche de la Révolution bolivarienne. La *Lionza* devient la première monnaie communautaire utilisée au Venezuela. Deux systèmes supplémentaires sont créés cette même année : la Confédération des conseils communaux José Leonardo dans l'État de Falcon utilisant *le Zambo* et le groupement de Bonocó dans l'État de Trujillo utilisant le *Momoy* ; et sept voient le jour au premier trimestre 2008.

Le Réseau National des Systèmes de Troc (RNST) est ainsi fondé le 4 octobre 2008, date devenant le *jour national du troc* avec l'ambition de devenir la *journée mondiale sans argent*. Le rôle de ce



réseau est l'appui mutuel et la coopération entre les différents systèmes, l'organisation d'événements et d'échanges d'expériences à l'échelle nationale ainsi que la formulation d'une politique commune.

Après cet essor initial rapide, le rythme de multiplication des systèmes de troc, pourvus de monnaies locales, a nettement ralenti à partir de 2009. Un seul système fut créé cette année alors qu'une autre initiative aurait été suspendue après l'inauguration de son premier marché. Le nombre total de systèmes de troc serait passé de 13 en octobre 2011 à 20 en octobre 2013, selon un article du service de presse du Ministère des communes couvrant une réunion annuelle du RNST (178 personnes) se déroulant à cette période dans un quartier populaire de Caracas et rendant hommage au « *premier truekero* » vénézuélien, Hugo Chavez.



D'après les données publiées par l'organisation internationale *Complementary Currency Resource Center*, 13 monnaies alternatives sont enregistrées auprès de la Banque Centrale du Venezuela et utilisées par environ 1500 personnes, (120 personnes par monnaie en moyenne — cf. liste en annexe). Il est intéressant de noter que le développement institutionnel de ces systèmes de troc est fortement véhiculé à l'action de deux colombiens, Juan Estéban Lopez et Pablo Mayayo, anciens coordinateurs du système de troc Santa Elena de Medellín, recrutés par le gouvernement bolivarien pour promouvoir le troc au Venezuela. Ce sont d'ailleurs ces protagonistes que l'on retrouve à l'origine de l'Association Trueke Caracas qui organise régulièrement des marchés populaire mais n'utilise pas de monnaie communale.

III/ Limites : un système à usage extrêmement limité et une réglementation encore assez incohérente

En raison du **nombre encore très limité d'utilisateurs** et du caractère principalement rural des systèmes d'échanges solidaires alternatifs, les marchés de troc se limitent à quelques produits issus de l'**agriculture familiale**. Leurs principaux objectifs sont d'assurer la **souveraineté alimentaire** des communautés isolées et d'étendre les pratiques « agro écologiques ». Ils se tiennent en général une à deux fois par mois et leur fréquentation est soumise aux aléas de la météo, aux périodes de récoltes et aux longues distances de voyage entre les communautés.

Des efforts semblent être réalisés localement pour promouvoir l'**autonomie des groupes** et le recrutement de nouveaux membres actifs, susceptibles de participer dans les comités ou à différents niveaux de l'organisation. Toutefois, l'expérience montre que sans un encadrement fort de la part des autorités nationales, les communautés responsables des systèmes de troc ont du mal à générer des synergies permettant de produire une alternative solide aux procédés d'échanges conventionnels. Des **visions divergentes** existent entre les acteurs et opposent notamment les partisans de l'autogestion des systèmes et ceux qui prônent une forte intervention de l'État dans la construction du pouvoir populaire. Ainsi, les systèmes de troc et les monnaies locales entrent indirectement en **compétition avec d'autres mécanismes de distribution**, notamment au travers des canaux publics offrant des produits subventionnés (Mercal, Pdval, Bicentenario) et des missions sociales qui utilisent des aides financières versées en bolivars.

Enfin, la régulation des monnaies communales fait face à une inconnue significative. Comme mentionné précédemment, la loi organique du système économique communal (LOSEC) prévoit que la Banque Centrale soit l'institution en charge de réguler l'émission des coupures (dits « *facilitateurs d'échange* ») et de tenir un « *Registre de la monnaie communale* » en coordination avec le Ministère des communes. Au terme d'une consultation nationale effectuée fin septembre 2012 avec les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire, la BCV a émis une résolution, disponible sur internet, clarifiant les « normes de design, de fabrication et d'usage de la monnaie communale ». Néanmoins, celle-ci n'aurait pas été publiée officiellement et ne serait donc pas en vigueur. Les interlocuteurs interrogés à la BCV et à la Maison de la monnaie (« Casa de Moneda ») disent ne pas avoir d'information sur le statut exact de cette résolution et confirment que l'institution monétaire n'imprime pas, à ce jour, de monnaies communales. Dans ces conditions, il est difficile de savoir exactement les quantités de coupures en circulation dans les différents systèmes, vraisemblablement produites par des imprimeurs privés locaux.

Enfin, la résolution BCV et la LOSEC stipulent que les monnaies communales doivent avoir un cours légal, ou tout du moins une valeur de référence, par rapport au bolivar. Le RNST a manifesté à plusieurs reprises sa volonté d'éliminer cette norme et plaide pour une *équivalence strictement initiale*, nécessaire au départ pour élaborer les tableaux de référence des prix des biens échangés. Ce flou créé une forte ambiguïté au sein du système ; il n'est pas à exclure que les usagers aient de plus en plus recours au bolivar en cas de dysfonctionnements de la monnaie communale.

Commentaires :

L'idéologie chaviste en vigueur constitue une fenêtre d'opportunité importante, dans le cadre de la construction de l'État communale, pour le développement des systèmes alternatifs d'échanges basés sur des monnaies locales. Néanmoins, après une période initiale d'expansion rapide (10 monnaies locales créées entre 2007 et 2008, sur un total de 13), il semble que ces systèmes ont atteint leurs propres limites ; la faible visibilité des initiatives, presque toutes concentrées en milieux ruraux, empêche leur extension dans des zones plus peuplées. L'absence d'avancées, depuis 2012, au niveau réglementaire ainsi que les difficultés d'accès à tout suivi officiel laissent à penser que l'expansion des monnaies locales ne fait pas partie des priorités actuelles du gouvernement.

Références bibliographiques

Textes officiels définissant le cadre légal de l'économie communautaire et du système alternatif d'échange solidaire:

- Loi pour la promotion et le développement de l'économie populaire, publiée au Journal Officiel numéro 38.984 du 31 juillet 2008.
- La loi organique des conseils communaux, publié au Journal Officiel du 28 décembre 2009
- La loi organique du pouvoir populaire, publié au Journal Officiel du 21 décembre 2010
- La loi organique des communes, publié au Journal Officiel du 21 décembre 2010
- Loi organique du système économique communal, publiée au Journal Officiel extraordinaire numéro 6.011 du mardi 21 décembre 2010 et son règlement partiel (publié le 2 février 2012)
- La loi organique pour la gestion communautaire, publiée au Journal Officiel du 15 juin 2012.
- Résolution relative aux normes régissant le design, la fabrication et l'usage de la monnaie communale, émis par la Banque Centrale du Venezuela en octobre 2012.
<http://www.bcv.org.ve/pdf/proynormasmoncomunal.pdf>
- Plan de la Patrie, second plan socialiste de développement économique et social de la nation 2013-2019, publié au Journal Officiel extraordinaire numéro 6.118 du 4 décembre 2013.

Ces textes sont disponibles sur le site du Ministère des communes et des mouvements sociaux
<http://www.mpcmunas.gob.ve/>

Articles académiques :

- Dittmer, Kristofer. *Les monnaies communales au Venezuela*. Journal International de la Recherche sur la Monnaie Communautaire, Volume 15, Section A, pages 78-83, 2011.
<http://ijccr.files.wordpress.com/2012/04/ijccr-2011-dittmer.pdf>
- Sepúlveda, Alicia. *Projet de promotion de l'économie communale. De quoi s'agit-il ? A qui cela porte-t-il préjudice ?* CIPE-CEDICE, octobre 2010.
http://www.veneconomia.com/site/files/articulos/artEsp6656_5065.pdf

Articles de Presse :

- *Rencontre Nationale dans l'état de Trujillo : le réseau national des systèmes de troc se consolide.* Patricia Rivas, Radio Mundial, Ministère du Pouvoir Populaire pour la communication et l'information, 6 novembre 2008.
<http://www.radiomundial.com.ve/node/191673>
- *La BCV fait du troc avec les citoyens pour définir les monnaies communales.* Yasmin Ojeda, Diario la Verdad, 27 septembre 2012.
<http://www.laverdad.com/economia/11983-bcv-hace-trueque-con-ciudadania-para-definir-monedas-comunales.html>
- *La BCV évalue les propositions pour normaliser l'usage des monnaies communales.* El Universal, 4 octobre 2012.
<http://www.eluniversal.com/economia/121004/bcv-evalua-propuestas-para-normar-uso-de-monedas-comunales>
- *Rencontre Nationale des systèmes de Troc dans l'état de Lara,* Aporrea, 3 août 2013.
<http://www.aporrea.org/poderpopular/n233906.html>
- *Les systèmes de troc de tout le pays ont rendu hommage à Hugo Chavez.* Abraham Torrealba, service de presse du Ministère du Pouvoir Populaire pour les Communes et Mouvements sociaux, 6 octobre 2013.
<http://www.mpcomunas.gob.ve/sistemas-de-trueke-de-todo-el-pais-le-rindieron-homenaje-a-hugo-chavez/>

Sites internet d'intérêt :

- Réseau National des systèmes de troc
<http://rednacionaldetruke.blogspot.com/>
- Monnaies du Venezuela
<http://www.monedasdevenezuela.net/articulos/modedas-comunales-que-ya-existen-en-venezuela-reconocidas-por-el-bcv/>
- Complementary Currency Resource Center
<http://www.complementarycurrency.org>

Annexes

Online Database of Complementary Currencies Worldwide					
Local Exchange Systems					
Main Page New Local Exchange System					
Local Exchange System	Contact	URL Address	Community	Membership	Status
Venezuela (South America)					
• Sistema de Trueke Bio-Región Turimiquire Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Sierra de Turimiquire	120	Operating
• Sistema de Trueke Cimarrón de Barlovento Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Región Barlovento (estado Miranda)	150	Operating
• Sistema de Trueke de Boconó Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Boconó	40	Operating
• Sistema de Trueke de I@s Pariagotos Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Península de Paria	50	Operating
• Sistema de Trueke de la C.C.C. José L Chirinos Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Confederación de Consjs Comunales José L. Chirin	300	Operating
• Sistema de Trueke de Paraguachoa Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Isla Margarita	100	Operating
• Sistema de Trueke de Urachiche Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	municipio Urachiche, Yaracuy	--	Operating
• Sistema de Trueke Kirikire de Los Valles del Tuy Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Región Valles del Tuy (estado Miranda)	100	Operating
• Sistema de Trueke Merideño Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Estado Mérida	70	Operating
• Sistema de Trueke Perijá Norte Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Villa del Rosario de Perijá	100	Operating
• Sistema de Trueke Perijá Sur Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Machiques de Perijá (estado Zulia)	100	Operating
• Sistema de Trueke Saquito Lareense Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Sanare, Quibor, El Tocuyo, Barquisimeto (edo Lara)	130	Operating
• Sistema de Trueke Ticoporo Sistema de Trueke	Juan Esteban López	rednacionaldetruke.blogs...>	Estado Barinas	150	Operating

Source : <http://www.complementarycurrency.org>



Source : www.monedasdevenezuela.net



Source : <http://rednacionaldetruke.blogspot.com/>

Durante el Primer Congreso Nacional Comunero

El trueque nacional se mudó a Macanillas



Más de 80 comunas de todo el país se reunieron en Macanillas para participar en el mega trueque nacional

Gladyscar Guamán Urbina
Fotos/Victor Arcaya

La tierra del zambo José Leonardo Chirino recibió a más de ochenta comunas de todo el país. Todos llevaron para compartir, intercambiar y participar en el mega trueque: la actividad de cierre del I Congreso Nacional Comunero.

Los participantes expusieron sus productos en la plaza de Macanillas para intercambiarlos de manera solidaria, sin necesidad de recurrir al dinero. Ofrecieron productos agrícolas, semillas, insumos, bebidas y alimentos elaborados ar-

tesanalmente.

Edgar Olivet, miembro de la comuna José Leonardo Chirino y promotor de la red de comuneros, expresó que el movimiento popular ha permitido que las comunidades se organicen y puedan demostrar que la economía solidaria, socialista y ancestral sí es posible: "El trueque es una escuela y es una demostración de solidaridad, y queremos que otros hermanos comuneros vean cómo funciona esta práctica que data de miles de años", indicó.

La información obtenida

en el I Congreso Nacional Comunero, asegura Olivet, se hará llegar a cada colectivo para el posterior debate, de modo que el poder popular entienda la esencia e importancia de este modo de intercambio: "El concepto de trueque es que seamos productores y consumidores a la vez porque todos tenemos que producir. Esto se materializa en un indicador que llamamos prosumidores, es decir, que somos productores y consumidores a la vez", explica.

En el megatrueque de



Los participantes expusieron sus productos en la plaza de Macanillas para intercambiarlos de manera solidaria



La información obtenida en el Primer Congreso Nacional Comunero llegará a cada colectivo

Macanillas también estuvo presente el intercambio de saberes. "Es una vivencia fructífera que permite que los hermanos comuneros

compartan experiencias en la elaboración de sus productos o cosechas. Es un encuentro vivencial y mágico", puntualizó Olivet.



En el mega trueque de Macanillas también el intercambio de saberes estuvo presente



Edgar Olivet. "Hemos descubierto a través del trueque cómo puede ser un sistema económico comunal y lo básico es producir para satisfacer la necesidad de la comunidad".



Ramel Lázaro. "Yo soy productor de cembur. Nosotros tenemos nuestra moneda que es el zambo pero hoy no la vamos a utilizar, porque tenemos que hacer ensayos de la nueva economía".



Doris Túas. "De Lara venimos nosotros, de la comuna Juana Francisca Arriechi de Torres. Esta experiencia es bellísima y tuvimos el privilegio de compartir con nuestros camaradas comuneros".



Herberto González. "Estamos afileados al sistema de trueque y participamos con los comuneros de la sierra en intercambio de productos. Yo soy de Guisabacoa y hacemos un ponche de frutas a base de coay".

<http://www.nuevodia.com.ve>

Source : <http://www.nuevodia.com.ve> (3 décembre 2012)

CONTACTS PRESSE CABINET DE CAROLE DELGA :

Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON
sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 44 13